RAPPORT FINANCIER ANNUEL RAPPORT DE GESTION



SOMMAIRE GENERAL

I. Présentation de la Caisse Régionale

II. Informations Economiques, sociales et environnementales

Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

III. Examen de la situation Financière et du résultat 2022

- 1. Situation économique
- 2. Analyse des comptes consolidés
- 3. Analyse des comptes individuels
- 4. Capital social et sa rémunération
- 5. Autres filiales et participations
- 6. Tableau des 5 derniers exercices
- 7. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse Régionale
- 8. Informations diverses

IV. Facteurs de risques et informations prudentielles

- 1. Informations prudentielles
- 2. Facteurs de risques
- 3. Gestion des risques

V. Glossaire des indicateurs Alternatifs de Performance

SOMMAIRE DETAILLE

I.	Prése	entation de la Caisse Régionale	6
	1.	La RSE projet d'entreprise #TEAM29	6
	2.	Notre modèle d'affaires	8
II.	Inform	nations Economiques, sociales et environnementales	10
Dé	claratio	on de Performance Extra Financière	10
	1.1.	Réponse à nos enjeux RSE	10
	1.2.	Nos engagements et actions RSE	31
	1.3.	Annexes	78
III.	Exam	en de la situation financière et du résultat 2022	89
1.	La si	ituation économique	89
	1.1.	Environnement Economique et financier global	89
	1.2.	Environnement local et positionnement de la CR sur son marché	95
	1.3.	Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice	96
	1.4.	Les moyens mis en œuvre	99
	1.5.	Les faits marquants	100
2.	Anal	yse des comptes consolidés	101
	2.1.	Organigramme du Groupe Crédit Agricole	101
	2.2.	Présentation du Groupe Crédit Agricole du Finistère	103
	2.3.	Contribution des entités du groupe Caisse Régionale du Finistère	104
	2.4.	Résultat consolidé	105
	2.5.	Bilan consolidé et variations des capitaux propres	106
	2.6.	Activité et résultat des filiales	108
3.	Anal	yse des comptes individuels	110
	3.1.	Résultat financier sur base individuelle	110
	3.2.	Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	113
	3.3.	Hors Bilan sur base individuelle	115
4.	Capi	tal social et sa rémunération	116
	4.1.	Les parts sociales	116
	4.2.	Les Certificats coopératifs d'associé	117
5.	Autr	es filiales et participations	118
	5.1.	Filiales non consolidées	118
	5.2.	Participations	118

6.	Tableau des cinq derniers exercices	119
7.	Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse Régionale	120
	7.1. Evénements postérieurs à la clôture	120
	7.2. Les perspectives 2023	120
8.	Informations diverses	121
	8.1. Informations sur les délais de paiement	121
	8.2. Informations relatives aux comptes inactifs	122
	8.3. Charges non fiscalement déductibles	122
	8.4. Activité en matière de recherche et développement	122
IV.	Facteurs de risques et informations prudentielles	124
1.	Informations prudentielles	124
	Composition et pilotage du capital	124
2.	Facteurs de risques	125
	2.1. Risques de crédit et de contrepartie	125
	2.2. Risques financiers	128
	2.3. Risques opérationnels et risques connexes	132
	2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale du Finistère év	olue136
	2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale du Finistèr	e 140
	2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	143
3.	Gestion des risques	146
	3.1. Appétit pour le risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques	146
	3.2. Dispositifs de stress tests	153
	3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques	155
	3.4. Risques de crédit	165
	3.5. Risques de marché	181
	3.6. Risque action	187
	3.7. Gestion du bilan	188
	3.8. Risques opérationnels	197
	3.9. Risques juridiques	202
	3.10. Risques de non-conformité	203
V.	Glossaire des indicateurs Alternatifs de Performance	
1.	Glossaire, publié dans l'Amendement au DEU 2019, du 30 septembre 2020	209
2	Glossaire complet, nublié dans le DEU 2019	210

- | -

Présentation de la Caisse Régionale



I. Présentation de la Caisse Régionale

Le projet d'entreprise #TEAM29 de la Caisse Régionale s'inscrit dans la raison d'être du Groupe Crédit Agricole, à savoir :

- Une entreprise centrée sur la satisfaction de ses clients ;
- Le premier acteur du développement économique, social et sociétal du Finistère.

Les trois priorités fixées sont :

- Accentuer la conquête sur tous les marchés ;
- Développer nos activités de façon équilibrée et diversifiée ;
- Améliorer notre performance commerciale et opérationnelle.

Être de la banque de la RSE, acteur du progrès, fait partie intégrante de notre vision à long terme.

1. La RSE projet d'entreprise #TEAM29

La Caisse Régionale a poursuivi en 2022 l'adaptation de son modèle d'affaires afin de répondre aux enjeux des transitions environnementales et sociétales ayant des impacts sur le territoire et sur la vie de ses clients.

En écho au Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole annoncé en décembre 2021, la politique RSE de la Caisse Régionale a été validée par son conseil d'administration en février 2022. La RSE faisait déjà partie des neuf chantiers stratégiques du projet d'entreprise #Team29.

Déclinée en 7 engagements, la politique RSE a été partagée avec l'ensemble des élus et collaborateurs de l'entreprise.

Un pilotage a été mis en place à travers un comité dédié et le suivi d'indicateurs spécifiques tels que les encours de crédit « green », la collecte sur le livret engagé sociétaire...

La sensibilisation aux enjeux climatiques s'est notamment traduite par la participation des membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration à l'atelier sur la fresque du climat, par des événements de mobilisation de collaborateurs ambassadeurs RSE sur leur métier, ou par un événement dédié à la mobilité douce à destination de l'ensemble des salariés.

L'infusion de la RSE dans l'ensemble de nos politiques et sa traduction en actions concrètes constituent des priorités stratégiques pour la Caisse Régionale.

Pour 2023, l'accent sera donné sur la formation de 100% de nos collaborateurs et de nos élus aux enjeux de la RSE et sur la montée en puissance du conseil et de l'accompagnement de 100% de nos clients dans leurs transitions.

Le Groupe a pris des engagements extra-financiers en matière de trajectoire net zéro carbone et fait évoluer son organisation en créant une nouvelle entité Crédit Agricole Transitions et Énergies¹. Celle-ci sera notamment en charge de coordonner les actions du pilier 1 du projet sociétal : « Agir pour le climat et la transition en faveur d'une économie bas carbone ».

¹ Avec le lancement de cinq Caisses Régionales pilotes en juin 2022.

Dans un environnement réglementaire évolutif en matière de RSE, la Caisse Régionale s'attachera en 2023 à prendre en compte les orientations du Groupe et à poursuivre les réflexions et chantiers lancés sur tous les marchés.

2. Notre modèle d'affaires

Le tableau suivant reprend en synthèse le modèle d'affaires de la Caisse Régionale du Finistère et les chiffres clés relatifs à l'année 2022.

	#TEAM29	Etre la banque de référence du Finistère Etre la banque de la RSE, acteur du progrés Etre la banque de l'inclusion Etre agile et tirer profit de la puissance du Groupe Crédit Agricole				
	NOS RESSOURCES		NOS	CLIENTS I	ET SOCIETA	IRES
Les femmes et	les hommes	264 922	sociétaires			
1 479	collaborateurs au 31/12	451 962	clients	dont	clients particulier. Autres clients	s 380 779 71 183
La gouvernan		Parts de march	né (novembre)		Autres cuents	71 103
546	administrateurs	Collecte BDF	· · ·			
1	Président, élu par le Conseil d'Administration	Crédits	- ,			
16	membres du conseil d'administration CR, qui	Creans	25,070			
10	décide,en lien avec la Direction Générale, des orientations de l'Entreprise		NOT	RE CREAT	ION DE VAL	EUR
6	membres au Bureau du Conseil d'Adminsitration	11,3	Md€ de finan	cements des patr	rimoines	
9	membres du Comité de Direction		dont e	n millions d'€uros	encours	réalisations
				Particuliers	7 447	1 218
Notre ancrage	territoirial			Professionnels	545	120
97	points de vente			Agriculteurs	927	173
10	agence "clients patrimoines et professionnels			Entreprises &	2 415	542
2	agences entreprises			collectivités	'	
139	points verts	17,7	Md€ de gestio	n et valorisation	des patrimoines	
190	automates bancaires	346 milliers contrats d'assurances des patrimoines				
40	caisses locales	245 milliers de contrats de services bancaires au quotidien				
		NOS RESULTATS				
		Soldes de gestie	on (M€)	sociaux	consolidés	
Notre capital f	<i>inancier</i>	Prod	uit Net Bancaire	285	271	Ratio CET1
2,1	Md€ de capitaux propres consolidés	Résultat bru	ıt d'exploitation	104	89	28,6%
1,5	Md€ de capitaux propres sociaux		Résultat net	49	77	
		Total Bilan (M	'd€)	16,2	16,4	
	Placements et patrimoine					. FONDATION
Nos pôles	Internationnal		SAS F	ORCE 29		53 projets soutenus
scpécialisés	Facturation	Nos filiales	Nos filiales			23 projeta soutenas
	Communication client	TY NAY		Notre implication	. IDECA	
	PREDICA AMUNDI				locale sur	75 projets accompagnés
L'appui des	PACIFICA UNEXO	Nos projets	VILLAC	GE BY CA	l'année	. PASSERELLE
filiales Group	CA TITRES CABH	Territoire				451 clients accompagnés
et régionales	CALF	Territoric	FINISTERI	E MER VENT		451 chems accompagnes

- 11 -

Informations économiques, sociales et environnementales



II. Informations Economiques, sociales et environnementales

Déclaration de Performance Extra Financière

Cette partie présente la déclaration de performance extra financière ainsi que le rapport de l'organisme tiers indépendant relatif à cette déclaration.

1.1. Réponse à nos enjeux RSE

1.1.1. Rappel du cadre réglementaire

1.1.1.1. Publication d'une déclaration de performance extra-financière

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui succède au rapport RSE des années précédentes résulte des dispositions du décret n° 2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la transposition en droit français de la directive européenne en matière de publication d'informations extra-financières et de diversité des entreprises.

Conformément à l'article L225-102-1 du Code du Commerce, les informations figurant dans la DPEF font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant (OTI). Selon l'article R225-105-2, le rapport de cet organisme, comprend :

- Un avis motivé sur la conformité de la déclaration, ainsi que sur la sincérité des informations fournies ;
- Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification.

L'OTI mandaté par le Crédit Agricole du Finistère pour réaliser ces travaux est le Cabinet Ernst & Young.

1.1.1.2. <u>La réglementation SFDR (Politique relative aux risques en matière de durabilité)</u> <u>et la réponse du Groupe</u>

Le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) établit, pour les acteurs des marchés financiers (producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille) et les conseillers financiers, des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte des **incidences négatives** sur la durabilité dans les processus ;
- La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurance.

1.1.1.2.1. <u>L'intégration de la durabilité dans le conseil financier</u>

Au niveau de la conception des produits financiers, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution des produits financiers, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés à ces préférences, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille d'investissement.

1.1.1.2.2. <u>La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe</u> <u>Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans</u> leurs activités

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

1.1.1.2.3. <u>Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables</u>

Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

1.1.1.2.4. <u>Le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement</u> ou d'investissement des critères ESG

Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements de nos entreprises et agriculteurs.

La politique complète répondant à la réglementation SFDR est consultable en annexe².

1.1.1.3. La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)

1.1.1.3.1. Cadre et exigences réglementaires

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ». Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement délégué « Climat » 2021/2139 du 4 juin 2021 précise les critères techniques pour l'examen des activités économiques en vue de déterminer si elles sont « alignées à la taxonomie », par rapport aux deux premiers objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique).

L'article 8 du règlement Taxonomie prévoit des obligations de reporting pour les établissements financiers et les entreprises soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) sur la part durable de leurs investissements. Le règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (« article 8 ») précise les modalités d'application de cet article 8 qui sont le contenu, les modalités de calcul et la présentation des obligations de reporting relatives à ces investissements.

² La politique de durabilité de la Caisse Régionale du Finistère est également consultable à cette adresse : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr829/npc/documents/CR29_-
POLITIQUE DE DURABILITE ET INCIDENCES NEGATIVES - DEFINITIF.pdf

Sont notamment précisés les types d'actifs et de contreparties à inclure et à exclure dans le calcul du ratio.

Enfin, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 vient compléter les deux règlements délégués précités (« climat » et « article 8 ») en ce qui concerne les informations à publier concernant les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

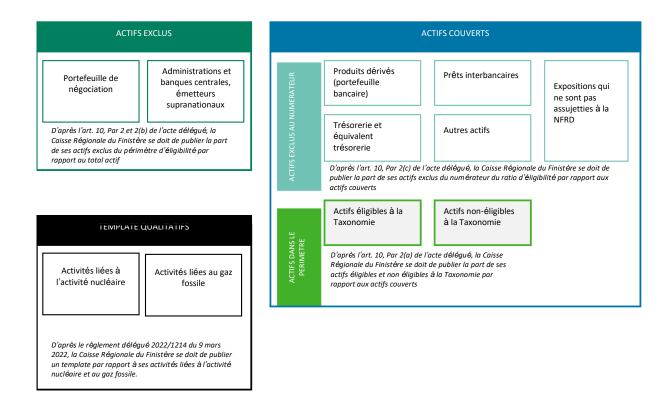
Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31 décembre 2021 sur (i) la part des actifs « éligibles » c'est-à-dire finançant des activités dites « éligibles » et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio;
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31 décembre 2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio », GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières (publication de leur chiffre d'affaires et dépenses d'investissement alignés à partir de 2023) et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD sur le Reporting Non Financier des Entreprises (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés;
- Toujours à partir du 1er janvier 2024, les établissements de crédit devront publier des indicateurs relatifs à l'alignement de leurs actifs hors bilan à la taxonomie (garanties financières et actifs sous gestion);
- Enfin, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025).

L'illustration ci-dessous présente la façon dont les actifs alignés sont déterminés. **Pour cet exercice,** seules les activités éligibles sont publiées.



En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD), de publier des informations relatives à l'éligibilité des actifs à la taxonomie pour 2022, à l'instar de la publication de 2021. De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2022.



1.1.1.3.2. <u>Méthodologie et détermination des actifs éligibles</u>

Pour le reporting du 31 décembre 2022, la Caisse Régionale du Finistère est assujettie à la publication de la part des actifs éligibles.

Les activités éligibles sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat ».

Pour ce deuxième reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF 2021 et dont les données ont pu être collectées.

De plus, dans le calcul du ratio d'éligibilité, les interprétations et recommandations des régulateurs et superviseurs ont été prises en compte à des fins de comparabilité entre établissements.

Par ailleurs, la Caisse Régionale du Finistère a estimé les actifs éligibles envers les entreprises financières et non financières pour lesquelles le ratio d'éligibilité n'a pas pu être collecté, sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles publiée à titre obligatoire. La Caisse Régionale du Finistère publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant **d'actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement);
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs³;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

En complément, la Caisse Régionale du Finistère publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux;
- Le portefeuille de négociation.

TOTAL ACTIFS

- IDMA SEAN FINREP

ACTIFS COUVERTS

- Total ACTIFS - Seculations (1) (actifs exclus au numerature of denominatoric des raties à produient)

- Exclusions (2) (actifs exclus au numerature of denominatoric des raties à produient)

- Exclusions (2) (actifs exclus au numerature des raties et supranutorates

- Professions souverannes, transpies certifides et supranutorates

- Professions souverannes de la Profession souverannes de la NFRD

- Professions souverannes de view

- Professions souverannes de view of the view of the

15

³ Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.

1.1.1.3.3. Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse Régionale du Finistère au 31 décembre 2022

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles	En %	En euro
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	45%	7 348 796 451
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie).	29%	4 760 075 561

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au</u> <u>numérateur</u> des indicateurs intermédiaires	En %	En euro
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	3%	544 699 000
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	9%	1 482 302 000
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0%	36 970 000
Part d'autres actifs dans le total d'actifs	-2%	-368 986 000
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	16%	2 563 608 000
TOTAL	26%	4 258 593 000

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au</u> <u>numérateur et au dénominateur</u> des indicateurs intermédiaires	En %	En euro
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	0%	21 727 988
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0%	0
TOTAL	0%	21 727 988

Par rapport à la publication de l'année 2021, les variations du ratio d'actifs éligibles sont expliquées par l'évolution de la taille de bilan de 1,27 milliard d'euros et par des évolutions de la méthodologie d'application de la taxonomie (notamment sur la prise en compte des prêts automobiles uniquement à partir du 1er janvier 2022 pour le périmètre de la clientèle de détail, réduisant les actifs éligibles sur ce périmètre de 246,8 millions d'euros). De plus, compte tenu de la disponibilité de nouvelles informations, une partie des ratios éligibles des contreparties financières et non

financières a pu être intégrée pour cet arrêté à hauteur de 18,6 millions d'euros, témoignant du caractère crucial de la disponibilité des données publiques pour le calcul des ratios.

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant le ratio obligatoire ainsi que les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union européenne s'élèvent au 31/12/2022 à 67%.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (tableau 1)

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse Régionale du Finistère publie dans le tableau 1 exigé par cette réglementation.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
	Activités liées au gaz fossile	
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (tableau 4)

		Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
Ligne	Activités économiques	CCM + CCA		Atténuatior CCM + CCA changeme climatique (C		ement changement clim	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 cidessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Activités économiques non éligibles à la taxonomie (tableau 5)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.26 concerne les phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible : - Recherche, développement, démonstration et déploiement d'installations innovantes de production d'électricité, autorisées par les autorités compétentes des États membres conformément au droit national applicable,	ND	ND

		1	
	qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE M72 et M72.1.		
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.27 concerne la construction et l'exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles : - Cela concerne uniquement de nouvelles installations nucléaires dont le permis de construire a été délivré avant 2045 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.28 concerne la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes : - Concerne des installations dont la modification à des fins de la prolongation, doit être autorisée par les autorités compétentes des États membres avant 2040 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22	ND	DA
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.29 concerne la production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux : - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.29, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.7 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.8 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée à plusieurs codes NACE, notamment aux codes D35.11 et F42.22	ND	ND

5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.30 concerne la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux : - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.30, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.19 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.20 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée être	ND	ND
6.	Associées aux codes NACE D35.11 et D35.30 Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.31 concerne la production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain : - Construction, remise en état et exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux et sont raccordés à un réseau de chaleur et de froid efficace au sens de l'article 2, point 41), de la directive 2012/27/UE - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.31, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.23 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.24 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité relève du code NACE D35.30	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 cidessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable»	ND	ND

ND = Donnée non disponible

La Caisse Régionale Crédit Agricole du Finistère n'est pas en mesure de publier de données au 31 décembre 2022 dans les tableaux 4 [Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci] et 5 [Activités économiques non éligibles à la taxonomie], du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en raison de la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication.

1.1.1.3.4. <u>Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de</u> l'article 8 du règlement Taxonomie

Le ratio d'actifs éligibles traduit la nature du bilan des établissements bancaires sans préciser à ce stade le niveau de durabilité environnementale des actifs éligibles. En effet, compte tenu de la réglementation actuelle, un établissement avec une exposition très forte envers de grandes entreprises européennes et une clientèle de particuliers aura, par définition, un ratio d'actifs éligibles plus élevé qu'un établissement avec une forte exposition à l'international.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

À cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la Caisse Régionale du Finistère. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole SA ne limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole SA, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat de la Caisse Régionale du Finistère. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

1.1.1.4. Les réglementations MiFID II & IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets

et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale. Les autorités européennes ont complété les réglementations sur l'épargne financière MiFID4 et IDD5 d'un axe supplémentaire : les préférences en matière de durabilité. En parallèle, le règlement Taxonomie et la "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif, mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

1.1.2. <u>Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan programme en 10</u> engagements, au cœur de toutes nos activités

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

1.1.2.1. Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

-

⁴ MiFID II: Markets in Financial Instruments Directive

⁵ IDD: Insurance Distribution Directive

1.1.2.2. <u>Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe</u>

La force du modèle de banque universelle de proximité, modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Banque verte, le CA veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

Les 10 engagements du plan-programme sont présentés en annexe.

1.1.3. Notre prise en compte des attentes des parties prenantes

La Caisse Régionale du Finistère a fait le choix d'identifier ses enjeux RSE et ses risques extrafinanciers sur la base d'une démarche de co-construction avec ses parties prenantes, avec trois objectifs :

- Mieux connaître les parties prenantes, c'est-à-dire être en mesure d'identifier clairement leurs intérêts, leurs attentes et leurs préoccupations vis-à-vis des impacts des activités de la Caisse Régionale sur son territoire;
- Impliquer les parties prenantes dans l'élaboration de la politique RSE de la Caisse Régionale ;
- Identifier les domaines d'actions extra-financiers les plus importants pour ses parties prenantes, traduits en enjeux et en risques extra-financiers.

Afin de répondre aux enjeux RSE de la Caisse Régionale du Finistère et d'identifier ses principaux risques extra-financiers au regard de ses activités, de son modèle d'affaires, de ses implantations géographiques et des attentes sociétales, la méthodologie mise en place par la Caisse Régionale est essentiellement fondée sur la consultation de ses parties prenantes et sur la cotation des domaines d'action de la norme ISO 26000.

La méthodologie de consultation des parties prenantes de la Caisse Régionale et les domaines d'action extra-financiers analysés sont détaillés en annexe.

1.1.4. Nos principaux enjeux et risques extra-financiers

Les résultats obtenus lors de la consultation des parties prenantes ont permis d'alimenter les travaux menés dans le cadre d'un processus participatif impliquant le service Développement Mutualiste et Sociétal, les membres du Comité de Direction et les membres de la Commission RSE. Ces travaux ont permis d'aboutir à l'identification de neuf risques extra-financiers majeurs pouvant avoir une incidence sur la durabilité de l'entreprise et/ou de ses activités.

La plupart des risques répertoriés ci-dessous sont interdépendants, la réalisation de l'un pouvant affecter la survenance d'un autre. La limite ou la maîtrise de ces risques est matérialisée par des politiques et démarches mises en œuvre au sein de la Caisse Régionale.

L'ensemble de ces éléments est répertorié dans le tableau ci-dessous.

Risques extra- financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁶	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
1. Manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients	Risque quant à la protection des données et de la vie privée des clients. L'altération de ces données est susceptible de porter atteinte à leurs droits et à leur vie privée, impliquant pour les clients un droit de regard sur l'utilisation qui en est faite. La perte d'intégrité de ces données cause un préjudice d'image et financier pour l'établissement responsable, impliquant le respect strict de la réglementation RGPD et un haut niveau de sécurité informatique. Risque de corruption, impliquant une vigilance, notamment sur les pratiques commerciales équitables (violation des règles de la concurrence) ou de fraude. Les engagements en matière de lutte contre la corruption permettent de renforcer la confiance des clients, des collaborateurs et des institutions. Risque de pratiques déloyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrat. La formation des collaborateurs est primordiale en matière de pratiques de commercialisation, de devoir de conseil, et d'adaptation des outils.	Cultiver l'éthique des affaires	 Charte éthique Groupe Crédit Agricole Code de Conduite Règlement intérieur – Annexe I; Conformité et Déontologie – Annexe I bis; Code de Conduite en matière d'Anticorruption Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'Intérêts Politique de Protection des données personnelles Politique d'Entrée er Relation et Corpus Sécurité Financière Politique Groupe Sanctions
2. Absence de prise en compte des risques climatiques et ESG ⁷ , climatiques et d'érosion de la biodiversité dans les investissements, dans la sélection et la relation client	La Caisse Régionale est un acteur de l'économie exerçant une influence majeure sur son territoire et sur la transition écologique de son écosystème. Sa responsabilité implique, dans sa relation avec ses clients, de les accompagner en tant que tiers de confiance pour que ces derniers puissent opérer une transition environnementale juste et ainsi assurer de la pérennité et de la durabilité de leurs activités. Cet accompagnement, subordonné à une transformation des métiers du secteur bancaire en particulier au niveau du conseil client, implique a minima une acculturation des clients aux enjeux RSE ainsi que l'intégration de critères ESG dans la sélection et la relation avec le client. Cette influence majeure de la Caisse est également intimement liée à sa politique de financement et ses critères d'octroi, dont les externalités qui découlent de l'activité ou l'infrastructure financée peuvent avoir un impact négatif direct ou indirect sur le climat et/ou l'érosion de la biodiversité. La non-prise en compte des risques environnementaux, en particulier climatiques et ceux liés à l'érosion de la biodiversité et l'absence d'intégration de critères ESG dans la sélection du client, dans le parcours client et dans l'attribution de financements peut causer un préjudice d'image pour la Caisse Régionale, précipiter la disparition des activités de ses clients jugées non pérennes ou non compatibles avec les exigences de contribution à la neutralité carbone, nuire directement ou indirectement au climat et à la biodiversité et compromettre les résultats de la Caisse Régionale.	Conseiller & accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions	Accompagnement dans les transitions des clients Particuliers Déclinaison de la Politique Crédit en matière d'accompagnement dans les transitions des clients Entreprises, Professionnels et Collectivités publiques Stratégie Commercialisation Placements dont politique de durabilit

⇒ Risques de non-conformité, juridique, opérationnel, financiers, d'image et climatique.

 $^{^6}$ Enjeux RSE correspondant aux engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale. 7 Environnement, Social et Gouvernance

Risques extra- financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁶	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
3. Risque d'exclusion sociale et d'incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées	L'accès aux services et produits financiers essentiels ainsi qu'une attention particulière vis à vis de nos clients et de leurs aléas de vie constituent des leviers essentiels de la lutte contre l'exclusion sociale. L'exclusion des clients les plus modestes, susceptible d'être accélérée par les mutations sociétales et les perturbations climatiques notamment, entraînerait une perte significative de clients et, en excluant des personnes de la vie économique et sociale, accentuerait la fragilisation du territoire Finistérien sur lequel la Caisse Régionale agit.	Renforcer la cohésion & l'inclusion sociale de nos clients	 Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière Accompagnement de la clientèle fragilisée Démarche d'inclusion sur les territoires
4. Absence de prise en compte de la transition agricole en tant que premier financeur des agriculteurs du territoire	Premier financeur des agriculteurs sur son territoire, le Crédit Agricole du Finistère a pour responsabilité d'accompagner ses clients et leurs activités vers une transition écologique juste, à défaut de quoi la pérennité des exploitations agricoles est compromise notamment par l'impact des perturbations climatiques et l'érosion de la biodiversité, l'appauvrissement des sols et le durcissement progressif de la réglementation environnementale. Sans accompagnement de ses clients dans la mise en place d'une stratégie globale d'exploitation agricole durable, l'activité agricole de ses clients s'expose à devenir non viable d'un point de vue économique, non acceptable pour la société, isolée et intransmissible d'un point de vue intergénérationnel.	Réussir les transitions agricoles & agroalimentaires	 RSEa (Responsabilité Sociétale des Exploitations Agricoles) Déclinaison de la politique Crédits sur le marché de l'Agriculture Installation des jeunes agriculteurs
5. Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients	Le capital humain de la Caisse Régionale est une richesse clé de son modèle d'affaires et de sa création de valeur. Une gestion défaillante des carrières et des compétences (intégration, mobilité et parcours professionnel, gestion des compétences, etc.) et la perte de talents et de ressources humaines pourraient impacter la continuité de l'entreprise, sa performance et sa pérennité. Ce dysfonctionnement dans la gestion RH serait préjudiciable au marché de l'emploi sur le territoire finistérien. L'évolution des modes de travail et la transformation digitale reconfigurent le marché du travail avec notamment une concurrence accrue en matière de recrutement, ce qui peut entraîner des risques pour la Caisse Régionale si elle ne dispose pas d'une politique de développement du capital humain adaptée. Risques de non-conformité, juridique, opérationnels, d'image et risques physiques (sécurité, sûreté, prévention).	Amplifier la mixité & la diversité au sein de l'entreprise	 Politique RH et mobilité Plan de formation et formations réglementaires Journées d'informations et de formations

Risques extra- financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁶	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
6. Dégradation de la qualité de vie au travail, discrimination et harcèlement	Deux sous-risques extra-financiers sont abordés : La Caisse Régionale attache une grande importance à la qualité de vie au travail et aux conditions de travail, leviers majeurs de la performance et de l'engagement des équipes. Les risques associés sont de plusieurs ordres : baisse de l'engagement des équipes et de la performance individuelle et collective ; des risques économiques liés à la perte de productivité et au déséquilibre des dispositifs de prévoyance en vigueur ; des risques juridiques liés à l'obligation de sécurité dont est tenue la Caisse Régionale vis-à-vis de ses collaborateurs. La Caisse s'attache à maintenir avec l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs des relations de travail empreintes de confiance, de respect, implication et reconnaissance, dans une logique d'inclusion de toutes les diversités. Sans ces éléments, l'impact de la Caisse sur le marché du travail serait négatif en tant que recruteur majeur en Finistère. De plus, outre des risques juridiques de contentieux pour l'entreprise, déplorer des cas de harcèlement ou de discrimination au sein d'équipes serait préjudiciable tant pour la qualité de vie au travail des cibles de ces agissements que pour le climat social global au sein de la Caisse Régionale.	Amplifier la mixité & la diversité au sein de l'entreprise	 Politique Diversité & Mixité Qualité de Vie et Conditions de Travai Politique HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole) Engagement des collaborateurs
7. Désengagement de la vie territoriale	Un modèle de développement économique équilibré s'appuyant sur les multiples atouts d'un territoire est source de cohésion sociale, de prévention des fragilités et favorise un développement durable. L'implication de la Caisse Régionale auprès des communautés est une attente forte des parties prenantes dont l'absence impacterait négativement son attractivité, sa réputation et générerait de la part des acteurs du territoire un rejet de ses activités économiques.	Engager notre modèle coopératif & mutualiste au service du progrès RSE Renforcer la cohésion & l'inclusion sociale de nos clients	 Politique d'accompagnement du territoire Politique d'écoute des parties prenantes IDECA Nouvelles filières

Risques extra- financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁶	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques
8. Défaut de gouvernance mutualiste	Deux sous-risques extra-financiers sont abordés : La Caisse Régionale, tant par son fonctionnement que par sa gouvernance, est mutualiste par nature depuis sa création. Son réseau de sociétaires et d'administrateurs assure à la Caisse une proximité relationnelle et participe à une stratégie globale de l'organisation connectée avec les besoins et ambitions du territoire. Une perte de sens, un désintérêt de la part des sociétaires, une défiance quant à la légitimité du fonctionnement mutualiste de la Caisse par les clients, pourraient compromettre la viabilité de la Caisse Régionale ainsi que son positionnement d'acteur de référence sur le territoire finistérien. Les administrateurs jouent un rôle clé pour assurer un fonctionnement efficace des activités mutualistes de la Caisse et maintenir un dialogue de qualité avec le territoire. Une formation défaillante ou inexistante des administrateurs quant aux valeurs défendues par la Caisse, quant aux règles de fonctionnement de l'activité mutualiste et quant à la tenue du rôle de représentant des sociétaires peut nuire à la bonne marche générale de l'entreprise, nuire à sa réputation, compromettre l'attractivité de la Caisse sur son territoire et desservir les acteurs et projets locaux accompagnés. □ Risques de non-conformité, juridique, opérationnels et d'image.	Engager notre modèle coopératif & mutualiste au service du progrès RSE	 Politique de développement du sociétariat Fonctionnement mutualiste Formation des administrateurs

Risques extra- financiers	Description du risque et risques associés	Enjeux RSE prioritaires associés ⁶	Politiques et plans d'action pour maîtriser les risques	
9. Absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie	Les activités de la Caisse Régionale sont susceptibles d'avoir un impact sur le climat, directement (empreinte carbone directe) ou indirectement (empreinte carbone indirecte liée aux portefeuilles de financement et d'investissement) et l'érosion de la biodiversité. La non-prise en compte de ces externalités négatives est susceptible d'engendrer à court, moyen et long terme un risque d'image pour le Crédit Agricole. Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité sont susceptibles à terme d'affecter les	Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise		
	comptes financiers de la Caisse. Les risques climatiques, en particulier, sont cartographiés comme des risques majeurs. Appréhendés comme des risques influençant les risques existants (contrepartie, marché, opérationnel), ils recouvrent les risques physiques et de transition ⁸ . Générant des risques physiques, les perturbations climatiques impactent directement l'économie et donc le système financier. En cela, il induit des conséquences financières matérielles, affectant nos contreparties, leur performance financière et leur solvabilité, ainsi que nos activités d'assurance dommages, voire la pérennité de certaines activités, par la hausse de la fréquence et de la sévérité d'évènements climatiques.		 Mobilité durable Politique Achats Stratégie IT de la Caisse Régionale Politique RSE Politique immobilière Suivi et réduction de nos émissions de GES⁹ Politique financière 	
	Générant des risques de transition, les perturbations climatiques induisent la mise en place d'une stratégie de transition d'ampleur vers une économie bas carbone qui, insuffisamment anticipée et ordonnée, impacterait directement l'économie, par une pénalisation brusque des activités émettrices de Gaz à effet de serre, rendrait certains investissements obsolètes, multiplierait le coût de certains risques			
	La Caisse Régionale, comme tout influenceur et acteur bancaire sur son territoire, se doit d'être responsable, au moyen d'une exemplarité de son fonctionnement interne et de sa gouvernance et par le fléchage de ses produits, services, investissements et financements vers une conformité aux engagements résultant des accords internationaux sur le Climat.			
	Risques climatiques, opérationnels, de non- conformité, juridique, physiques et d'image.			

Les risques extra-financiers ci-dessus sont répartis au sein de sept enjeux, correspondant aux sept engagements de la nouvelle politique RSE de la Caisse Régionale.

1.1.5. Nouvelle politique RSE

La Caisse Régionale a initié fin 2020 la rédaction d'une politique RSE actualisée :

- En réponse aux nouvelles préoccupations environnementales, sociales et sociétales résultant notamment du constat alarmant des perturbations climatiques et des mutations de la société;
- Tenant compte des intérêts, attentes et préoccupations exprimés par ses parties prenantes;

29

⁸ Lien vers le détail des risques physiques et de transitions publiés par la Banque de France : https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/821211_bdf237-9_scenarios_climatiques_vf2610.pdf

⁹ Gaz à effet de serre.

- Implémentant au sein de la Caisse Régionale les **10 engagements clés du projet Sociétal** du Groupe Crédit Agricole (cf. annexe).

Des travaux ont été menés en 2021, dans une logique de co-construction, et fondés sur la consultation des parties prenantes et l'identification d'engagements et d'actions attendus par la Caisse pour les années à venir. Lors de sessions d'échanges collectifs et participatifs, les parties prenantes internes et externes de la Caisse Régionale ont identifié les enjeux RSE prioritaires et nécessitant un engagement fort de la Caisse Régionale du Finistère.

La méthodologie de consultation des parties prenantes est détaillée en annexe.

Début 2022, la Caisse Régionale a validé et publié sa nouvelle politique RSE, intitulée « Carnet de Route », organisée en sept grands engagements :



La politique RSE de la Caisse Régionale du Finistère est abordée en détail dans un paragraphe dédié.

1.2. Nos engagements et actions RSE

Les risques extra-financiers identifiés sont répartis parmi les sept engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale.

Chaque risque est abordé à travers des politiques et des démarches mises en œuvre sur l'année écoulée, attestant la prise en compte par l'entreprise de chacun de ces risques.

Sont ensuite présentées les actions mises en œuvre sur l'année 2022, visant à maîtriser, à limiter, voire à empêcher leur survenance, ainsi que les opportunités d'actions pour l'année 2023.

Le suivi de la maîtrise de chacun des risques est également quantitatif, au moyen d'indicateurs de performance, choisis et comparés avec l'année N-1¹⁰ afin de suivre l'évolution des données¹¹.

1.2.1. Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE

1.2.1.1. Risque de désengagement de la vie territoriale

Politique d'accompagnement du territoire

Fort de son attachement au département et capitalisant sur son modèle coopératif et mutualiste, le Crédit Agricole du Finistère porte une attention particulière à l'accompagnement des projets utiles au territoire. En tant qu'acteur économique majeur, il participe au dynamisme associatif, culturel, sportif, social et à de nombreuses initiatives d'utilité publique portées par les Finistériens. Ainsi, le Crédit Agricole du Finistère déploie un ensemble d'outils de soutien aux projets qui font vivre le territoire.

Trois démarches sont déclinées ci-dessous :

- Partenariats;
- Mécénat ;
- Les outils mutualistes de soutien au territoire.

Notre ambition pour les partenariats : Le Crédit Agricole du Finistère soutient chaque année la dynamique de la vie de son territoire au travers d'une politique de partenariats active et de soutien des événements locaux par des subventions.

Il accompagne ainsi financièrement les acteurs économiques, culturels, sportifs, sociaux dans la mise en œuvre de leurs projets. Ces partenariats d'envergure locale et départementale ouvrent au Crédit Agricole du Finistère le droit à des contreparties, comme des entrées aux événements, auxquelles la Caisse Régionale fait bénéficier à sa clientèle.

En 2022 : La dynamique des événements économiques, culturels et sportifs a repris et permis de poursuivre les engagements et le soutien du Crédit Agricole auprès d'acteurs locaux. Les 30 ans des fêtes maritimes de Brest, le Festival du Bout du Monde, L'Open de Tennis de Brest ou encore les

¹⁰ Sous réserve de la disponibilité de la donnée. Certains indicateurs sont publiée sur l'année N-2, le cas échéant une mention explicite en fait mention.

¹¹ Pour l'année 2022, de nouveaux indicateurs de performance publiés dans la présente DPEF sont en cours de déploiement et des objectifs chiffrés sont en cours de définition.

salons de l'habitat de Quimper et Brest ou l'Agrifête à Milizac ne sont que quelques exemples d'événements marquants accompagnés par le Crédit Agricole du Finistère. Nouveauté 2022 : Des événements en lien avec les engagements RSE de la Caisse Régionale ont été soutenus, tels que Le Salon Plastique Changement de Cap à Brest, Les Trophées du développement durable en Bretagne ou la COP locale de la Métropole Brestoise au mois de novembre.

Perspectives en 2023 : Le Crédit Agricole du Finistère entend aligner sa politique partenariale avec les priorités et les orientations stratégiques de l'entreprise. La Caisse Régionale souhaite offrir son soutien auprès de structures qui fédèrent le tissu économique et social et capitaliser sur l'engagement local.

Fondation : Le Crédit Agricole du Finistère œuvre en matière de mécénat sur le département depuis 2014. Son but est de contribuer au développement et à l'animation du territoire. Son fonctionnement est basé sur :

- Un comité de sélection de projets s'appuyant sur l'expertise de ses membres, composé de six Présidents de Caisse Locale et de trois personnalités extérieures ;
- Des critères de sélection de projets définis dans ses statuts et son règlement intérieur ;
- Des axes stratégiques alignés sur les 3 piliers du projet sociétal du Groupe.

Elle a pour vocation d'apporter son soutien à des projets œuvrant dans les domaines de la culture, de l'inclusion sociale, de l'environnement, de l'économie, de l'éducation et de la recherche. Elle est dotée d'un budget annuel de mécénat de 400 000 euros. Depuis sa création, ce sont près de 500 projets associatifs reconnus d'intérêt général qui ont été accompagnés.

En 2022 : La Fondation Crédit Agricole du Finistère a fait le choix de ne pas organiser d'appel à projets dédié à une thématique, mais de soutenir en particulier les projets au service des 3 piliers du Projet Sociétal du Groupe :

- Agir pour le Climat et la neutralité carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale ;
- Réussir les Transitions agricoles et agroalimentaires.

La professionnalisation du fonctionnement du Comité de Fondation a été un axe de travail en 2022. Le comité s'est doté d'une nouvelle grille d'analyse des critères d'éligibilité des projets étudiés. Enfin, l'ouverture du Comité de Fondation à des invités (administrateurs, présidents de Caisses locales et salariés) a permis de valoriser et mieux faire connaître ses actions.

Perspectives en 2023: La Fondation Crédit Agricole du Finistère entend poursuivre sa réflexion afin de soutenir les projets emblématiques du territoire sur les six domaines d'action mentionnés audessus et mieux valoriser en interne et en externe les acteurs accompagnés avec l'organisation d'événements, de rencontres et découvertes (café mécénat, par exemple).

Les outils mutualistes de soutien au territoire : Le fonctionnement coopératif et mutualiste du Crédit Agricole est fondé sur un maillage de 552 administrateurs de Caisses locales au 31 décembre 2022 réunis au sein des Conseils d'administration de 40 Caisses Locales. L'ensemble des administrateurs participent au soutien de la vie locale et accompagnent le tissu associatif grâce à une dotation budgétaire dédiée.

Un budget « Vie locale » est déterminé sur la base du nombre de sociétaires de la Caisse Locale et permet aux conseils d'administration de répondre présents localement lors des demandes de soutien des associations de leurs territoires. Le service mutualiste organise également chaque année les Trophées de la Vie Locale (TVL), concours ouvert aux associations et établissements scolaires avec une dotation de 1.200 € par Caisse Locale répartie auprès de 3 projets sur son territoire.

En 2022 : La saison 2022-2023 des Trophées de la vie locale s'est ouverte à un nouveau public, les entrepreneurs locaux (artisans, commerçants, agriculteurs). L'objectif de cette nouvelle dynamique est de donner un nouveau souffle aux TVL et de mettre en lumière tout type d'acteurs engagés sur l'un des 3 piliers du projet sociétal du Crédit Agricole :

- Agir pour le Climat et la neutralité carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale ;
- Réussir les Transitions agricoles et agroalimentaires.

Perspectives pour 2023 : Le Crédit Agricole du Finistère entend poursuivre son soutien aux initiatives locales au travers de ses outils mutualistes et de sa politique de partenariat et mécénat.

Politique d'écoute des parties prenantes

Le Crédit Agricole du Finistère place la prise en compte des attentes de ses parties prenantes internes (salariés, dirigeants, administrateurs...) et externes (fournisseurs, clients, sociétaires, collectivités, clubs d'entreprises, partenaires...) comme condition de la pérennité de son activité.

Le « double réseau¹² » contribue au processus décisionnel au sein de la Caisse.

En 2022 : La politique RSE de la Caisse Régionale a été co-construite avec les parties prenantes internes et externes :

- Une commission RSE, composée d'administrateurs et d'entreprises du territoire, est réunie plusieurs fois par an. Elle donne son avis et apporte sa contribution sur l'ensemble des projets initiés en matière de RSE par la Caisse Régionale. Sur le même schéma, la Caisse Régionale rend compte des projets liés à la transition agricole à une commission dédiée à l'Agriculture, composée pour l'essentiel d'administrateurs exerçant l'activité d'exploitant agricole;
- Les clients sociétaires et administrateurs sont sollicités pour s'engager tout au long de l'année au profit du territoire par le biais d'animations régulières proposées par le service Mutualisme. Par exemple, la Caisse Régionale organise chaque année la Semaine du Sociétariat. Cette animation est l'occasion d'inciter les clients et élus à s'impliquer au profit d'une cause solidaire. En 2022, la Caisse Régionale a mobilisé l'ensemble des Caisses locales et ses élus pour apporter une solution d'éducation aux pratiques numériques, à destination de populations fragilisées et à inciter au recyclage des appareils numériques et à l'achat de produits numériques reconditionnés avec l'aide d'une structure de réemploi de matériel informatique.

¹² Le double réseau se définit à la fois par le réseau des salariés de la Caisse Régionale et par celui des sociétaires élus au sein des différentes Caisses Locales.

La Caisse Régionale poursuit également sa démarche d'ouverture, d'apprentissage continu et de dialogue avec des parties prenantes externes en s'impliquant dans différents réseaux et clubs d'entreprises :

- La Caisse Régionale est notamment membre actif du club Dirigeants Responsables de l'Ouest (DRO), dans lequel des membres du service RSE ont engagé en commun avec les autres membres du club la réalisation de son bilan carbone et participé à une réflexion commune pour mutualiser des solutions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises membres.
- La Caisse Régionale du Finistère, pour le compte de Crédit Agricole en Bretagne, participe par ailleurs aux travaux de l'association Produit en Bretagne. Des membres du service Développement Mutualiste et Sociétal sont impliqués dans les comités Adhésion et RSE. Les travaux consistent pour l'essentiel à intégrer la RSE dans les pratiques des membres de l'association.

La Caisse Régionale a poursuivi son dispositif d'écoute régulière de ses parties prenantes sur la thématique RSE avec le suivi de deux indicateurs stratégiques¹³ dédiés et déterminant des orientations de la Caisse. Ainsi, en 2022, ont été diffusés :

- Une enquête à destination des salariés de la Caisse Régionale afin de mesurer leur niveau de satisfaction et d'engagement dans leur emploi¹⁴;
- Une enquête à destination de clients et non-clients afin de mesurer leur perception des engagements et actions RSE mis en œuvre par leur banque. L'enquête co-construite avec l'organisme IFOP, vise à obtenir un IES (Indice d'Engagement Sociétal), dont les enseignements seront tirés à la fin du 1^{er} trimestre 2023, avec une comparaison avec le précédent IES réalisé en 2020.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend poursuivre sa démarche de dialogue avec ses parties prenantes en :

- Entretenant la culture mutualiste dans toute l'entreprise ;
- Favorisant une plus forte participation des élus et sociétaires aux temps forts de la coopérative ;
- Accompagnant un plus grand nombre de projets locaux RSE;
- Et en intégrant de nouvelles parties prenantes aux projets RSE de l'entreprise (ouverture des commissions à des experts scientifiques, acteurs associatifs...).

IDECA¹⁵

Le fonds IDECA a vocation à accompagner l'ensemble des créateurs et repreneurs d'entreprises et de participer au développement de l'économie du territoire. Cette dynamique de création et de reprise d'entreprises participe au maintien des commerces et des activités de proximité, tout en favorisant le maintien et la création d'emplois. Le dispositif permet d'intervenir sur l'ensemble du territoire et de démontrer l'intérêt de la Caisse Régionale pour l'économie de proximité.

En 2022 : Onze comités IDECA se sont réunis, avec 75 dossiers accompagnés pour un montant de 416 000 € alloués. Seuls les administrateurs disposent d'un droit de vote pour la décision

¹³ IER (Indice d'Engagement et de Recommandation) et IES (Indice d'Engagement Sociétal).

¹⁴ Pour plus d'informations, consulter le paragraphe « Engagement des collaborateurs ».

¹⁵ Acronyme de « Initiative et Développement au Crédit Agricole »

d'attribution. Une commission IDECA s'est également réunie, composée d'administrateurs permanents et tournants et de salariés du Crédit Agricole pour réaliser un bilan et identifier les perspectives d'évolution. Deux actions clés ont été mises en œuvre pendant l'année :

- De nombreuses animations de remises IDECA sur site avec clients, salariés et administrateurs ;
- Une remise collective au Village by CA pour les dossiers du secteur de Brest.

Perspectives pour 2023: La Caisse Régionale a l'ambition d'atteindre 90 dossiers en accompagnement. L'objectif fixé est d'augmenter le nombre de Chargés de clientèle Professionnels utilisateurs du dispositif pour permettre une répartition plus uniforme des fonds versés sur le territoire. La Caisse entend également communiquer sur le fonds IDECA en amont des projets.

Nouvelles filières¹⁶

La Caisse Régionale est inscrite depuis de nombreuses années dans une dynamique d'innovation au service de ses clients et du territoire.

Cela se traduit par un rôle de pilote dans des projets nationaux et aussi par la volonté d'être force de proposition dans la construction ou l'accompagnement de projets utiles pour le développement économique, social et sociétal du Finistère.

Au sein de la Direction du Secrétariat Général mise en place depuis le 1er janvier 2022, plusieurs services (Projets Groupe, Développement Mutualiste et Sociétal, Mer et Tourisme) et plusieurs commissions d'élus contribuent à entretenir et concrétiser cette dynamique d'innovation en défrichant et en amorçant de nouveaux métiers et de nouvelles expertises.

La performance (financière et extra-financière) de l'entreprise s'appuie sur un mode d'organisation qui s'adapte en permanence à son environnement.

En 2022 : L'année 2022 a été riche en animations et actions sur les nouvelles filières.

L'accueil du One Ocean Summit à Brest, sommet mondial des chefs d'État pour la protection des océans, a été l'occasion de mettre en avant notre filière Mer et de prendre la parole sur les actions concrètes que la Caisse Régionale et le Groupe Crédit Agricole mettent en œuvre en la matière.

Sur la filière tourisme, l'organisation d'un « Digital deiz » en partenariat avec le Groupe Logis Hôtels et le Groupement d'Intérêt Public Brest Terres Océanes a été l'occasion de présenter les solutions digitales accessibles aux professionnels de l'hébergement touristique avec un focus sur une solution de vélo électrique connecté en libre-service.

Sur la RSE, le hub transition énergétique lancé au niveau de Crédit Agricole en Bretagne s'est renforcé et intervient en conseil auprès de nos clients entreprises et professionnels. Le lancement du livret engagé sociétaire traduit l'appétence de nos clients à investir leur épargne dans des projets à impacts.

En matière de santé et bien vieillir, la Caisse Régionale a organisé une conférence sur la prévention en santé et a concrétisé plusieurs projets en matière d'habitat alternatif pour les séniors. Le premier

¹⁶ Notamment : Projets Groupe, Mer, Tourisme, Santé & Bien Vieillir, Immobilier dans la Banque, Hub breton Transition Énergétique.

lotissement Ty Cocon a été lancé sur la commune de Plouarzel, proposant un concept original de maison connectée et évolutive à destination des séniors autonomes.

Enfin, à l'image du Groupe, la Caisse Régionale a démarré le déploiement de sa troisième activité, à savoir l'immobilier dans la banque, avec 5 premières agences Banque, Assurances et Immobilier ouvertes aux clients en 2022 et la volonté de faciliter le parcours d'accès à la propriété pour ses clients.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale s'inscrit dans la continuité des projets déjà lancés. Les nouveaux projets initiés par le Groupe rythmeront certains projets et notamment le lancement de nouvelles plateformes digitales « J'écorénove mon logement », « Hub transition énergétique », « Bien vieillir demain », « Ma santé » … Sur l'ensemble des filières, la Caisse Régionale continuera d'être agile et d'agir dans l'intérêt de ses clients, du territoire et de la société.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022	
Indice d'Engagement Sociétal (IES) (/10)	5,8	NA	6,6	
Part du résultat reversé au territoire ¹⁷	NA	4,51%	4,23%	

1.2.1.2. Risque de défaut de gouvernance mutualiste

Politique de développement du sociétariat

Une banque coopérative et Mutualiste est une société de personnes et non de capitaux. Son capital appartient à des clients qui en ont acheté des parts – dites Parts sociales. On nomme ces clients des sociétaires.

Ses principes d'actions consistent à impliquer et donner les moyens à ces clients sociétaires de s'investir, prendre part aux décisions et être informés des actualités de leur banque coopérative et mutualiste. À l'écoute permanente des besoins des clients sociétaires de leurs caisses locales, les administrateurs – élus par voie démocratique - ont un rôle d'ambassadeurs et de porte-voix au sein de la banque.

Le maintien de la culture mutualiste est indispensable afin de faire vivre un modèle de gouvernance où chaque sociétaire peut être acteur.

En 2022 : Les temps forts menés ont tous cette même finalité.

L'organisation des Assemblées générales des Caisses Locales représente le moment clé annuel de notre coopérative. L'ensemble des clients sociétaires sont invités à prendre part au vote démocratique des résolutions de leur Caisse Locale. Les éléments financiers de la Caisse Locale et l'élection des administrateurs y sont votées. Le principe de « un homme = une voix » est valable, et ce quel que soit le montant des parts sociales détenues par le client sociétaire. Suite à la crise sanitaire de la Covid, il est possible pour un client sociétaire d'utiliser des modalités électroniques

¹⁷ Pour un montant reversé de 2 086 495 € en 2022 sur le périmètre des partenariats.

sécurisées pour voter. L'ajout de ce canal a permis en 2022 d'élargir le potentiel de nombre de sociétaires participant à ce temps fort et de diversifier également le profil des votants.

Autre nouveauté 2022, l'organisation de Rencontres Sociétaires – événement économique local ouvert aux clients sociétaires sur le territoire de chacune des Caisses locales du département. Ce rendez-vous proposé a permis en 2022 de revenir sur le résultat des votes recueillis à l'occasion des Assemblées générales et de présenter aux participants les nouveaux administrateurs élus. Mais c'est également un moment privilégié d'informations et de dialogue entre les administrateurs et dirigeants de la banque et les clients sociétaires invités.

La 5e édition de la Semaine annuelle du sociétariat s'est déroulée du 19 au 26 novembre 2022. L'ensemble des points de vente est à cette occasion ouverts aux prospects, clients et sociétaires pour leur permettre de mieux connaître les valeurs mutualistes de leur banque de proximité et de (re)découvrir le sociétariat. Deux animations étaient proposées cette année pour dynamiser cette semaine :

- Le lancement d'un nouveau livret réservé aux clients sociétaires : le Livret Engagé Sociétaire ;
- Des ateliers d'inclusion numérique.

Les administrateurs et salariés se sont mobilisés collectivement pour sensibiliser le plus grand nombre aux fondamentaux de modèle de banque coopérative et mutualiste.

Au-delà de ces temps forts et animations, ce sont au quotidien des produits et services qui sont réservés aux clients sociétaires, favorisant la reconnaissance de leur statut et de leur engagement.

La détention de parts sociales est un préalable à toute autre offre réservée. Un client sociétaire peut également bénéficier d'une carte bancaire Sociétaire, offrant l'avantage de procéder automatiquement à chaque paiement ou retrait à un micro don de 1 centime d'euro au bénéfice d'une dotation servant aux actions mutualistes solidaires, comme la Fondation Crédit Agricole du Finistère.

Autre exemple de produit de placement réservé aux clients sociétaires : le nouveau Livret Engagé Sociétaire. Au travers de ce livret, la Caisse Régionale prend l'engagement de réemployer l'épargne confiée par ses clients sociétaires sur ce placement au bénéfice du financement des projets de transitions du Territoire du Finistère. L'objectif est de pouvoir donner du sens à l'épargne des sociétaires et de leur permettre d'identifier concrètement et localement l'utilité de leur épargne. Depuis son lancement le 10 octobre, le Crédit Agricole du Finistère a permis à près de 3 000 clients de bénéficier de cette nouveauté en matière d'épargne responsable.

Perspectives pour 2023 : Les Rencontres sociétaires revêtiront un nouveau format, plus attractif, dynamique et à caractère événementiel. Cette transformation a pour objectif d'améliorer l'attractivité locale des Rencontres afin de rajeunir l'âge des clients sociétaires participants et d'élargir le public aux acteurs économiques et associatifs incontournables.

Fonctionnement mutualiste

Nos fondamentaux coopératifs et mutualistes constituent le cœur de notre modèle de banque universelle de proximité.

Notre gouvernance et le double regard porté par nos administrateurs et nos salariés nous permettent d'accomplir différemment notre rôle de banque et assurance, en prise directe avec les attentes de nos parties prenantes locales.

Chaque initiative lancée par l'ensemble des Caisses locales illustre notre engagement quotidien à porter nos valeurs de Proximité, Solidarité et Responsabilité.

Le modèle de développement inclusif de la Caisse Régionale nous différencie, et offre chaque jour un nouveau souffle à la Caisse Régionale.

En 2022 : La Caisse Régionale a maintenu le modèle de vote pour les Assemblées générales, en partie par voie électronique et en partie en présentiel, pour permettre au plus grand nombre de sociétaires d'exprimer leur choix.

Les temps forts que constituent nos Assemblées générales de Caisses locales (AGCL) ont été reconduits, en :

- Maintenant les AGCL comme un temps fort du modèle mutualiste;
- Facilitant l'accès aux votes à nos sociétaires (Levier digital);
- Tout en s'assurant de l'équité et de l'inclusion de tous les sociétaires.

Ce sont près de 10 000 clients sociétaires qui ont voté et participé au temps fort de la vie mutualiste du Crédit Agricole du Finistère en 2022.

L'animation de la vie des Caisses locales et l'accompagnement des administrateurs sont également des enjeux forts afin de dynamiser la mise en œuvre des actions mutualistes du Crédit Agricole du Finistère sur tout le territoire. Le service Mutualiste a poursuivi l'animation et le pilotage du Plan d'actions Mutualistes. L'objectif est d'accompagner le Président et l'ensemble de son conseil d'administration dans la mise en œuvre des actions locales, comme :

- L'animation des conseils d'administration et des veilles économiques ;
- Les événements mutualistes sur leur territoire ;
- La contribution des délégués Passerelle, IDECA, Vie locale et numérique de la Caisse Locale ;
- Et le plan de formation des administrateurs.

Le service Développement Mutualiste et Sociétal a pérennisé la présentation systématique du règlement intérieur à l'ensemble des administrateurs lors du conseil électif et la signature des Chartes administrateurs, ainsi que l'archivage de l'ensemble des Chartes au niveau des Caisses locales.

Perspectives pour 2023 : Le service réitère un objectif de « 100% des Plans d'actions mutualistes » renseignés au niveau des Caisses locales.

Enfin, le Mutualisme entend uniformiser les réunions de Veille Économique sur l'ensemble des Caisses locales, afin de proposer aux administrateurs des Caisses locales d'être acteurs en matière de développement économique de leur territoire.

Formation des administrateurs

Le service Développement Mutualiste et Sociétal remplit ses obligations en matière de Gouvernance, à savoir proposer un socle minimum de formations aux administrateurs de la Caisse. Le service répond également aux souhaits des Administrateurs d'être davantage impliqués et

formés pour remplir leur rôle, suite à l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) Administrateur. Enfin, le service Mutualisme a bâti un plan de formations permettant à chaque administrateur, selon sa mission au sein de la Caisse Locale, de monter en compétences et aisance pour exercer sa mission.

En 2022 : Trois actions marquantes sont recensées :

- Suivi d'un plan de formation triennal axé sur les populations suivantes : nouveaux Présidents de Caisse Locale, Vice-Présidents de Caisse Locale, Administrateurs Délégués (Vie locale, IDECA, Passerelle) ;
- Nouvelles propositions de modules de formation pour répondre aux besoins spécifiques des administrateurs, sur la base des formations proposées par l'IFCAM;
- Lancement d'une nouvelle enquête IER (Indice d'Engagement et de recommandation) auprès des Administrateurs en décembre 2022.

Perspectives pour 2023 : La Caisse entend poursuivre le plan de formation des Administrateurs, à travers :

- Le maintien des axes de formation auprès des populations d'administrateurs ciblées initialement. Cette action vise à faire monter en compétences la population des Administrateurs et répondre à leurs attentes, notamment sur les enjeux RSE de la Caisse Régionale;
- La poursuite et le suivi systématique des formations.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Sociétaires :			
Évolution du nb de sociétaires (±%)	+2,35 % (261.578)	+1,65%	+0,7%
(nombre)		(265.902)	(267.781)
Évolution du nb de votants aux AGCL (±%) (nombre)	-1,5%	+14,9%	+21%
	(6.013)	(6.913)	(8.398)
Administrateurs :			
Évolution du nb d'administrateurs en CL (±%) (nombre)	±0%	-2 %	-2,3%
	(576)	(565)	(552)
Évolution du nb de jours de formation (±%)	-22%	+682%	-37,8%
(nombre)	(29)	(198)	(123)

1.2.2. Amplifier la mixité et la diversité au sein de l'entreprise

1.2.2.1. Risque de non-adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques et évolutions métiers et besoins clients

Politique RH et mobilité

La Politique RH de la Caisse Régionale est marquée en 2022 par la mise en œuvre du projet « Nouveau Modèle Distributif », impliquant de nombreuses évolutions sur les ressources humaines du réseau.

Par ailleurs, les services du siège ont poursuivi leurs adaptations avec quelques évolutions d'organisation embarquant des promotions internes. Certaines évolutions résultent de regroupements de directions (création du Secrétariat Général, suppression de la Direction

Expérience Client avec répartition des équipes des services sur les autres départements composant l'organigramme de la Caisse Régionale).

En complément, la politique RH a permis de poursuivre des actions au niveau :

- De la promotion interne ;
- De la préparation aux métiers spécialisés (filières Métiers spécialisés) ;
- De l'anticipation des besoins en management (filière Trajectoire Managers);
- Des relations avec les Écoles d'enseignement supérieur.

En 2022 : Le projet « Modèle Distributif » a entraîné une évolution significative de l'organisation distributive sur les aspects RH suivants :

- La suppression du métier d'assistant commercial, au 1er janvier 2022;
- La formation de l'ensemble des assistants commerciaux en vue de leur évolution vers les métiers de conseil ;
- Le renforcement du conseil sur les métiers dédiés à la clientèle des Particuliers ;
- Le regroupement de certaines unités, afin de tendre vers des équipes plus importantes ;
- Le positionnement des apprentis en sureffectif.

La mise en œuvre du projet s'est traduite par :

- Un dispositif visant notamment à inscrire les nouveaux conseillers clientèle sur les cursus de formation métier ;
- Au global, au 31 décembre 2022, 95,5% des postes sont pourvus en titulaires CDI.

Plus généralement, les faits marquants 2022 sont les suivants :

- Passage d'un niveau de 1 338 CDI au 31 décembre 2021 à 1 361 CDI au 31 décembre 2022, résultant de nouveaux besoins : création de postes, en partie en lien avec le projet #team29, recours direct aux contrats CDI lorsque la situation le permet, limitation du nombre de postes vacants de titulaires... Ces différentes décisions visent à conforter notre Indice de Recommandation Clients (IRC) par une meilleure qualité de service ;
- Maintien des effectifs moyens utilisés de la Caisse Régionale autour de 1.300 salariés, avec renforcement des contrats CDI.

Les actions ont également permis d'anticiper les besoins à venir sur les métiers spécialisés et sur le management avec :

- L'ouverture des filières Conseiller Clientèle Agricole et Conseiller Clientèle Professionnelle chaque année. Le projet #Team29 et la mise en place du nouveau modèle distributif au sein du réseau d'agences ont contribué à la montée en compétences par anticipation de plusieurs collaborateurs, pour répondre aux besoins futurs de nos métiers d'expertise ;
- L'ouverture du parcours diplômant Conseiller en Gestion de Patrimoine permettant l'obtention d'un diplôme au terme de la formation;
- Une nouvelle filière Trajectoires Managers s'est ouverte afin de couvrir les besoins sur 2023.
 Au niveau managérial, les Comités de Carrières présentés au Comité de Direction permettent d'identifier les potentiels et d'anticiper les remplacements à venir de managers sur les 2 à 3 prochaines années. Chaque année, des collaborateurs sont intégrés à la filière Trajectoire Managers et suivent un parcours leur permettant d'accéder à terme à des fonctions

managériales (13 collaborateurs pour 2022). Le service RH veille à ce que les femmes y soient bien représentées. Les métiers managers, à commencer par leur inscription aux filières Trajectoires Managers ouvertes chaque année. En 2022, pour répondre aux futurs besoins dans nos agences de proximité, la filière a été ouverte pour les profils « réseaux » uniquement. Sur 13 candidatures retenues en 2022, 6 femmes avaient postulé pour 7 hommes. Sur les 3 dernières années, 56% de femmes ont candidaté à la filière Trajectoire Managers.

En 2022, les femmes représentent 46,5% de nos managers, avec notamment une progression sur les plus hautes fonctions à responsabilités (niveaux I et J de notre convention collective), de 5% en 2010 à 38% de représentation féminine en 2022. Cette politique de mixité s'inscrit dans le cadre de la Loi Rixain du 24 décembre 2021, visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dont un des objectifs cible est 40% de femmes parmi les cadres niveaux I et J d'ici à 2025.

La mobilité des collaborateurs est facilitée par l'ouverture systématique en interne de tous les postes (sauf exception liée à des compétences particulières) et par les revues annuelles d'effectifs réalisées par les Responsables RH en lien avec les managers réseau afin d'identifier les souhaits et projets de mobilité des collaborateurs.

Pour chacun de nos recrutements, l'équilibre femmes-hommes est recherché : 64% de nos recrutements 2022 sont féminins, pour un objectif visé de 60% femmes pour 40% d'hommes, se rapprochant de la moyenne nationale groupe.

Cette recherche de mixité démarre dès nos recrutements « alternants », avec 51% de femmes apprenties pour 49% d'hommes sur l'année 2022/2023.

En parallèle de ces activités, le service RH développe ses relations avec les écoles finistériennes, dans le but de favoriser l'insertion des jeunes, par le biais, notamment, de l'alternance et des stages. Nous ouvrons nos portes à une diversité d'écoles permettant de répondre à nos besoins futurs : IHEDREA (ingénieur agricole), Licence Management des Organisation Agricoles à Morlaix, BTS Assurances de Landerneau, Bachelor Gestion Entreprises et Administration ou Technique de Commercialisation, ITC (commerce, RH, entreprenariat), Brest Business School...

Perspectives pour 2023 : Afin d'anticiper les mobilités et de renforcer l'expertise, une nouvelle filière Conseiller clientèle agricole / Conseiller clientèle professionnelle sera ouverte en 2023, tout comme le parcours diplômant Conseiller en Gestion de Patrimoine. Une nouvelle filière est ouverte chaque année.

Le service RH poursuit son action « relations écoles » pour renforcer son attractivité auprès des plus jeunes.

Plan de formation et formations réglementaires

Le plan de formation 2022 comportait quatre axes :

- Maintien du socle de compétences techniques et règlementaires ;
- Amplifier la maîtrise du digital et des parcours clients ;
- Préparer aux métiers de la banque et du management ;
- Contribuer à l'ambition de la Caisse Régionale du Finistère d'être N°1 en IRC;

Soit un plan global à 9423 jours prévisionnels comparé à 7962 jours réalisés au plan 2021.

En 2022 : Les inflexions principales de ce plan de formation portaient sur :

- La mise en œuvre des parcours diplômants pour les métiers spécialisés sur la ligne patrimoniale ;
- La mise en œuvre du projet Modèle relationnel (ensemble de pratiques et de postures en entreprise);
- La mise en œuvre des formations managériales personnalisées;
- L'accompagnement et la formation des nouveaux projets de la Caisse Régionale : #Team29, l'Immobilier dans la Banque, Nouvelle Banque au Quotidien, ... ;
- L'accompagnement et la formation sur les priorités commerciales de la Caisse Régionale (formations Conquête et Assurances).
- La poursuite du déploiement du projet Modèle relationnel.

L'atterrissage 2022 s'établit à 9.223 jours avec un taux de distanciel de 43%. Sur le volet des formations règlementaires, les formations ont été menées selon le calendrier prévu.

Perspectives pour 2023: Le plan de formation 2023 s'articule sur quatre axes:

- Accroître la maîtrise du digital et maintenir un socle de compétences techniques et règlementaires;
- Préparer aux métiers de la banque, de l'assurance et de l'immobilier;
- Développer les compétences managériales en s'appuyant sur notre référentiel managérial;
- S'approprier les enjeux de notre projet sociétal.

Tout ceci pour un plan ambitieux chiffré à 8.628 jours.

Ce plan intègre les formations règlementaires, à hauteur de 32% du plan de formation.

Les nouveautés 2023 portent sur :

- Les formations managériales illustrant la volonté de la Caisse Régionale de développer les compétences de ses managers en lien avec son projet managérial (#team29); chaque manager bénéficiera désormais de formations personnalisables et de manière pérenne;
- Le démarrage des formations Banque Immobilière en lien avec le projet #team29 et l'obligation de former les collaborateurs ;
- L'appropriation des enjeux du projet sociétal, avec l'approche de la finance durable.

Journées d'informations et de formations

Les Journées d'informations et de formations (JIF) consistent à accompagner, sur une fréquence hebdomadaire, les collaborateurs du réseau dans la montée en compétences sur les évolutions de leurs métiers, en termes de conseil client, offres, démarche commerciale, conformité et process.

L'animation est réalisée par des référents en agence, qui ont pour mission de démultiplier les nouveautés, animer les offres et partager les bonnes pratiques.

Plusieurs univers de besoin sont abordés à l'occasion des JIF : la collecte, le crédit, les assurances, la conquête, la Banque au Quotidien. Sont également concernés les référents Jeunes et les Ambassadeurs de la Gamme Interne Responsable (AGIR).

En 2022 : Différentes actions ont été mises en œuvre :

- Ajustement des horaires dans le cadre de la mise en œuvre du modèle distributif avec un temps de JIF l'après-midi à 13h30 au lieu de 8h le matin pour les agences ;
- Mise en place de « Matinales » : un temps de « brief » d'équipe de 15 minutes le matin avant l'ouverture de l'agence à la clientèle. Sont abordés des sujets divers de connaissances, culture financière, offre, partage de bonnes pratiques ;
- Création d'un site dédié aux Matinales avec les supports d'animation et de démultiplication à disposition pour les référents et managers sur le poste de travail ;
- Organisation d'audios par univers de besoin, le vendredi matin auprès de référents en agence.

Perspectives pour 2023 : Trois actions sont projetées :

- Capitaliser sur les matinales pour faciliter les échanges et développer les bonnes pratiques ;
- La mise en ligne d'un site dédié à l'animation commerciale pour faciliter la recherche de supports, la fourniture d'informations ;
- Revoir le cadrage des JIF et audios avec un support plus synthétique et facilitant la démultiplication.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Taux d'atteinte de l'objectif de formation annuel (%)	72%	87,5%	98%18
Taux d'atteinte de l'objectif de formation annuel par catégorie d'expert (ci-dessous) (%)	40%	105%	80% ¹⁹
Conseillers clientèle agricole	82%	104%	69%
Conseillers clientèle Pro.	61%	162%	75%
Conseillers en gestion de patrimoine et conseillers privés	21%	96%	101%
Conseillers en assurance Pro.	11%	57%	8%

1.2.2.2. Risque de dégradation de la qualité de vie au travail, discrimination et harcèlement

Politique diversité & mixité

Le Plan à Moyen Terme 2025 fixe des objectifs clairs pour l'ensemble des entités du Groupe afin de favoriser la mixité Homme/Femme, l'inclusion des jeunes, la montée en compétences des collaborateurs :

- 50.000 alternants et stagiaires seront accueillis dans les entités du groupe en France et à l'international;
- 30 à 40% de femmes seront intégrées parmi les cadres supérieurs.

Fort de ce plan stratégique ambitieux, le Groupe a défini des engagements spécifiques en matière de Politique diversité :

- Poursuite de la féminisation de nos instances de direction et nos viviers de talents ;
- L'internationalisation de nos viviers ;
- La non-discrimination et l'égalité des chances ;

¹⁹ 415 jours réalisés sur 519, soit 80% d'atteinte totale de formation pour les experts.

¹⁸ 9223 jours réalisés sur 9423, soit 98% d'atteinte de l'objectif de formation.

- L'insertion des jeunes et l'accès à l'emploi ;
- La promotion des mobilités transverses au sein du groupe.

En Finistère, la diversité et l'inclusion sont intégrées à notre fonctionnement.

L'un des piliers du projet #Team29 l'énonce : « être la banque de l'inclusion ». La politique RSE, l'un des neuf projets de notre projet d'entreprise, en fait également un de ses sept engagements : « Amplifier la Mixité et la Diversité au sein de l'entreprise ».

Au-delà de ces fondamentaux stratégiques et politiques, les actions sont nombreuses à la Caisse Régionale.

En 2022 : La politique de recrutement locale favorise l'intégration de jeunes talents. La dynamique de promotion interne est importante et permet de révéler les potentiels en interne. Notre capacité à accueillir stagiaires et alternants est maintenue afin de les aider à préparer leur employabilité. De la même manière, nos opérations de speed dating, de représentation dans les écoles participent à l'amplification de la diversité grâce à un sourcing RH de multiples sources. Le partenariat avec le CREPI (Club d'entreprise partenaire de l'insertion) et NQT (Nos Quartiers ont des talents) lancés en septembre dernier, est également un moyen d'insuffler une nouvelle dimension aux actions d'inclusion sociale de la Caisse Régionale.

La mixité Homme/Femme, quant à elle, est dans une dynamique positive, avec des femmes présentes sur des métiers de cadre et de manager. Notre index d'égalité Homme/Femme atteint les 77/100 (données 2022). La conférence Mixité organisée en 2019 à la Caisse Régionale, et la réunion proposée en ce début d'année de présentation du parcours Directeur sont des leviers d'information et de sensibilisation pour susciter des vocations, chez les femmes notamment, et de poursuivre la féminisation du Comité de Direction.

La politique HECA en place à la Caisse Régionale est également une preuve de notre capacité à inclure et accompagner les personnes en situation de handicap. Avec 8,39% de travailleurs en situation de handicap en 2021 et la disponibilité d'une référente HECA à temps plein, ce dernier poste a permis l'adaptation des postes de travail, et l'accompagnement individuel et collectif (auprès de l'équipe entourant le travailleur en situation de handicap et également du manager).

Le dialogue social au sein du groupe Crédit Agricole et de la Caisse Régionale favorise également l'élaboration d'un cadre social sur le sujet de la diversité. Des accords sont signés et régulièrement abondés afin d'améliorer continuellement les conditions de travail des collaborateurs.

Enfin, la construction d'une politique diversité est en cours. L'élaboration d'un état des lieux des pratiques puis la co-construction d'un plan d'actions sont réalisées avec l'inspiration notamment de l'entreprise Happy (Wo)Men Share More, référencée par la Fédération Nationale sur le sujet Mixité.

Perspectives pour 2023 : La validation de la politique Diversité interviendra dès le début de l'année 2023 avec pour ambition de mener des actions de sensibilisation plus fréquentes au sein de l'entreprise.

Qualité de Vie et Conditions de Travail

La Qualité de Vie est mise en œuvre au moyen d'un comité de pilotage dédié, la communication et par la conclusion d'accords :

Un comité de pilotage « Qualité de Vie au Travail » :

La démarche mise en œuvre consiste en la mise en place d'un COPIL²⁰ QVT²¹ trimestriel, associant des élus de chacun des syndicats, le médecin du travail, un représentant de la MSA²² et du service RH.

Ce COPIL identifie des sujets en lien avec la QVT sur lesquels il souhaite travailler afin de coconstruire des actions, des supports de communication, ... pour améliorer la Qualité de Vie au Travail.

En 2022 : 4 COPIL QVT ont été tenus en 2022, portant sur l'EDT²³ 2022, le bien vivre ensemble en Open Space, la prévention des addictions, le flyer d'accueil des nouveaux embauchés, le travail à distance, le droit à la déconnexion.

Le service RH a participé à la semaine de la QVT ANACT²⁴-ARACT²⁵ du mois de juin, avec une communication par jour pour tous les salariés sur notre espace de communication interne.

Le service RH a également réalisé un EDT (Espace de Discussion sur le Travail) en décembre 2022, dans l'ensemble des entités du siège et du réseau (JIF²⁶ dédié le 1er décembre), animé par les managers.

La communication sur divers sujets impactant les conditions de travail et la conclusion d'accords portant sur ces thématiques :

La Caisse Régionale a mis en œuvre l'accord « Emploi des travailleurs handicapés et solidarité », signé en 2021 avec la mise en place du versement de CESU (chèque emploi service) pour les salariés aidants.

Le service RH est également intervenu sur l'organisation du travail avec notamment, une sensibilisation des managers et des collaborateurs au suivi du temps de travail, ainsi que la signature d'un accord sur le travail à distance.

La Caisse Régionale a aussi maintenu et communiqué sur le dispositif de lutte contre le harcèlement (moral et sexuel et la prévention des agissements sexistes).

En lien avec le projet Groupe et les ambitions à 10 ans des Caisses régionales, la Caisse Régionale développe et permet l'appropriation par tous, d'une « culture de l'excellence relationnelle ».

45

²⁰ Comité de Pilotage.

²¹ Qualité de Vie au Travail.

²² Mutualité Sociale Agricole.

²³ Espace de Discussion sur le Travail. Dispositif destiné à favoriser l'expression des salariés sur leur travail afin de produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler.

²⁴ Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

²⁵ Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

²⁶ Jeudi de l'Information

L'objectif de ce dispositif consiste à ancrer des postures et pratiques avec une attention extrême aux clients/collaborateurs. Ce dispositif est entièrement co-construit. Ce dispositif profite aux relations internes au sein de la Caisse Régionale.

Postures relationnelles	Chaleur humaine, le client avant le dossier, la confiance à priori,					
	l'éclaireur, la transparence du discours.					
Pratiques relationnelles	Le client de la CR, la prise en charge immédiate, l'art de					
	présenter ses excuses, suivi de qualité et régulier de la relation,					
	autonomie digitale, pédagogie du non et la solution plan B.					

Dans le cadre du projet managérial, la Caisse Régionale met en place une sensibilisation des managers aux risques psychosociaux. Le contenu de la formation est le suivant : identifier les facteurs générateurs de risques psycho-sociaux ; reconnaitre les signaux d'alerte, les causes, les effets ; appréhender le cadre légal et les responsabilités de chacun ; intégrer l'importance du rôle du manager dans la prévention des risques psycho-sociaux et adopter une posture managériale qui combine performance et qualité de vie au travail, pour soi et vis-à-vis des équipes. Une boîte à outils et des leviers d'actions managériales sont remis aux participants.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale s'est fixée pour objectifs :

- Capitaliser sur les retours de l'étude paritaire sur les conditions de travail de début 2023 ;
- Poursuivre les actions engagées au travers du COPIL QVT et la réalisation de 2 EDT annuels ;
- S'appuyer sur le projet managérial de la CR du Finistère ;
- Poursuivre l'intégration des salariés dans les projets de transformation ;
- Développer et préciser le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ;
- Conclure un accord sur la mobilité durable.

Politique HECA

Fidèle à ses valeurs mutualistes de responsabilité, de proximité et de solidarité, le Crédit Agricole du Finistère met tout en œuvre pour accompagner l'emploi des personnes en situation de handicap, bien au-delà de l'objectif légal des 6%. La Caisse Régionale est soutenue, depuis près de 17 ans, par l'association HECA (Handicap et Emploi au Crédit Agricole). L'essentiel des actions sont menées autour des axes suivants : recrutement, maintien dans l'emploi, sensibilisation et une politique active de recours au secteur protégé existe également pour différentes missions : gestion du courrier, nettoyage des baies vitrées, entretien des espaces verts, prestations de publipostage, de tri et recyclage de déchets.

Fort de l'ensemble de ces actions, le Crédit Agricole du Finistère entend confirmer son rôle d'employeur investi dans une politique de diversité.

En 2022 : Deux temps forts ont eu lieu.

En mars, une action sur les troubles de l'audition, avec la mise en place de tests auditifs en ligne et deux conférences proposées sur la santé auditive et sur les pathologies de l'oreille.

En novembre, lors de la Semaine pour l'emploi des personnes en situation de handicap, le référent handicap a mené une action de sensibilisation sur la nutrition afin d'informer les salariés sur la santé au travail et la nécessité d'une alimentation équilibrée. Ces ateliers intitulés « bien dans mon assiette au travail » se sont déroulés sur deux lieux du département : à Quimper et Brest.

Les cinq ateliers dispensés sur trois jours ont rassemblé plus de 120 salariés. Des entretiens individuels étaient proposés aux salariés rencontrant une problématique de santé particulière et plus de 20 salariés en ont bénéficié.

En matière d'aménagements de postes, afin de permettre aux collaborateurs un maintien dans l'emploi, 57 aménagements de poste ont été réalisés en 2022 (dont 24 pour des personnes en situation de handicap). Ces démarches ont pour but de promouvoir et de développer l'emploi des travailleurs handicapés au sein de la Caisse Régionale et s'inscrivent dans une politique active et durable.

Sur 2021²⁷, le taux d'emploi de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère est de 8,39 % (audessus de l'obligation légale de 6% de la loi Pénicaud applicable depuis le 1er janvier 2020.).

Un gros travail d'accompagnement des salariés est nécessaire au quotidien. Cette activité se traduit également par 16 nouvelles déclarations et 11 renouvellements et porte le nombre de salariés travailleurs handicapés à 107 dans la Caisse Régionale.

Perspectives pour 2023:

- Continuer la sensibilisation des salariés au travers d'un temps fort autour d'une thématique de santé :
- Les accompagner sur l'obtention et le renouvellement des reconnaissances de travailleurs handicapés.

Engagement des collaborateurs

La Caisse Régionale est attachée à impliquer ses collaborateurs dans la vie de la Caisse, autour de la raison d'être du Groupe, tout aussi bien que sur le territoire Finistérien. Dans une logique de sens et de recherche d'utilité, la Caisse a mis en place divers dispositifs, dans sa pratique et dans différents projets, pour que les collaborateurs du siège et du réseau puissent exprimer leurs attentes, co-construire des solutions profitables à tous, mais aussi les fidéliser.

En 2022 : Le service RH a repris des animations pour favoriser l'engagement des collaborateurs lors de moments d'échange et de convivialité. Le service RH a notamment organisé une matinée d'intégration des nouveaux alternants. Le message clé est la possibilité pour tous d'évoluer au sein de l'entreprise, témoignages de salariés et du directeur des ressources humaines à l'appui ;

Participant également à la dynamique d'engagement des collaborateurs, ces derniers ont été sollicités pour faire remonter leur perception au sujet de leurs conditions de travail. Le service RH a ainsi diffusé à l'ensemble des collaborateurs en CDI un sondage permettant d'évaluer leur niveau de satisfaction et d'engagement dans leur emploi. Avec un taux de participation de 77% (idem en 2020, date du précédent sondage), les réponses recueillies ont permis d'alimenter un indicateur stratégique : l'IER (Indice d'Engagement et de Recommandation). Trois composantes ont été évaluées : le niveau d'adhésion aux valeurs de l'entreprise, la fierté d'appartenance et la volonté de donner plus. Le résultat, obtenu sous la forme d'un score en pourcentage, est 67 (vs 84 en 2020). Le service RH a tiré plusieurs enseignements de cet indicateur pour 2022 :

²⁷ La donnée 2022, calculée par la MSA, est disponible à compter du mois de mai de l'année 2023.

- Un taux de participation stable et significatif à 77% qui traduit l'intérêt porté à cette démarche d'écoute régulière ;
- Après une année 2020 marquée par un IER très élevé à 84%, le score de l'année 2022 s'élève à 67%. Cette baisse significative s'explique par un recul des opinions sur l'ensemble des thématiques interrogées, témoignant d'un mécontentement global ;
- Les écarts les plus sensibles portent sur :
 - La stratégie qui n'est pas bien comprise ;
 - o Les outils / ressources / irritants qui ne permettent pas de mener à bien les missions ;
 - o L'autonomie et la reconnaissance;
 - o Le Réseau;
 - Le Projet sociétal.

Le service RSE soutient également l'engagement des collaborateurs, avec la promotion du dispositif Banquier Solidaire, une plateforme d'engagement citoyen au profit de la solidarité et de la protection de l'environnement, à destination des salariés. De multiples actions solidaires visant notamment à soutenir le territoire Finistérien sont proposées, permettant aux salariés de s'engager pendant et hors temps de travail, toujours sur la base du volontariat.

- Le dispositif « Arrondi de salaire solidaire », permettant aux salariés de reverser les centimes de leur salaire au profit d'associations finistériennes, a été prolongé. La Caisse abonde sur le montant des dons récoltés, dans une logique d'effort partagé;
- Le parrainage de personnes en recherche d'emploi, en phase d'expérimentation au profit d'un panel de salariés, a été officiellement lancé, permettant à tout salarié de la Caisse de « coacher » une personne en recherche d'emploi, avec l'aide des associations CREPI²⁸ et NQT²⁹ dont la Caisse Régionale est partenaire. Les salariés volontaires accompagnent ainsi leur filleul(e) dans leur recherche d'emploi (étude du CV et de la lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, mise à disposition du réseau...);
- Quelques associations partenaires peuvent désormais proposer directement aux salariés de la Caisse Régionale des missions de bénévolat « coup de pouce » grâce à la plateforme.

Le service RSE a également inauguré son premier « Café RSE » à destination des collaborateurs. Cette animation, mensuelle, propose aux collaborateurs de s'engager sur une thématique. Le 1^{er} café RSE a fait la promotion des trois associations finistériennes éligibles au don lié à l'arrondi de salaire.

De multiples événements sportifs sont proposés tout au long de l'année. Des installations sportives (douches) sont à disposition des salariés.

Perspectives pour 2023 : Le service RH ambitionne de déployer la cooptation au sein de la Caisse Régionale pour favoriser l'engagement collaborateur dans le recrutement. Le service RH a également pour projet de remettre à chaque nouvel embauché une « box » de bienvenue, assemblées par des entreprises de l'insertion, contenant des produits locaux. Le service RH a

.

²⁸ Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires pour l'Insertion

²⁹ Nos Quartiers ont des Talents

également prévu d'organiser en janvier 2023 un « afterwork » pour les nouveaux embauchés depuis juin 2022.

Le service RSE ambitionne de développer davantage la plateforme Banquier Solidaire, en communiquant sur les différents dispositifs d'implication des collaborateurs disponibles et en sollicitant un plus grand nombre d'associations finistériennes susceptibles d'accueillir des collaborateurs pour des projets solidaires. Il est également prévu d'engager les collaborateurs chaque mois sur une thématique RSE.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Score IER ³⁰ collaborateurs (%)	84	NA	67
Index égalité Femme/Homme (/100)	89	89	77
Part de postes féminins dans les Conseils d'Administration des Caisses locales (%)	39	38	38,7 ³¹
Taux d'emploi de personnes en situation de handicap (%)	8,05	8,39	Donnée disponible T2 2023 ³²
Part des dépenses engagées dans le cadre du fonctionnement de la Caisse Régionale attribuées à des entreprises d'insertion (%)			
Sur les achats liés au fonctionnement ³³	NA	NA	6,2% ³⁴
Sur les achats totaux ³⁵	NA	1,11%	0,38%

1.2.3. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients

1.2.3.1. <u>Risque d'exclusion sociale et d'incapacité à toucher des populations</u> défavorisées ou fragilisées

Accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière

Cet accompagnement représente pour la Caisse une preuve concrète de ses valeurs mutualistes et de son engagement relationnel. Ce dispositif permet à la Caisse d'orienter et conseiller ses clients dans une logique préventive avec un entretien visant à trouver des solutions personnalisées. Il s'agit d'un dispositif renforcé pour la Caisse Régionale qui a pour ambition d'être la banque de l'inclusion, au travers de l'action quotidienne des conseillers (Détection Spontanée), à chaque contact issu des cibles « Clients en Situation de Fragilité Financière » (Détection Avérée).

En 2022 : La Caisse Régionale a mis en place un dispositif complet d'accompagnement des clientèles fragiles, en 3 étapes :

³⁰ Indice d'Engagement et de Recommandation. En 2022, le taux de participation des salariés à l'enquête est de 77%.

³³ Dénominateur : budget Logistique pour les dépenses de fonctionnement (logistique) réalisées par le service Moyens Généraux de la Caisse Régionale. Cette donnée est ajoutée à compter de l'année 2022. En 2021, le pourcentage était obtenu sur les dépenses totales de la CR (hors filiale et Groupe).

³⁴ En l'espèce, en 2022, la service Moyens Généraux a fait appel à des entreprises adaptées et d'insertion pour les achats suivants : Lavage de voitures, gestion de la salle courrier, achat de collecteurs de tri sélectif, gestion des déchets, nettoyage de la vitrerie, campagne d'affichage.

³⁵ Dénominateur : achats totaux de la Caisse Régionale, hors filiale et Groupe. Ont été également exclus du dénominateur les dépenses des caisses locales, les remboursements de frais des salariés et la carte bancaire de direction, pour lesquelles il n'est pas possible de savoir la provenance du fournisseur.

³¹ Avec 212 mandats d'administrateurs occupés par des femmes sur un total de 551 mandats d'administrateurs.

³² La donnée 2022, calculée par la MSA, est disponible à compter du mois de mai de l'année 2023.

- La première consiste à responsabiliser les conseillers de clientèles en agence, les engageant à faire de la détection spontanée. Sur la base d'une appréciation libre du conseiller via sa « connaissance clients », un plafonnement des montants de frais de dysfonctionnement pourra être mis en place ;
- Deuxième brique du dispositif : La détection précoce de client fragile. Grâce à une détection automatique d'une potentielle fragilité selon des critères prédictifs (Intelligence Artificielle), un listing de clients « clientèle fragile – détectée précoce » est mis à disposition de chaque conseiller tous les mois afin de prendre contact avec chacun d'entre eux. Un guide d'entretien dédié est à utiliser systématiquement permettant au conseiller avec son client d'analyser le budget et de vérifier que les solutions bancaires et assurantielles détenues sont adaptées au budget du client. À nouveau dans cette situation, le conseiller peut apprécier la nécessité de plafonner les frais de dysfonctionnement selon la situation du client ;
- Dernière brique du dispositif, la détection Avérée qui se fait au regard d'une analyse automatique selon des critères réglementaires (Décret, Frais Dysfonctionnement, Interdit Bancaire, Surendettement). Un listing de clients intitulé « clientèle fragile – détectée avérée » est chaque mois mis à disposition de chaque conseiller afin de prendre contact systématiquement avec chacun d'entre eux et mettre en place obligatoirement le plafonnement des frais d'incidents à 25€ maximum par mois. Un guide d'entretien dédié est à utiliser à chaque rencontre avec le client fragile permettant au conseiller d'analyser le budget et de vérifier que les solutions bancaires et assurantielles détenues sont adaptées au budget et à la situation de fragilité avérée du client. Grâce à ce dispositif, 42,51% de clients détectés fragiles disposent de l'offre spécifique clients fragiles avec une tarification adaptée (contre 38% en 2021).

Une communication permanente sur ces sujets d'inclusion auprès des collaborateurs du Réseau permet d'animer la démarche relationnelle. Le conseiller est le pivot de la relation, car il analyse les causes des difficultés et essaie de trouver des solutions personnalisées.

Perspectives pour 2023 : L'année 2023 est l'occasion de poursuivre la démarche installée en 2022.

Accompagnement de la clientèle fragilisée

La Caisse Régionale anime depuis 2008 le point Passerelle, une structure d'aide et d'accompagnement dans le Finistère et qui vient en aide aux clients finistériens :

- Victimes d'un accident de la vie³⁶;
- Fragilisés financièrement;

Et qui démontrent la capacité et la volonté de faire face aux difficultés rencontrées.

En complément, le dispositif « Passerelle jeunes » a été mis en place. Créé en juin 2020 en collaboration avec la filière « Jeunes », afin de soutenir les projets de nos clients âgés de 18 à 30 ans. Sont concernés les étudiants, jeunes travailleurs, ou sans emploi, en situation de précarité (notion de reste à vivre faible) et sans aide familiale, ni épargne de sécurité. Ce dispositif ne nécessite pas la détection d'un accident de la vie.

³⁶ Maladie (baisse de revenus, délais longs de prise en charge, frais médicaux), perte d'emploi (licenciement, rupture conventionnelle, démission), séparation (frais liés au relogement, vente de bien, partage des charges), accident/décès (frais à régler consécutifs à l'évènement de vie...) Liste non exhaustive.

Le dispositif Passerelle permet de trouver les solutions financières adaptées à tous nos clients et limiter autant que possible les solutions de recouvrement amiable ou transfert des dossiers au service contentieux. La vocation est de donner une chance à nos clients de se remettre sur les rails en donnant un coup de pouce.

Dans le cadre du dispositif, un volet animations d'ateliers budgétaires est proposé aux associations accompagnées. Pour les ateliers budgétaires, certains ont été menés par nos animateurs passerelle. Les autres ateliers sont proposés par nos associations partenaires, tel qu'Agir abcd.

En 2022 : L'année 2022 a été rythmée par l'écoute, l'accompagnement budgétaire, et l'aide administrative pour les clients fragilisés, de la part de 4 conseillers passerelle, suivant un portefeuille dédié de 50 à 80 clients.

Selon la situation financière du client, plusieurs solutions peuvent être proposées :

- Aide directe accident de la vie ;
- Avance remboursable 0%;
- Exonération de frais bancaires ;
- Rétrocession de frais bancaires ;
- Pause sur les prêts conso & habitat (6 mois maxi sans frais intercalaires);
- Pause Pacifica;
- Restructuration de prêt;
- Micro-crédit.

Des aides particulières sont octroyées dans le cadre du dispositif passerelle jeunes :

- Coup de pouce logement : 500 € maximum (Loyer, caution, dépôt de garantie) ;
- Acquisition numérique 300 € maximum (Besoin lié aux études supérieures/recherche d'emploi)
- Scolarité/études/apprentissage/recherche d'emploi (fournitures, vêtements sur justificatifs);
- Aide au permis de conduire 300 € maximum (et possibilité d'une avance passerelle si refus prêt permis).

Parmi les actions clés :

- Des animations Passerelle :

- « J'invite 1 banquier dans ma classe », une animation en école de Hanvec et Bohars sur l'éducation financière organisée par le haut patronage de l'éducation nationale. L'atelier permet d'aborder de manière ludique et innovante les notions de budget, tout en s'appuyant sur le programme du 3e cycle (CM1/CM2);
- Des sessions d'ateliers budgétaires pour le compte d'associations (ex. ex'Pairs³⁷). La première animation s'est faite avec l'appui d'un jeu de société, « Budgetissimo », qui permet d'apprendre à gérer son budget au quotidien. Le second atelier s'est fait via l'application « Kahoot », qui est un jeu interactif de questions-réponses, créé par le Point Passerelle.

³⁷ Le club Ex'Pairs accompagne des jeunes en situation de handicap, dans leur projet personnel et professionnel. Ces jeunes gens d'une vingtaine d'année sont parfois indépendants, chez leur parent, en recherche d'emploi, stagiaires... L'association les reçoit chaque jour de la semaine, pour travailler à la fois leur parcours professionnel, mais aussi les accompagner dans la gestion des actes de la vie courante.

- Des sessions d'ateliers budgétaires pour le compte de la Banque de France : Le Service National Universel créé en 2019 s'adresse à tous les jeunes français de 15 à 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Durant ce séjour les jeunes participent à différentes activités et des ateliers. Sur la journée du 8 juillet, avec d'autres volontaires Crédit Agricole du Finistère, l'équipe Passerelle a accompagné environ 80 jeunes ;
- Les actions principales restent la présence des conseillers passerelle auprès des agences de proximité et des conseillers, pour les aider à anticiper et détecter les situations de clients en situation de fragilité ;
- Beaucoup de pédagogie et de communication pour rappeler notre dispositif Passerelle à travers de support de communication interne et de démultiplication, d'interventions en réunion et/ou conseil d'administration;
- Un suivi et un accompagnement des clients pour les remettre en selle ;
- Un accompagnement de nos partenaires pour la mise en place d'ateliers budgétaires ;
- Le déploiement du Micro crédit, notamment en collaboration avec les restos du cœur et l'association CRESUS.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale a prévu de lancer le Micro crédit habitat pour accompagner nos clients les plus fragiles financièrement dans leur sobriété énergétique.

L'ambition de la Caisse est de poursuivre l'accompagnement de nos clients avec de nouvelles offres. Sans objectif chiffré, la Caisse a le souhait de toucher le plus de clients en capacité de faire des travaux en vue de réduire leur dépense énergétique (et en capacité aussi de rembourser une échéance de prêt).

Démarche d'inclusion sur les territoires

La démarche d'inclusion sur les territoires est essentiellement matérialisée par les actions mises en œuvre à la Caisse Régionale dans le cadre de la filière Santé et Bien Vivre et les stratégies Collectivités publiques et Associations :

L'inclusion à travers la filière Santé et Bien Vivre : La filière Santé et Bien Vivre cible spécifiquement les seniors. La démarche inclusive mise en place spécifiquement par la filière Santé & Bien Vivre permet de prendre en compte les besoins de cette typologie de clients ou prospects et de leur proposer des solutions adaptées. Les sujets de santé et de prévention touchant les séniors sont désormais une nouvelle priorité pour la filière.

La filière Santé et Bien Vivre a été créée en 2014, qui, depuis cette date, anime une commission Santé et Bien Vivre composée d'élus.

Les priorités de la filière Santé et Bien Vivre sont :

- L'habitat des seniors : développement d'habitats alternatifs ;
- L'accompagnement et le financement de projets d'habitats participatifs sur le Finistère ;
- Le développement de la Prévention santé;
- Des actions transverses menées au sein de la Caisse Régionale afin de mobiliser les autres services (Crédits, Promotion immobilière, Mutualisme et Développement sociétal) ainsi que le réseau des agences (intervention en JIF) s'agissant de la population des séniors et plus généralement de l'inclusion.

En 2022 : Plusieurs actions ont été menées :

- Le projet Ty Cocon à Plouarzel : construction de 8 logements individuels pour seniors autonomes. À ce jour, ces logements sont la propriété de la foncière bretonne (qui comprend comme actionnaires les quatre caisses régionales bretonnes) et la SAS SOFI Ty Nay (filiale à 100% de la Caisse Régionale du Finistère);
- Des résidences Âges & Vie : construction de maisons proposant de la colocation entre seniors. Il s'agit d'un projet du Groupe Crédit Agricole avec la participation de la Caisse Régionale pour la 2e foncière (financement en syndication avec d'autres Caisses régionales) en vue de la construction de nouvelles résidences sur le territoire national. Pour le Finistère, cette construction a été réalisée au moyen d'un partenariat avec l'interlocuteur dédié Âges et Vie, afin de créer un évènement commun lors de l'inauguration des prochaines résidences Âges et Vie ;
- L'organisation d'une conférence sur la prévention en santé;
- L'animation semestrielle de la Commission Santé et Bien Vivre ;
- Le suivi et la contribution aux travaux nationaux « Bien Vieillir Demain » en lien avec la nouvelle entité « Crédit Agricole Santé et Territoire » ;
- Des rendez-vous avec diverses collectivités en recherche de solutions en matière de logements pour leurs seniors ;
- L'étude et le financement de projets d'habitats participatifs.

En somme, en 2022, les actions clés sont ainsi :

- Le démarrage de la construction des habitats alternatifs pour seniors financés ;
- La communication et un évènement créés autour de l'inauguration d'une nouvelle résidence Âges et vie à Rosporden ;
- L'animation de la conférence Prévention santé au Village by CA Finistère ;
- La participation au sondage national sur le logement idéal pour les seniors ;
- Le financement d'un lieu de vie et d'accueil à Trégunc pour l'accueil d'enfants placés.

Perspectives pour 2023 : L'ambition est d'amplifier le spectre d'actions de la filière Santé et Bien Vivre. Pour cela, plusieurs actions sont projetées pour 2023 :

- Communiquer davantage dans le réseau afin de faire connaître la filière Santé et Bien Vivre et pour que le réseau des agences soit un relais auprès des clients;
- Poursuivre les travaux autour du Parcours résidentiel senior et notamment suivre le projet Ty Cocon. Finaliser le partenariat avec Âges et vie en vue de communiquer en cohérence autour des prochaines ouvertures de résidences Âges et Vie (identifiées en 2023). Rester en veille s'agissant de l'ouverture de l'actionnariat de bien Vivre en Béguinage aux Caisses régionales;
- Développer la branche Santé et prévention en considération également de la Filière Santé ;
- Agir davantage en transversalité avec les services dédiés et notamment ancrer la réunion relative à la mécanique du logement, initiée en 2022;
- Suivre et contribuer aux travaux nationaux tout en étant force de proposition et d'initiatives locales.

La filière a fixé pour cela deux objectifs :

- Développer les relais (action réseau et projets transverses);
- Développer le périmètre (défricher les sujets de santé et prévention et élargir les cibles, les jeunes notamment).

La filière compte aller plus loin grâce aux travaux livrés par le Groupe (plateforme nationale et structuration de l'entité Crédit Agricole Santé et Territoire) et aux initiatives locales menées dans le Finistère.

L'inclusion à travers les stratégies Collectivités publiques et Associations: Le Crédit Agricole du Finistère s'est doté en septembre 2021 d'une nouvelle stratégie Collectivités publiques afin de contribuer au financement des transitions et de l'inclusion sur le territoire. Cette stratégie s'appuie sur trois axes: le renfort de notre ancrage territorial, avec entre autres l'aide de nos élus de Caisse Locale, l'amplification de notre rôle de créateur de lien en portant à la connaissance des collectivités des sujets en lien avec leurs préoccupations quotidiennes (transition énergétique, recherche de subvention, coût de l'électricité, Transitions environnementale et énergétique ...), et la préservation de la rentabilité et des parts de marché.

Grâce à cette nouvelle stratégie, le Crédit Agricole du Finistère contribue à l'inclusion sur les territoires auprès des collectivités, en aidant à financer les projets des petites et moyennes collectivités, pour qu'elles demeurent attractives et puissent offrir un large panel de services à leurs concitoyens, notamment les plus fragiles.

La politique associations a, elle aussi, été revue et validée en janvier 2022 pour une mise en place cet automne 2022 dans l'ensemble du réseau de proximité. L'enjeu est de renforcer la proximité avec nos clients associations, en les accompagnant dans tous leurs besoins.

En 2022 : La mise en œuvre de la stratégie Collectivités Publiques est un succès et a permis d'accompagner 122 M€ de projets de financements (accords donnés à fin novembre) avec un taux de succès moyen de réponse aux appels d'offres de 50%. En accompagnant 1 projet public sur 2 sur le département, le Crédit Agricole du Finistère contribue à la cohésion des territoires et l'inclusion. En 2022 le Crédit Agricole du Finistère a également accompagné à hauteur de 10 M€ les 2 principaux hôpitaux publics du département, l'un sur Brest, l'autre sur Quimper.

De plus, à l'occasion du Carrefour des Communes les 6-7 novembre 2022, le Crédit Agricole du Finistère a rencontré de nombreux élus des collectivités et leur a proposé 3 débats autour des enjeux sociétaux : les solutions pour réduire le coût de l'énergie, l'aide à la recherche de subventions et une sensibilisation à la fresque climat.

Par ailleurs, la Caisse a réalisé, à destination de ses administrateurs élus locaux, une porte ouverte avec le partenaire Age & Vie à Rosporden, pour les sensibiliser à l'inclusion des séniors sur le territoire.

Depuis l'automne, la mise en place de la stratégie Associations auprès du réseau de proximité permet de relancer la sensibilisation sur l'accompagnement singulier des structures associatives sur le territoire. Au plus près de ces structures, le Crédit Agricole maintient le tissu associatif au cœur de l'inclusion, en finançant par exemple les établissements d'enseignement privés et les structures du handicap.

Perspectives pour 2023 : L'année à venir va marquer le renfort du lien avec les acteurs des territoires. En effet, des travaux sont lancés pour capitaliser sur la connaissance du tissu local de nos administrateurs également élus locaux, l'objectif étant de partager la stratégie et identifier encore plus précisément les besoins des collectivités. En lien avec la filière Santé et Bien Vivre, la Caisse partagera avec ses administrateurs élus locaux le projet Ty Cocon, facteur d'inclusion.

Sur le marché des associations, la Caisse poursuivra la sensibilisation et la formation auprès des référents agence et mobilisera également les administrateurs de Caisse Locale délégués à la Vie Locale pour à nouveau renforcer l'accompagnement des projets associatifs en Finistère.

Indicateur de performance	2020	2021	2022	
Évolution nb de clients fragiles (±%) (nb)	+101,39% (9.498 ³⁸)	-3,08% (9.205)	-5,3% (8.715)	
Nb de dossiers Passerelle retournés en agence (évolution par rapport à l'année précédente) (±%)	239	282 (+17,9%)	238 (-15,6%)	

1.2.4. Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise

1.2.4.1. Risques liés à l'absence d'efforts en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre l'érosion de la biodiversité dans notre fonctionnement et notre stratégie

Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. En signant les 4 alliances « Net Zero » du secteur financier, tous les métiers du Crédit Agricole se sont engagés à converger vers un même objectif : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique non plus à -2°C mais à -1,5°C maximum à horizon 2100.

100 % des portefeuilles du Groupe sont concernés par cet objectif de décarbonation. Les différents métiers du Groupe ont ainsi travaillé en 2022 à définir les trajectoires devant permettre d'atteindre cet objectif. Ainsi dans le cadre de la NZBA, nous avons publié nos cibles net zero intermédiaires à 2030 pour 5 secteurs (-30% pour pétrole et gaz ; -50% pour automobile ; -58% pour électricité ; -40% pour immobilier commercial ; -20% pour ciment). D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025).

De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi CAA a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019³⁹. Tandis qu'Amundi

-

³⁸ Révision des critères de détection par l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire en 2020.

³⁹ Objectif sur l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement en actions cotées et en obligations d'entreprises géré par Amundi pour CAA (127 milliards d'euros au 31/12/2021).

s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050⁴⁰ d'ici à 2025.

Tous les métiers du Groupe ont poursuivi en 2022 leurs engagements en faveur de la transition climatique et d'une économie bas carbone. Cacib a ainsi arrangé 46 Mds€ en green, social et sustainable bonds. LCL s'est engagé à avoir plus de 50% de Sustainable Linked Loans dans ses nouveaux crédits corporate d'ici 2025, et CACF à financer 1 véhicule électrique sur 2 d'ici 2025. Crédit Agricole Assurances est devenu le 1er investisseur institutionnel dans les énergies renouvelables en France (avec 11 GW de capacité installée) et ambitionne d'accentuer encore ses investissements (+65% pour viser 14 GW d'ici 2025).

Au sein de son dispositif de solutions climat, Amundi propose une offre de fonds thématiques à impact (Amundi Valeurs Durables, Amundi Equity Green Impact, Amundi Énergies Vertes, le fonds Amundi Just Transition for Climat, etc.) soutenant la transition climatique dans les principales classes d'actifs, rendant ainsi la lutte contre le changement climatique accessible à tous les investisseurs. Amundi ambitionne ainsi d'atteindre 20 Mds€ investis dans ce type de fonds à impact d'ici 2025.

Le Groupe Crédit Agricole face aux risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises. En 2021, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement en rejoignant l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

Mobilité durable

Les déplacements des salariés pour se rendre au travail et les déplacements professionnels représentent 46% du bilan carbone 2021 de la Caisse Régionale. Un plan d'action visant à favoriser une mobilité douce des salariés est en cours d'élaboration, avec un potentiel conséquent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale ambitionne un remplacement majoritaire des véhicules thermiques d'ici fin 2023.

⁴⁰ Périmètre hors JV, hébergement de fonds et mandat de conseil.

En 2022 : La Caisse Régionale poursuit en 2022 sa démarche de verdissement de son parc de véhicules de fonction et de service, en remplaçant progressivement les véhicules thermiques par des véhicules électriques ou hybrides. En 2022, 14 véhicules électriques ont été commandés en remplacement de véhicules à moteur diesel.

En 2022, la Caisse Régionale a installé 8 bornes de recharge sur les parkings de Quai 55 et étudie l'installation de bornes de recharge sur les parkings du siège et sur les parkings (dont la Caisse est propriétaire) de certaines agences, pour une mise en œuvre progressive à compter de 2023. À ce jour, au siège, 14 bornes sont installées pour les salariés, 4 pour les clients et 8 bornes pour les véhicules de service.

Une journée dédiée à la mobilité douce a été organisée au siège de la Caisse par le service RSE, le service Immobilier Logistique et Sécurité et le service RH, à destination de l'ensemble des salariés, visant à les sensibiliser et les inciter à recourir à des modes alternatifs de déplacement pour se rendre au travail (plateforme de covoiture Ouest-go, train, bus, location de véhicules électriques, achat d'un NVEI (nouveau véhicule individuel), entretien gratuit du vélo personnel, aides en tant qu'employeur... La journée a mobilisé une dizaine de partenaires spécialisés dans le transport sur le territoire. Le service RH a rappelé les différents dispositifs incitatifs existants, notamment les indemnités kilométriques vélos.

Après une phase d'expérimentation, un accord d'entreprise a été conclu pour autoriser le recours régulier au télétravail et le travail déplacé, en vue notamment de réduire la fréquence et la durée des trajets des salariés pour se rendre au travail. Par exemple, un espace de travail a été aménagé à Quai 55, une antenne du siège à Brest, pour permettre aux résidents brestois et des alentours de travailler dans un espace plus proche de leur domicile.

Perspectives pour 2023 : Des animations régulières sont prévues en 2023 pour poursuivre l'effort de sensibilisation et incitation à la mobilité douce.

L'installation à la Caisse Régionale de 10 bornes électriques sur le parking de la direction, 26 sur le parking des véhicules de services viendront accompagner la commande de nouveaux véhicules électriques.

La Caisse Régionale prévoit également l'ouverture de négociations portant sur le forfait mobilités durables, afin d'encourage les salariés à améliorer leur mobilité entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail et à utiliser, pour ces déplacements, des modes de transports alternatifs et moins polluants.

Politique Achats

La Caisse Régionale dispose d'une politique achats et met en œuvre au quotidien une démarche volontaire conciliant la RSE, le prix et la fiabilité fournisseur.

En 2022 : La Caisse Régionale a initié en 2022 le suivi de 5 indicateurs représentatifs des achats responsables du Groupe à l'initiative de la FNCA, qui ont vocation à être pérennisés.

Ainsi, sont recensés en 202141:

- Achats sur le territoire : 61,8% des achats ont été réalisés sur le territoire breton. Pour l'ensemble des achats de la Caisse Régionale⁴², 29% du montant des dépenses est localisé en Bretagne, 14% en Finistère. Sur l'ensemble des fournisseurs de la Caisse Régionale, 66% sont bretons, et 56% finistériens.
- Délais de paiement : le délai moyen de paiement est de 29 jours en 2021 et de 24 jours en 2022 ;
- Évaluation Fournisseurs : 19% des fournisseurs ont été évalués en RSE et 5,88% des fournisseurs sont en dépendance économiques ;
- Recours au secteur protégé (achats inclusifs) : 402,22€/collaborateur de volume financier confié aux EA-ESAT et aux SIAE ;
- Professionnalisation: 1 collaborateur formé aux Achats Responsables.

À titre d'exemples :

 Après un lancement en 2021 d'un appel d'offres pour les prestations ménage/vitrerie/traitement des déchets pour la Caisse et ses agences avec des critères de sélection sociétaux et environnementaux (entreprise finistérienne, à défaut bretonne; secteur protégé, produits éco-conçus, et critère financier plafonné à 30% maximum dans l'analyse pour la prise de décision), 2022 a été l'année de mise en place des prestations;

- L'outil de gestion des achats « Easy » a été en partie mis en œuvre, permettant de gérer les achats de l'appel d'offres à la signature du contrat. La totalité des communications et des transmissions des documents est ainsi centralisée sur un outil numérique économisant l'impression. L'outil met également à disposition des informations Risques Fournisseurs pour faciliter le choix de fournisseurs;
- Des animations ont été réalisées en vue de sensibiliser les collaborateurs au tri sélectif et de simplifier la collecte. Une réflexion est lancée pour envisager un déploiement du tri sélectif dans les agences.

Une organisation Achats a été validée en Comité de Direction en juin 2022, avec la centralisation d'une partie des achats (achats d'un montant supérieur à 100.000€). Cette organisation impliquant des postes dédiés aux achats est la condition préalable à un éventuel engagement dans une labellisation dédiée aux achats responsables, sur lequel une réflexion est en cours.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale initie en 2023 une refonte de sa politique d'achats en vue d'intégrer un socle d'engagements RSE et de pérenniser la démarche volontaire. Les indicateurs de suivi ont vocation à devenir de véritables indicateurs de pilotage de la nouvelle politique d'achats responsables.

⁴² Après exclusion des dépenses liées aux Caisses locales, des remboursements de frais des salariés et de la carte bancaire de direction, pour lesquelles il n'est pas possible de savoir la provenance du fournisseur.

⁴¹ Données 2022 non disponibles. Donnée limitée au périmètre des achats rentrant dans le périmètre du service Immobilier Logistique et Sécurité. Des travaux d'harmonisation des modalités de calcul sont en cours entre les Caisses Périonales

Le déploiement du tri sélectif au siège est prévu en janvier 2023, accompagné d'une journée pédagogique.

Stratégie IT⁴³ de la Caisse Régionale

La stratégie IT intègre une démarche continue de sensibilisation des salariés de l'entreprise sur l'impact environnemental de la numérisation à titre professionnel et par extension à la sphère privée. In fine, elle nous permet de limiter notre bilan carbone.

En 2022 : Le service Organisation a poursuivi sa démarche de sensibilisation du personnel du siège avec un objectif de réduction drastique de la quantité de données inutiles ou obsolètes sur les espaces de stockage et de limiter au strict nécessaire la consommation de données, au moyen d'une invitation régulière à réaliser un nettoyage des espaces de stockage de chaque service. 100% des services ont été contactés par une référente dédiée à cette mission, dont le poste créé en 2021 a été prolongé sur l'année 2022.

La quasi-totalité des services a ainsi engagé un travail de déstockage par suppression des fichiers inutiles ou doubles ainsi qu'un travail de compression des fichiers d'archives. Le périmètre de nettoyage a été étendu à d'autres serveurs ayant un impact non négligeable sur la quantité de données stockées.

Perspectives pour 2023 : En 2023, la Caisse Régionale adopte un nouvel outil intitulé « Dawizz » pour répondre au besoin d'optimisation des espaces de stockage et améliorer la conformité RGPD des données stockées. Le service Organisation ambitionne d'étendre l'optimisation à l'ensemble de la Caisse, incluant les espaces de stockage du réseau d'agences. Cet outil permettra de réaliser des campagnes régulières et généralisées d'optimisation, venant pérenniser et piloter la démarche.

Politique RSE

La définition des enjeux et des objectifs en matière de Responsabilité sociétale de l'entreprise est un acte fondateur en matière de stratégie et d'engagement d'une entreprise afin de lutter contre les effets du changement climatique et contre l'érosion de la biodiversité.

En 2022: Après un travail de co-construction mené en 2021 avec les parties prenantes de l'entreprise (dirigeants, administrateurs, clients, associations du territoire...), le Conseil d'administration de la Caisse Régionale a validé en février 2022 sa politique RSE.

Elle est construite autour de 7 engagements fondateurs :

- Engager notre modèle coopératif et mutualiste au service du progrès RSE;
- Amplifier la Mixité et la Diversité au sein de l'entreprise ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale de nos clients ;
- Poursuivre notre quête d'exemplarité dans le fonctionnement de l'entreprise ;
- Cultiver l'éthique des affaires ;

⁴³ Informatique et Technologies

- Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions ;
- Réussir les transitions Agricoles et Agroalimentaires.

Elle édicte également des principes d'actions pour l'ensemble des collaborateurs dans l'exercice de leur métier :

- Être déterminé à accompagner nos clients dans ces transitions ;
- Être éclaireur pour nos clients et leur offrir un conseil à valeur ajoutée en matière de RSE;
- Être un banquier inclusif en portant un regard attentif à l'inclusion bancaire de nos clients;
- S'impliquer collectivement dans les actions RSE de l'entreprise;
- Et être source de solutions à tous niveaux : tant dans le fonctionnement de l'entreprise qu'auprès de tous nos clients.

Afin de partager ces fondamentaux à toute l'entreprise, de nombreux temps forts de communication interne ont été organisés :

- La diffusion du Carnet de route sociétal par le président et le directeur général à l'ensemble des salariés et administrateurs après la validation de la Politique RSE ;
- Lors de la convention d'entreprise, organisée à l'Arena de Brest le 14 juin et réunissant les salariés et administrateurs, les éléments clés de la politique RSE ont été présentés, illustrés grâce à des prises de paroles en plénière;
- La politique RSE a également fait l'objet de présentation lors de diverses réunions de service ou de secteurs d'agences ;
- Des événements internes mensuels ont été organisés à partir de septembre afin de mobiliser et d'impliquer les collaborateurs dans les actions RSE.

Enfin, en matière de gouvernance et de suivi de la mise en œuvre des engagements de la politique RSE, un Comité de Pilotage a vu le jour au dernier trimestre de l'année. Il est organisé mensuellement en présence des cadres dirigeant de l'entreprise et trimestriellement, en version élargie, avec l'ensemble des chefs de projets de l'entreprise – responsabilisés sur les engagements de la politique RSE.

Perspectives pour 2023 : La poursuite des actions de communication et d'animation auprès des collaborateurs est planifiée afin de mettre en lumière mensuellement les actions concrètes menées et impliquer les collaborateurs de la Caisse Régionale mais aussi des agences du réseau.

La gouvernance de la RSE, avec la tenue des comités de pilotage est d'ores et déjà planifiée afin de coordonner et veiller à la bonne mise en œuvre des projets sur l'ensemble de l'année.

Politique Immobilière

La Caisse Régionale s'est fixée comme objectif de poursuivre une démarche d'exemplarité, notamment à travers son empreinte énergétique. Pour cela, elle a identifié deux leviers majeurs :

La réduction de sa consommation de ressources ;

Une sortie progressive des énergies fossiles.

La Caisse Régionale, tenue de respecter le décret tertiaire, affiche déjà sa conformité en actant, depuis 2009 (jusqu'à 2021), une réduction de ses consommations :

- De 50% en électricité;
- De 55% en gaz;
- De 50% en eau.

En 2022 : La Caisse Régionale a publié son plan de sobriété énergétique en octobre, prévoyant entre autres :

- Une diminution de nos consommations notamment via la limitation du chauffage à 19° dans nos locaux ;
- Des actions concrètes pour réduire notre empreinte carbone.

La Caisse poursuit son projet de rénovation des agences, avec des travaux visant à réduire l'empreinte énergétique de l'ensemble des agences du Finistère. Ces travaux comprennent le changement des menuiseries, la re-isolation des bâtiments et le changement de système de chauffage en fonction de la vétusté de l'installation existante. 60 points de vente sont concernés, pour un budget de 65 M€ d'investissement sur 3 ans. L'aluminium des menuiseries extérieures est réemployé lorsque l'état le permet, dans une logique d'économie circulaire. En 2021, les rénovations ont été achevées pour les sites de Quai 55, Guipavas, Trégunc, Quimper Centre et les Salons du Loc'h à la Caisse Régionale. Sept agences sont en cours de rénovation. En 2022, 7 chantiers de rénovation totale ont été ouverts dans notre réseau d'agences.

En 2022, la Caisse Régionale a pris la décision de ne plus réchauffer les locaux avec des énergies fossiles (gaz) lorsque la température extérieure demeure au-dessus de 5 degrés.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale poursuit son ambition de réduction de son empreinte carbone avec des actions telles que l'électrification de son parc automobile, l'intégration de bornes électriques sur les parkings des agences ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques au siège.

Suivi et réduction de nos émissions de GES

La Caisse Régionale est mobilisée pour réduire drastiquement ses émissions de Gaz à effet de Serre (GES) à horizon 2050. Cette démarche s'inscrit dans le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole. Le 1er pilier du Projet Sociétal fixe une ambition d'agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone. Le 1er marqueur prévoit ainsi d'atteindre la neutralité carbone⁴⁴ d'ici 2050 sur l'empreinte propre et sur les portefeuilles d'investissement et de financement.

La démarche est déclinée au sein de la politique RSE de la Caisse Régionale, qui prévoit un engagement spécifique dédié à l'exemplarité de la Caisse Régionale dans son fonctionnement.

⁻

⁴⁴ La neutralité carbone est entendue comme l'atteinte d'un équilibre entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre au niveau mondial. Un équilibre est ainsi recherché entre, d'une part, les émissions, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique ; avec, d'autre part, les absorptions, en préservant et améliorant les capacités de capture de carbone (océans, biomasse terrestre, technologies de capture et de séquestration).

Ainsi, deux chantiers sont en cours : la réduction des émissions sur le fonctionnement propre de la Caisse Régionale ainsi que la réduction des émissions liées à l'activité de ses clients.

En 2022 : La Caisse Régionale a réalisé un bilan carbone de ses émissions couvrant l'année 2021. Cidessous, le tableau présente le bilan GES⁴⁵ 2021 sur l'ensemble des scopes :

					Em	issions de G	ES			Emissions évitées de GES
Catégories	Numéros	Postes d'émissions	CO2	CH4	N20	Autres gaz	Total	C02 b	Incertitude	Total
d'émissions	Numeros	Postes d'emissions	(t CO2e)	(f CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)	(t CO2e)	(f CO2e)	(t CO2e)
	- 1	Emissions directes des sources fixes de combustion	695	0	2	. 0	697		31	-0
Emissions directes	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thormique	242	0	0	0	242	0	118	0
de GES	3	Envissions directes des procédés hars énergie	.0	0	0	0	0		0	.0
. 09.0C3:	- 4	Emissions directes fugitives	- 0	0	. 0	0	0	- 0	0	0
	- 5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)								
		Sous total	937	0	2	0	939		122	0
Emissions	6	Emissions indirectes lides à la consommation d'électricité	185	0	0	- 0	185	0	19	0
indirectes	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, ch	0:	0	0	0	. 0	0		0
associées A	G 20	Sous total	185	0	0	0	185		19	0
8 Emissac A 7	Enssaons liées à fénergie non incluses dans les postes 1 à 7	230	13	1	40	284	0	29	0	
	9	Achats de produits ou services	3 265	0	0	0	3 265		-590	0
	10	Immobilisations de biens	1 857	0	- 0	0	1 857	0	820	
	31	Dechets	21	0	U	0	21	- 10	10	
	12	Transport de marchandise amont	157	2	3	- 0	141		36	0
	13	Déplacements professionnels	233	2	23	- 0	258	- 0	130	.0
	14	Actifs on lessing amont	0	0	0	0	0	- 0	0	0
Autrus émissions	15	Investissements	563 150	0	. 0	. 0	563 150	. 0	281 418	. 0
indirectes de GES	16	Transport des visiteurs et des clients	2 001	Đ		2	2 001	- 0	1 547	
	17	Transport de marchandise avel	. 3	0	- 0	D	2			0
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	- 0	- 0		. 0	0	0
	19	Fin de vie des produits vendus	10	0	0	0	16	. 0	9	0
	20	Franchise avail	- 0	- 0	- 0	- 0	0	- 0	0	0
	21	Leasing avail	0	0	- 0	0	0	- 0	0	0
	22	Déplacements donicile travail	2.721	0	- 0	. 0	2.721	- 0	975	0
	23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	673 721	16	27	40	673 805		281 426	

Le bilan GES 2021 de la Caisse Régionale est accessible publiquement sur : https://bilans-ges.ademe.fr/fr/bilanenligne/detail/index/idElement/8961/back/bilans

La Caisse Régionale a fait le choix de publier le poste « Investissements ». Pour un établissement bancaire, ce poste correspond aux émissions indirectes qui résultent de l'activité de ses clients ayant fait l'objet d'un financement.

Les émissions résultant des financements accordés, qui représentent 97% de bilan carbone de la Caisse Régionale, sont des données estimatives obtenues grâce à la méthodologie SAFE⁴⁶.

Les émissions carbones liées aux financements sont réparties par macro-marché, indiquées cidessous :

En 2021, pour l'établissement du dernier bilan GES :

Macro-secteurs	Encours (€)	Émissions financées (kt ⁴⁷ CO ²) ⁴⁸
Agriculture	1 035 961 031	311
Construction	1 293 715 533	88
Énergie	33 060 737	5
Industrie	48 143 503	15
Transport	137 921 256	120
Services	719 410 346	0
Déchets	29 426 174	22
Administration	399 419 454	0

⁴⁵ Le présent bilan GES a été établi par le prestataire Paradigm Shift. Le résultat est affiché avec 49% d'incertitude, en raison du poste Investissements. Hors investissements, l'incertitude serait de 17%.

⁴⁶ Pour plus d'informations sur la méthodologie SAFE, consulter le paragraphe dédié en annexe.

⁴⁷ Une kilotonne (1 kt) vaut mille tonnes.

⁴⁸ Données SAFE.

En 2022:

Macro-secteurs	Encours (€)	Émissions financées (kt CO ²)
Agriculture	1 036 191 978	311
Construction	1 362 477 140	93
Énergie	32 019 521	4
Industrie	54 377 099	17
Transport	129 764 727	113
Services	786 376 575	0
Déchets	27 920 913	21
Administration	400 093 653	0
Autres	185 290 903	0

Sur l'empreinte du fonctionnement propre de la Caisse Régionale : la Caisse Régionale a établi un plan d'action à court terme pour réduire ses émissions de GES sur ses 3 scopes. Ce plan d'actions, avec, parmi les actions mises en œuvre en 2022 :

- La formation des dirigeants (CODIR et Conseil d'administration) aux conséquences des risques environnementaux, avec un focus sur les enjeux Finances et Assurances. Cette action a été réalisée le 29 septembre lors d'une journée de formation dédiée ;
- La numérisation de documents contractuels sur le marché Habitat. Le projet E-doc, mis en œuvre par le service Partenaires, permet notamment d'économiser 1,3 million de feuilles A4 chaque année, soit l'équivalent de 153 arbres, suite à la bascule vers la numérisation des échanges contractuels de 40.000 clients;
- La mise en place de collecteurs de recyclage à Quai 55, avec une animation pédagogique ;
- Des actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité douce⁴⁹.
- Une étude est en cours sur une potentielle installation d'un parc de vélos électriques en libre-service à destination des salariés ;
- La mise en œuvre d'un plan de sobriété depuis octobre, avec notamment la réduction à 19° de la température des locaux;
- L'électrification du parc de véhicules de fonction et de service ;
- L'installation de bornes électriques ;
- Une étude est en cours pour une potentielle installation d'ombrières sur le parking de la Caisse Régionale, avec pour objectif d'autoconsommer 25% de la consommation énergétique actuelle grâce à la production solaire ;
- La mise en œuvre du plan de sobriété énergétique de la Caisse Régionale⁵⁰.

Afin de bâtir une trajectoire tendant à rapprocher la Caisse Régionale de la neutralité carbone et renforcer la pertinence des actions à mener, des travaux collectifs avec d'autres Caisses Régionales pilotes, dont celle du Finistère, ont pour projet de livrer dès 2023 une définition et une mise en œuvre de la contribution à la neutralité carbone de chaque entité du groupe. Le projet Neutralité carbone du fonctionnement des Caisses Régionales est piloté par la Fédération Nationale Crédit

-

⁴⁹ Pour plus d'informations, consulter le paragraphe dédié.

⁵⁰ Pour plus d'informations, consulter le paragraphe dédié dans la partie Politique immobilière.

Agricole (FNCA). La Caisse Régionale du Finistère s'est ainsi fixé comme objectifs partagés avec les autres Caisses :

- Identifier les bonnes pratiques existantes ;
- Co-construire une méthodologie de mesure des émissions harmonisée ainsi qu'une récurrence collective afin d'établir un point de départ et des jalons ;
- Construire sa propre trajectoire climatique en convergeant au maximum vers des objectifs partagés entre les Caisses Régionales ;
- Identifier et qualifier l'ensemble des actions de réduction de l'empreinte du fonctionnement des Caisses qui peuvent être menées, étudier dans quelle mesure leur mise en œuvre produit les effets selon une échelle de temps cohérente avec les ambitions de développement et les trajectoires climatiques;
- Suivre l'impact des actions mises en œuvre à travers des indicateurs mesurables dans le temps et engager les correctifs nécessaires ;
- Co-construire un cadre pour définir les politiques de contribution volontaire sur les émissions résiduelles;
- Outiller les Caisses Régionales pour faciliter l'action climatique.

Cinq grands chantiers ont débuté :

- Un état des lieux des engagements et des obligations des Caisses Régionales;
- Cadrer les pratiques et co-construire les feuilles de route;
- Cartographier, qualifier et prioriser les actions pour réduire l'empreinte carbone ;
- Engager les fournisseurs sur cette trajectoire de réduction ;
- Outiller les Caisses Régionales pour piloter la performance climat et définir les indicateurs opérationnels.

La livraison de l'ensemble des outils méthodologiques et de mise en œuvre est prévue au 1^{er} trimestre 2023.

Sur l'empreinte des financements de la Caisse Régionale :

La neutralité carbone pour une banque est un enjeu central sur le scope 3 (financements et investissements) de son bilan GES. Le scope 3 correspond aux émissions indirectes liées aux financements de ses clients et à ses investissements. Un projet « Net Zéro » focalisé sur les émissions financées a été élaboré par le Groupe Crédit Agricole pour un déploiement prévu en Caisse Régionale en 2023. Pour plus d'informations sur les Trajectoires Net Zéro, consulter le focus dédié dans le paragraphe ci-dessous.

Perspectives pour 2023:

Sur son empreinte propre, la Caisse a prévu d'exploiter les livrables issus du groupe de travail dédié à la neutralité du fonctionnement et ainsi notamment bâtir sa propre trajectoire de contribution à la neutralité carbone à horizon 2050.

Le lancement de la formation des salariés aux enjeux RSE et à la finance durable débute au 1^{er} trimestre 2023.

35 collecteurs de recyclage seront installés au 1^{er} trimestre 2023 au siège de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale a également prévu en 2023 de déployer les travaux liés au projet Net Zéro sur son portefeuille de financements.

Focus sur les Trajectoires Net Zéro (portefeuilles de financements et d'investissements)

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d'institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d'actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d'objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d'une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d'un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance.

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l'appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l'économie financés par la banque. Notre méthodologie repose sur 5 grandes étapes :



L'analyse de matérialité a permis de prioriser les 5 secteurs les plus émissifs pour la Caisse Régionale parmi ceux les plus présents dans nos portefeuilles de financement : production d'électricité, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture.

De niveau Groupe Crédit Agricole, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les 10 secteurs les plus émissifs de nos portefeuilles de financement (les énergies fossiles, production d'électricité, transports maritimes, aviation, immobilier résidentiel aux particuliers, immobilier commercial, automobile, agriculture, acier, ciment). Ces 10 secteurs représentent environ 60% des encours du Groupe Crédit Agricole et 80% des émissions financées du Groupe. Par ailleurs, ces secteurs à l'échelle planétaire représentent environ 75 % des émissions mondiales de GES, ce qui appuie le fait que ce sont les secteurs prioritaires pour adresser l'enjeu du changement climatique.

Politique Financière

La politique financière tient compte du contexte règlementaire (préoccupation croissante pour le climat avec une mutation rapide vers « la finance durable ») ainsi que le projet sociétal du groupe Crédit Agricole décliné dans la stratégie RSE de la Caisse Régionale.

En 2022 : Les actions clés menées en 2022 se caractérisent par un objectif de renforcer le poids des placements et investissements ESG compatibles dans le portefeuille Fonds Propres pour compte propre de la Caisse Régionale. Pour y répondre, deux axes concrets ont été développés :

- Agir sur les flux, en intégrant les critères ESG dans le choix des nouveaux placements et investissements;
- Agir sur les stocks, en intégrant les critères ESG dans la gestion de notre principal support, Force Iroise, afin qu'il devienne un fonds SFDR 8.

Perspectives pour 2023 : Les perspectives 2023 seront précisées dans la politique financière 2023. L'objectif premier est de poursuivre l'allocation d'une partie des excédents de fonds propres vers des placements et des investissements ESG compatibles (obligations Green, Social ou Substainable et OPCVM ou FPCI SFDR 8 ou 9), en considérant les opportunités de marché et l'évolution de la règlementation.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Ratio Consommation en Énergie non fossile / Consommation en Énergie total (MWh) (Année N-1)	5060 /6190 MWh (donnée 2019)	4381 /6783 MWh (donnée 2020)	4478 /7917 MWh (donnée 2021)
Soit % de consommation d'Énergie non fossile	81,8% (donnée 2019)	64,6% (donnée 2020)	56,6% (donnée 2021)
Évolution du bilan GES ⁵¹ (%) (par rapport au bilan GES 2018)	NA	-25,47% -25,48% hors déplacements visiteurs	Réalisation du Bilan GES 2022 prévu en 2023

Taux d'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050⁵²

Voir tableau ci-dessous

⁵¹ Évolution des émissions de TCO2 par rapport au bilan GES 2018, hors poste Investissements et Financements. GES : Gaz à Effet de Serre.

⁵² Cet indicateur donne un état des lieux en 2021 (dernier bilan GES disponible) du taux d'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de CO2 à horizon 2050 déterminé sur la base du bilan GES 2018, avec deux paliers intermédiaires en 2025 (objectif de -25,2%) et 2030 (objectif de -46,2%), sur la base des données du Groupe (calcul de la trajectoire de la Caisse Régionale du Finistère prévu en 2023).

Objectif SBT à 2025-2030 – Trajectoire à 1,5° (émissions de GES en tCO2)	2018 53	2021	Estimat ion cible 2025 (sur base année 2018)	Objecti f 2025 (-% réducti on) du Groupe)	Taux d'atteint e en 2021 de l'objectif interméd iaire pour 2025	Estimat ion cible 2030 (sur base année 2018)	Object if 2030 (-% réduct ion du Group e)	Taux d'atteint e en 2021 de l'objectif interméd iaire pour 2030	20 50	Taux d'attei nte en 2021 de l'objec tif de neutra lité carbon e pour 2050
Scope 1	950	939	711	25,2%	4,6%	511	46,2%	2,5%	0	1,2%
Scope 2	205	185	153	25,2%	38,7%	110	46,2%	21,1%	0	9,8%
Scope 3 (hors financements)	1459 0	1065 5	10913	25,2%	107,0%	7849	46,2%	58,4%	0	27,0 %
Scope 3 (financements)	6531 29	5631 50	488540	25,2%	54,7%	351383	46,2%	29,8%	0	13,8 %
Total Scopes (hors financements)	1608 0	1177 9	12028	25,2%	106,1%	8651	46,2%	57,9%	0	26,7 %
Total Scopes (incluant financements)	6692 09	5749 29	500568	25,2%	55,9%	360034	46,2%	30,5%	0	14,1 %

1.2.5. Cultiver l'éthique des affaires

1.2.5.1. Risque lié au manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients

Charte éthique Groupe Crédit Agricole

La charte éthique Groupe Crédit Agricole permet de partager et diffuser une culture de déontologie et les valeurs du Groupe Crédit Agricole. C'est un socle qui est ensuite décliné et en cohérence avec d'autres documents faitiers : code de conduite, règlement intérieur, procédures internes de conformité (FIDES).

En 2022 : Le Code de conduite est mis à jour, avec passage en Comité de Direction le 16 mai 2022, en Comité Social et Économique le 19 mai, et est communiqué aux collaborateurs du réseau au travers d'un JIF dédié le 15 septembre ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs au travers d'une note et d'un courriel du Directeur Général le 8 décembre.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend capitaliser sur les actions de communication de fin d'année pour une diffusion régulière sur les comportements respectueux des règles de déontologie.

Code de Conduite

Le Code de conduite est associé à la charte éthique Groupe Crédit Agricole. Il permet de partager et diffuser une culture de déontologie et les valeurs du Groupe Crédit Agricole. Le code de conduite

-

⁵³ Extrait bilan GES 2018.

⁵⁴ Extrait bilan GES 2021.

est un document concret, assorti d'exemples pour diffuser les pratiques éthiques au sein de l'entreprise.

En 2022 : Le Code de conduite est mis à jour, avec passage en Comité de Direction le 16 mai 2022, en Comité Social et Économique le 19 mai, et est communiqué aux collaborateurs du réseau au travers d'un JIF dédié le 15 septembre ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs au travers d'une note et d'un courriel du Directeur Général le 8 décembre.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend capitaliser sur les actions de communication de fin d'année pour une diffusion régulière sur les comportements respectueux des règles de déontologie.

Règlement intérieur – Annexe I, Conformité et Déontologie – Annexe I bis, Code de Conduite en matière d'Anticorruption

Le règlement intérieur de la Caisse Régionale dresse le cadre pour les collaborateurs de la Caisse Régionale en matière de comportements et notamment de comportements éthiques. La charte annexe Conformité et Déontologie et de Code de Conduite en matière d'Anticorruption précise les attendus : prévention des conflits d'intérêts, transparence, diligence dans le conseil, lutte contre la corruption...

En 2022 : Le Règlement intérieur a été mis à jour, en intégrant les nouveautés de la Loi Wizermann en matière de faculté d'alerte. Celui-ci a été communiqué aux collaborateurs du réseau au travers d'un JIF dédié déontologie le 15 septembre 2022, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs au travers d'une note et d'un courriel du Directeur Général le 08 décembre.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend capitaliser sur les actions de communication de fin d'année pour une diffusion régulière sur les comportements respectueux des règles de déontologie.

Politique de Prévention et de Gestion des Conflits d'intérêts

La Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts décrit les enjeux et l'encadrement des conflits d'intérêts au sein de la Caisse Régionale. Elle répond notamment aux exigences des directives MIF⁵⁵ et DDA⁵⁶ et de l'arrêté du 3 novembre 2014. Elle précise notamment les règles pour les « Personnes concernées » (Initiés Permanents et Personnes Sensibles).

En 2022 : La politique a fait l'objet d'une mise à jour mineure, validée par le Conseil d'Administration du 25 juin 2022. La politique a été communiquée aux collaborateurs du réseau au travers d'un JIF dédié le 15 septembre, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs au travers d'une note et d'un courriel du Directeur Général le 08 décembre.

Perspectives pour 2023 : La Caisse Régionale entend capitaliser sur les actions de communication de fin d'année pour une diffusion régulière sur les comportements respectueux des règles de

-

⁵⁵ Marchés d'instruments financiers.

⁵⁶ Directive sur la distribution d'assurance.

déontologie. Il est également prévu une révision du dispositif Initié Permanent – Personnes sensibles en lien avec l'actualisation des normes Groupe.

Politique de Protection des données personnelles

La Politique de protection des données personnelles est un document d'information réglementaire qui s'adresse à tous nos interlocuteurs, clients ou non.

L'objectif de cette Politique de protection des données personnelles est d'informer, de façon claire et détaillée, les tiers, sur les traitements que nous opérons sur leurs données à caractère personnel. Une information est également diffusée sur l'exercice des droits de nos clients.

En 2022: Pas de mise à jour de cette politique en 2022. La Caisse Régionale a mis en œuvre une action de formation RGPD, en e-learning, à destination de l'ensemble des collaborateurs, incluant les obligations RGPD (privacy by design, exercice des droits, traitement des violations).

Perspectives pour 2023 : La Caisse prévoit un renforcement des travaux de purge des outils et la poursuite de l'acculturation des acteurs avec un travail renforcé sur les experts data des Services de la Caisse.

Politique d'Entrée en Relation et Corpus Sécurité Financière (Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du terrorisme et Prévention de la Fraude)

Cette politique vient en réponse à nos obligations réglementaires et sociétales en matière de prévention du blanchiment et du financement du terrorisme. La politique d'entrée en relation permet de préciser nos règles en matière de connaissance client, clé du dispositif et nos points de vigilance renforcée sur des situations à risque.

Le corpus complet décrit les procédures en matière de connaissance client, de détection et de déclaration des opérations. Le corpus est disponible à l'ensemble des collaborateurs sur un outil interne.

En 2022 : La Caisse a apporté des évolutions mineures à la politique, validées par le Conseil d'Administration du 29 avril 2022, suivie d'une formation réglementaire des collaborateurs.

Perspectives pour 2023: La Caisse Régionale envisage une formation, avec une actualisation en fonction des risques de la Caisse Régionale (classification des risques), ainsi qu'une action de formation des réseaux sur l'actualisation de la Connaissance Client.

Politique Groupe Sanctions Internationales

Cette politique apporte une réponse à nos obligations réglementaires et sociétales d'application des sanctions internationales. Elle vient en accompagnement de nos clients dans le respect de ces règles et obligations.

En 2022 : Cette année a été l'occasion de renforcer des contrôles et de s'adapter aux fortes actualités en matière de sanctions liées aux crises géopolitiques de 2022.

Perspectives pour 2023 : La Caisse entend maintenir un haut niveau de maîtrise des risques et maintenir une attitude proactive avec les clients Entreprises.

Indicateur de performance	2020	2021	2022
Part du coût des risques opérationnels pour motifs relatifs aux pratiques non-éthiques dans la relation clientèle, sur le Produit Net Bancaire (PNB) de la Banque (%) (Montant des risques opérationnels)	0,078% (204 K€)	0,154% (406 κ€)	0,012% (34 K€)

1.2.6. Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leurs transitions

1.2.6.1. <u>Risque lié à l'absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans</u> les investissements, dans la sélection et la relation client

Accompagnement dans les transitions des clients Particuliers

La clientèle des particuliers est le marché le plus important pour la Caisse Régionale. L'accompagnement de 100% de nos clients est une ambition clé de notre politique RSE et du projet sociétal de la Caisse Régionale.

L'ensemble des univers de besoin bancaires est concerné par la transition environnementale et énergétique. L'enjeu est de favoriser l'appropriation et la connaissance des offres vertes auprès des conseillers de clientèle particuliers afin de garantir une qualité de conseil client en matière de transition.

En 2022 : Capitalisant sur une expérience pilote au sein de 11 agences du département, la Caisse Régionale a fait le choix de responsabiliser, sur la base du volontariat, un conseiller de clientèle « AGIR » par agence, « Ambassadeur de la Gamme Interne Responsable ». Cette dynamique de démultiplication des offres vertes bancaires et assurantielles s'appuie sur un réseau de 65 collaborateurs ayant pour mission de connaître les offres, sensibiliser et former leurs collègues et animer la démarche conseil en transitions dans leur agence de proximité.

Les ambassadeurs AGIR et l'ensemble des conseillers de clientèle particuliers disposent d'une palette de produits et services qui couvrent les 4 univers de besoins :

- La banque au quotidien, avec la carte bancaire sociétaire ;
- Les crédits, avec les offres de crédit à la consommation verts (financement d'un véhicule moins polluant – financement de travaux de rénovation énergétique – Financement de vélos électriques) ou avec les offres de crédit habitat (l'Eco PTZ et le Prêt économie d'énergie);
- Les placements, avec les offres de placement de la Gamme responsable, le Livret Développement Durable et Solidaire, ou le tout dernier Livret Engagé Sociétaires;
- Et enfin les assurances, avec des offres promotionnelles récompensant la mobilité durable (Assurance auto), ou la couverture de panneaux photovoltaïques (Multirisques habitation) et autres solutions en matière d'économie circulaire et réemploi, de prévention ou d'inclusion.

Au-delà de ce catalogue de solutions, c'est par la formation et l'information que les conseillers ont la capacité d'apporter une valeur conseil en matière de transition.

Sur le marché de l'habitat, l'année 2022 a été l'occasion de former l'ensemble des conseillers à l'outil Pep'z – simulateur de financement (crédits et aides publiques) en matière de rénovation de l'habitat. La communauté AGIR est également mobilisée chaque mois pour obtenir des informations et actualités offres et services. Des ateliers ont également été proposés à l'occasion d'une journée dédiée aux ambassadeurs le 7 octobre dernier afin de les former aux offres vertes.

Perspectives pour 2023 : Les nouveautés à venir et l'actualité seront riches en matière de solutions d'accompagnement des transitions de nos clients. Un dispositif de formation sera déployé tout au long de l'année afin d'apporter la connaissance sur les enjeux RSE, la finance durable et l'évolution de la réglementation MIF ou encore le financement de la performance énergétique des logements.

Des nouveautés en matière d'offres et services viendront également enrichir le catalogue de solutions existant : La plateforme J'écorénove mon logement, le Plan d'épargne Vert...

Déclinaison de la Politique Crédit en matière d'accompagnement dans les transitions des clients Entreprises, Professionnels et Collectivités publiques

Les stratégies de l'ensemble des marchés et la politique Crédit prévoient des déclinaisons opérationnelles visant à accompagner les clients et prospects dans leurs transitions, sur l'ensemble des univers de besoins (financements, épargne, flux et assurances). Cet accompagnement est assuré par les conseillers, experts marchés et par les filiales.

Marché des clients Entreprises :

En 2022 : La Caisse Régionale, au travers des deux Centres d'affaires, a déployé un dispositif d'accompagnement et conseil ESG de ses clients avec notamment :

- La qualification des demandes d'investissements supérieurs à 1 million d'euros en intégrant le questionnaire ESG dédié recueilli auprès du client afin de s'assurer que l'entreprise est inscrite dans une logique RSE;
- Des crédits syndiqués : La Caisse propose d'intégrer à l'octroi des financements dans les contrats de crédits des critères RSE que le client s'engage à suivre tous les ans et à communiquer à ses prêteurs avec éventuellement modulation des taux de crédits ;
- Une mise en relation de nos clients avec le pôle Transition Énergétique, proposant un diagnostic en ligne suivi d'un rendez-vous avec les experts du pôle pour apporter un conseil en matière d'investissement, afin de diminuer la consommation énergétique et un accompagnement en termes de financements. Cette action a démarré fin septembre 2022. À ce jour, 66 clients ciblés, 14 rendez-vous réalisés au 5 décembre, 7 projets de transitions identifiés;
- La Caisse dispose également d'enveloppes de financement BEI⁵⁷ pour financer les transitions énergétiques dès lors que le client est éligible aux critères requis. Néanmoins, sur 2022, nous n'avons pas réalisé de financement sur cette enveloppe;
- Des mises en relation avec le Village by CA sur une dizaine de clients avec l'objectif de les aider et de les accompagner dans leurs projets innovants et de leur apporter notre réseau et notre vision sur leur stratégie et les mettre en relation éventuellement avec d'autres start-up afin de concrétiser leurs projets.

⁵⁷ Banque Européenne d'Investissement.

Perspectives pour 2023 : La Caisse prévoit :

- Un objectif de réaliser 40 diagnostics et rendez-vous physiques auprès du pôle Transitions Énergétiques;
- Une nouvelle étape dans l'utilisation des questionnaires ESG. Ces sujets et notamment la sensibilité et le degré de maturité ainsi que les actions à mener seront abordés à chaque renouvellement de dossier;
- De capitaliser sur ce questionnaire pour approfondir et comprendre la trajectoire de nos clients sur la mise en œuvre des actions à mener et leur proposer nos expertises (ingénierie sociale, transition énergétique, placements...).

Marché des clients Professionnels :

Le marché des clients professionnels représente une part importante de nos clients. Il a pour caractéristique de réunir un grand nombre de corps de métiers, ayant un niveau de prise de conscience, et de leviers différents en matière de RSE et de transitions. Le déploiement d'une stratégie d'accompagnement adaptée est un enjeu pour la Caisse Régionale, répondant à toutes les typologies de professions concernées.

En 2022 : Capitalisant sur la démarche RSEa (Responsabilité sociétale des exploitations agricoles), la Caisse Régionale a lancé au 3e trimestre 2022 un groupe de réflexion et de travail afin d'intégrer la RSE dans la relation client avec les professionnels. Composé d'experts sur le marché, de conseillers de clientèles professionnelles et d'administrateurs membres de la commission Pro et RSE, ce collectif a engagé des travaux afin d'identifier les leviers d'accompagnement les plus pertinents possibles en matière de transitions sur ce marché et de bâtir un guide d'entretien adapté à toutes les professions.

Perspectives pour 2023 : La Caisse entend capitaliser sur les travaux du groupe de travail pour tout d'abord, lancer un pilote dans quelques agences du département afin d'accompagner les clients professionnels en matière de transition s'appuyant sur un guide d'entretien co-construit et des offres de financement dédiées. Ce pilote sera suivi d'une généralisation de la démarche.

Marché des collectivités publiques :

La stratégie collectivités publiques s'appuie sur trois axes :

- Le renfort de notre ancrage territorial;
- L'amplification de notre rôle de créateur de lien ;
- Et la préservation de la rentabilité et des parts de marché.

Dans ce cadre, la Caisse répond à 100% des appels d'offres émis par les collectivités.

Celles-ci nous interrogent tout au long de l'année pour financier leur budget de fonctionnement et leur investissement, dont un grand nombre d'entre eux sont destinés aux transitions : mobilités douces, transitions énergétiques, parc véhicules électriques...

En 2022: Au printemps 2022, la Caisse Régionale a mis en marché l'Offre Crédit Vert Résonnance proposé par CACIB. Si à date aucun crédit n'est encore réalisé, nous avons pu valoriser cette nouvelle offre via des rendez-vous réalisés avec CACIB⁵⁸ vers plusieurs acteurs majeurs du département

⁵⁸ Crédit agricole Corporate and Investment Bank.

auprès du CHRU de Brest, de la ville de Quimper, de Brest Métropole, de Brest Métropole Habitat et du Conseil Départemental.

De plus, nous proposons aux collectivités, dès que le projet de financement semble éligible, les enveloppes de crédit BEI, notamment sur la part réservée à la Transition Énergétique (600.000 € pour la commune de Sizun en 2022).

Perspectives en 2023: En 2023, la Caisse lancera les questionnaires ESG à destination des collectivités publiques. De plus, en tant qu'actionnaire de la SEM énergies en Finistère (qui porte un très grand nombre de projets d'énergies renouvelables sur département) en Finistère, nous préparerons avec elle son augmentation de capital prévue en 2024.

Focus sur l'activité du pôle breton « Transitions Énergétiques »

En 2022, les Caisses Régionales Bretonnes ont poursuivi leur accompagnement auprès des porteurs de projet d'actif de production d'énergie renouvelable, et développé de nouvelles compétences pour accompagner les clients sur leur stratégie énergétique.

Le pôle breton Transition Énergétique, composé de 6 conseillers en transition énergétique (dont un spécialisé sur les thématiques de l'efficacité énergétique) mutualisés pour les quatre départements dont le Finistère, assure 3 missions auprès des clients et/ou des conseillers sur les marchés de l'Agriculture, des Professionnels, des Entreprises et des Collectivités Publiques (notamment via les SEM Énergies départementales) :

- Accompagnement des projets en proximité avec les clients (468 rendez-vous réalisés en Bretagne sur l'année, dont 187 « nouveaux projets »);
- Accompagnement en expertise support des conseillers ou des marchés (329 expertises réalisées en Bretagne en 2022);
- Accompagnement en proactivité auprès de la clientèle Entreprises sur la thématique globale de l'énergie (78 rendez-vous réalisés en Bretagne sur le deuxième semestre).

Le pôle a ainsi financé 57,4 M€ d'énergie renouvelable en Bretagne, soit 67,5 GWh de productible potentiel, couvrant les besoins de consommation électrique de 13 878 foyers bretons. En Finistère, le montant financé en 2022 s'élève 2,1 M€ d'énergie renouvelable, soit 2,3 GWh de productible potentiel, couvrant les besoins de consommation électrique de 472 foyers finistériens. Ce montant, financé par l'intermédiaire du pôle, s'ajoute aux financements d'unités de production d'énergie renouvelable accordés directement par les Conseillers spécialisés en agences finistériennes.

Stratégie Commercialisation Placements dont politique de durabilité

La pandémie et le contexte inflationniste ont renforcé le besoin de sécurité et de rendement de nos clients et ont également accentué la recherche de sens et d'engagement de la part de leur banque sur les terrains environnementaux. Fort de ce constat, en réponse aux attentes de nos clients, et dans la lignée de notre raison d'être, le Groupe poursuit le développement de sa gamme de placements à caractère responsable, sur le périmètre des instruments financiers, mais aussi sur le périmètre de l'épargne disponible.

L'objectif est d'accompagner le client dans son choix d'investissement et d'être en mesure de lui proposer des solutions de placements en lien avec son appétence à l'ESG.

En 2022 : La Caisse Régionale du Finistère s'est inscrite dans les orientations du Groupe en mettant en marché l'ensemble de la gamme engagée et responsable⁵⁹ sur le marché « retail », qui s'articule autour de 4 thématiques fortes :

- Participer aux défis climatiques et environnementaux ;
- Contribuer aux évolutions sociétales ;
- Investir dans l'immobilier durable ;
- Soutenir les entreprises françaises.

À noter en 2022:

- Un accent mis sur les offres de produits structurés avec 4 produits phares :
 - ✓ Sélection France SOCIAL : entreprises ayant les meilleures pratiques sociales ;
 - ✓ Sélection France Environnement : entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales ;
 - ✓ Néolys CARBONE zone euro : une valorisation des entreprises les moins polluantes ;
 - ✓ Nouveau en 2022 : Sélection euro climat : entreprises alignées avec l'accord de Paris « Climat ».
- Création d'une nouvelle offre obligataire: Impact Sociétal by CA. Placements affectés aux financements de projets sociaux sur ces thématiques: soutien au développement des territoires – développement des solidarités – financement des infrastructures sociales;
- Lancement du livret engagé sociétaire en octobre : livret faisant le lien entre la phase épargne et la phase projets => 1 € collecté = 1 € affecté au financement du territoire sur les thématiques de transition énergétique inclusion et transitions agri/agro.

Les projets Livret engagé sociétaire et impact sociétal by CA illustrent la volonté du Crédit Agricole d'apporter les preuves concrètes de notre engagement sur le territoire par la publication de projets concrets.

La Caisse Régionale a de nouveau participé au dispositif dons aux associations en lien avec les versements sur les contrats d'assurance-vie Prédica. Trois associations ont bénéficié d'un don de 3 077 €.

Le dispositif de dons via le LDDS est toujours actif et a permis de reverser la somme de 320€⁶⁰ à 8 associations sélectionnées par les administrateurs de la Caisse Régionale, en lien avec la culture et l'environnement.

Le réseau des conseillers de clientèle a également été formé lors de deux séquences dédiées :

- Sur la gamme interne responsable pour l'ensemble des conseillers au premier trimestre.

_

⁵⁹ Les fonds engagés et responsables sont des fonds qui intègrent des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le processus d'investissement. Source : Amundi

⁶⁰ Donnée arrêtée au 15 décembre 2022.

- Une animation au 4^e trimestre via les AGIR (Ambassadeurs de la Gamme Interne Responsable);
- Avec une animation référent épargne en fil de l'eau.

Perspectives pour 2023 : Lors du premier trimestre, est prévue l'intégration dans la démarche trajectoires patrimoine des critères réglementaires prenant en compte les préférences des clients en matière de finance durable. Ce développement informatique va permettre de systématiser une approche ESG lors d'un conseil en investissement.

La Caisse Régionale s'inscrit dans les objectifs nationaux d'équiper 20% de ses clients sociétaires d'un livret engagé sociétaire à horizon 2025.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Marché des Particuliers :			
Part des réalisations de crédits gammes vertes ⁶¹ (%)	NA	0,83%	0,84%
Part des encours de placements responsables (%)	NA	11,23% à fin nov.	12,25% à fin nov.
Marché des Entreprises et des Collectivités Publiques :			
Part des réalisations de crédits gammes vertes ⁶² (%)	NA	NA 9,4% sur le marché des Entreprises	4,1%
Marché des Entreprises :			
Taux de couverture du questionnaire de maturité ESG (%)	NA	NA	18%
Marché des Entreprises, Professionnels et Agriculteurs :			
Part des encours de financements d'énergie renouvelable (%)	NA	2,92%	2,61%
Évolution des émissions de CO2 liées aux financements accordés (±%) (TCO2 financés sur l'année)	NA (555k TCO2)	+1,81% (561k TCO2)	-0,36% (559k TCO2)

1.2.7. Réussir les transitions agricoles et agroalimentaires

1.2.7.1. <u>Risque lié à l'absence de prise en compte de la transition agricole en tant</u> que premier financeur des agriculteurs du territoire

RSEa

La Responsabilité Sociétale des Exploitations Agricoles (RSEa) est une démarche déployée à la Caisse Régionale du Finistère auprès de l'ensemble des conseillers de clientèle Agricole. Elle consiste à accompagner les clients dirigeants d'exploitation agricole dans leurs transitions.

Cette démarche repose sur l'ambition d'accompagner une agriculture viable (socialement et économiquement) basée sur un système de production durable.

⁶¹ Les crédits gammes vertes sont composées de : Prêt Vert Auto, Prêt Vert Travaux, ECO Prêt à Taux Zéro (habitat), Prêt Economie d'Énergie (habitat).

⁶² Les crédits gammes vertes sont composés, pour le marché des Entreprises et Collectivités publiques, des réalisations pour le financement de nouveaux bâtiments professionnels ou d'extensions de bâtiments professionnels, respectant la dernière réglementation (RT2012) respectée par tout bâtiment neuf à compter de 2017.

En 2022 : Bâtie entre 2021 et 2022 dans le cadre d'un groupe de travail réunissant experts du marché de l'agriculture, conseillers de clientèle agricole, et administrateurs de Caisses locales agriculteurs, la démarche RSEa s'appuie sur un guide d'entretien (11 questions) qui a 2 objectifs :

- Dialoguer avec le dirigeant d'exploitation agricole et mesurer son niveau de maturité en matière de RSE tant sur le plan économique, que social, sociétal ou environnemental ;
- Détecter les projets de transitions à venir et proposer les solutions d'accompagnement bancaires et extra-bancaires adaptées.

Déployée en mai 2022 auprès de l'ensemble des conseillers de clientèle agricole, la RSEa s'est également traduite par la construction d'une gamme de produits et services bancaires et assurantiels, source de solutions d'accompagnement des projets agricoles.

Perspectives pour 2023 : 2022 était une année d'appropriation de la démarche RSEa pour les Conseillers de clientèle agricole. L'accélération de l'usage du guide d'entretien et de la complétude du questionnaire vont permettre d'étendre la démarche à une part plus importante de notre portefeuille de clients.

Déclinaison de la Politique Crédits sur le marché de l'agriculture

La Caisse Régionale s'est engagée à prendre en compte la connaissance extra-financière de ses clients agriculteurs dans le processus d'octroi des financements dans le cadre de sa politique crédits.

En 2022 : En 2022, le questionnaire RSEa (guide d'entretien) est devenu une pièce obligatoire au dossier pour tout projet de financement de jeunes agriculteurs. Ce support est également devenu une pièce utile aux dossiers de financements supérieurs à 50 000 euros.

Perspectives pour 2023 : La politique Crédit 2023 capitalisera sur la montée en puissance de la démarche RSEa afin d'utiliser davantage la donnée extra-financière dans le process de décision de financement.

Installation des jeunes agriculteurs

Face à l'enjeu de renouvellement des générations, le marché de l'agriculture du Crédit Agricole du Finistère accompagne les projets d'installation des jeunes agriculteurs (JA). Deux experts JA ont pour mission de rencontrer 100% des futurs installés en binôme avec les 33 Chargés de Clientèle Agricole qui maillent le territoire. À l'appui de cette rencontre et des échanges, sont initiées la construction du projet d'installation et la présentation aux instances de décision après une analyse du projet par l'Expert et le Service Engagement de la Caisse Régionale. La Caisse alloue des conditions financières préférentielles pour installer les JA et leur permettre de commencer sereinement leur activité. D'autres expertises sont recensées : les assurances et les flux permettent de sécuriser ces projets d'installation.

En 2022 : La Caisse Régionale a échangé avec les principaux centres comptables agricoles finistériens et avec le syndicat des jeunes agriculteurs du Finistère. La Caisse est intervenue dans les écoles d'agriculture du territoire. Enfin, la Caisse a noué un partenariat avec le Groupement des

Agriculteurs Biologiques du Finistère. Des réunions de travail ont été organisées avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER⁶³.

Perspectives pour 2023: Les perspectives sont les mêmes qu'en 2022.

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Marché Agri. :			
Part des encours de crédits gammes vertes (%)	NA	8%	8% ⁶⁴
Évolution du nb de questionnaires RSEa (±%) (nombre)	NA	NA (66 ⁶⁵)	+194% (194)
Taux d'atteinte de l'objectif d'installation des Jeunes Agriculteurs (%)	69,6%	70,6%	67% ⁶⁶

_

⁶³ Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

⁶⁴ En 2022, en plus des encours de crédits gammes vertes liés au financement de l'agriculture durable, sont ajoutés les encours de crédits pour le financement d'unités de production d'énergie renouvelable à destination du marché des clients agriculteurs, dans le périmètre du calcul de cet indicateur.

⁶⁵ Lancement du questionnaire RSEa en cours d'année.

^{66 67%} d'atteinte de l'objectif d'installer 100% des jeunes agriculteurs voulus.

Les « jeunes agriculteurs voulus » correspondent à un objectif d'accompagner 75% des jeunes agriculteurs s'installant sur le territoire.

^{75%} voulus correspond à 90 dossiers parmi les 112 installations finistériennes.

Ainsi, sur l'année 2022, 60,5 jeunes agriculteurs ont été installés par la Caisse Régionale du Finistère, sur l'objectif d'adresser 90 dossiers voulus parmi les 112 installations finistériennes.

1.3. Annexes

1.3.1. Note méthodologique

1.3.1.1. <u>Périmètre du reporting</u>

La collecte et le traitement des informations reposent sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole du Finistère et prennent en compte le périmètre des comptes consolidés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Finistère et des caisses locales.

La période relatée couvre l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le Crédit Agricole du Finistère exerce ses activités en France et respecte les obligations réglementaires en vigueur. Les activités de la Caisse Régionale sont exercées en complet respect des droits fondamentaux attachés à la personne humaine.

La Caisse Régionale n'est pas concernée par le travail forcé ou obligatoire ni par le travail des enfants. Concernant la liberté d'association et le droit de négociation collective et l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, les actions menées en la matière sont traitées dans la section relative aux informations sociales.

La fréquence et le niveau de gravité relatifs aux accidents du travail ne sont pas reportés, ces données sont non significatives et peu pertinentes par rapport à la situation et l'activité directe de l'entreprise.

Face aux risques liés aux pertes de biodiversité, les réglementations internationales et nationales évoluent et se multiplient vers une prise de responsabilité des acteurs financiers dans leur impact sur la biodiversité. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity à venir, le Crédit Agricole à l'échelle nationale travaille avec des programmes de recherche pour mieux appréhender les risques et impacts de sa dégradation, mais aussi pour mieux comprendre comment participer à sa restauration.

La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeur d'Amundi. Cet enjeu est notamment évalué dans le critère Biodiversité & Pollution de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les sociétés. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. Amundi a notamment rejoint l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".

1.3.1.2. Méthodologie de consultation des parties prenantes

1.3.1.2.1. Étapes de la consultation et de validation des risques

La consultation des parties prenantes pour l'identification des enjeux RSE prioritaires et des risques extra-financiers retenus pour la publication de la présente DPEF fait l'objet d'une méthodologie séquencée en plusieurs étapes.

Étape 1 : Identification des domaines d'action extra-financiers soumis à consultation

Les domaines d'action définis dans la norme NF ISO 26000 ont été retravaillés et adaptés au secteur d'activité bancaire et assurantiel de la Caisse Régionale, afin d'identifier un périmètre exhaustif de 35 domaines d'action extra-financiers (présentés en annexe, cf. notes méthodologiques), couvrant l'ensemble des questions centrales de l'ISO 26000⁶⁷. C'est sur la base de ces domaines d'action que les enjeux RSE et les risques extra-financiers prioritaires seront définis.

Étape 2 : Cartographie des parties prenantes

Une liste de catégories de parties prenantes est constituée sur la base de celle proposée par la norme NF X30-029⁶⁸. Les parties prenantes sont hiérarchisées sur la base d'une double notation (de 1 à 5), selon leur niveau d'importance perçu par la Caisse Régionale et selon le niveau de relation que la Caisse entretient avec ces parties prenantes. Les résultats permettent de réaliser une matrice de matérialité en deux axes. La Caisse fait le choix de retenir comme parties prenantes prioritaires celles atteignant les plus hauts niveaux d'importance et de relation.

Étape 3 : Consultation des parties prenantes (vision externe)

Au total, une quarantaine de parties prenantes ont participé à l'une des quatre sessions de consultations, qui se sont tenues sur l'année 2020.

Les parties prenantes ayant participé aux ateliers étaient des : salariés du siège, salariés du réseau, membres du Comité de Direction, représentant de travailleurs en situation de handicap, représentant d'organisations syndicales, membre du Conseil d'administration, membres de Caisses locales, membre de la commission d'administrateurs experts (RSE), clients particuliers, clients entreprises, étudiants, associations locales, représentants des filiales du Groupe, représentant de CASA, représentant de la Fédération Nationale Crédit Agricole, représentant d'une filiale de la Caisse Régionale du Finistère et des membres de clubs d'entreprise dans lesquels la Caisse Régionale est membre active.

Lors des consultations, chaque partie prenante a exprimé ses attentes à l'égard de la Caisse Régionale (afin d'alimenter une base de verbatims) puis a hiérarchisé par niveau d'importance, à leurs yeux et de 1 à 5, les domaines d'action extra-financiers. Une moyenne de chaque domaine d'action est calculée afin d'identifier les domaines d'action les plus importants pour les parties prenantes de la Caisse Régionale.

Étape 4 : Consultation des membres du Comité de Direction (vision Caisse Régionale)

Les membres du Comité de Direction de la Caisse Régionale ont également été consultés selon le même schéma, pour que les résultats des parties prenantes externes obtenus lors des consultations précédentes soient confrontés avec la vision interne du Crédit Agricole du Finistère. Chaque

⁶⁷ Questions Centrales relatives à la Gouvernance, aux droits de l'Homme, l'employeur responsable, l'environnement, l'éthique des affaires, la relation au consommateur et le soutien du territoire local.

⁶⁸ Nom complet : « NF X30-029 Responsabilité sociétale - Analyse de matérialité - Priorisation des domaines d'action et des parties prenantes selon les lignes directrices de la norme ISO 26000 », parue en juin 2016.

membre a ainsi formalisé des attentes (alimentant une base de verbatims) et a attribué une double note à chaque domaine d'action. Les membres ont dans un premier temps noté les domaines d'action selon un niveau d'importance pour l'entreprise, puis ont réitéré l'évaluation selon le niveau de performance constaté dans l'entreprise.

Étape 5 : Identification des domaines d'action prioritaires

Sur la base des résultats obtenus, une première matrice de matérialité identifie les domaines d'action les plus importants réunissant la vision des parties prenantes et celle du Crédit Agricole. Les domaines d'action les plus importants sont ensuite confrontés à leur niveau de performance (cf. notes méthodologiques en annexe).

La matrice de matérialité obtenue (matrice finale présentée en annexe, cf. notes méthodologiques) permet ainsi d'identifier les domaines d'action constituant des **enjeux RSE prioritaires** pour les parties prenantes, car considérés comme les plus importants selon la confrontation des visions interne et externe de l'entreprise. Cette matrice identifie également les domaines d'action les plus **risqués**, car considérés comme les **moins performants** dans leur mise en œuvre dans la Caisse Régionale, et pourtant considérés comme les **plus importants**.

La lecture des matrices élaborées à la suite des consultations de parties prenantes a ainsi permis à la Caisse Régionale d'alimenter les travaux d'identification des enjeux / engagements RSE de la nouvelle politique RSE de la Caisse, mais aussi d'alimenter les travaux de validation des risques extra-financiers de la présente DPEF.

Étape 6 : Actualisation des risques extra-financiers

L'actualisation des risques extra-financiers de la DPEF 2022 s'appuie sur les travaux de 2018 et les risques extra-financiers de la DPEF 2020 (cf. annexe, notes méthodologiques). Sur cette base, le service Développement Mutualiste et Sociétal, les membres du Comité de Direction⁶⁹ et le Comité de Pilotage RSE⁷⁰ ont engagé un processus de réflexion pour s'assurer que les risques extra-financiers de la DPEF 2022 soient toujours pertinents, exhaustifs, et cohérents. Les facteurs suivants ont été intégrés dans l'analyse pour ajouter, invalider ou conserver les risques et les définir :

- Les résultats des écoutes de parties prenantes (domaines d'action ISO 26000 prioritaires);
- Les attentes et les pressions sociétales identifiées lors d'un benchmark réalisé par le service Développement Mutualiste et Sociétal ;
- Les politiques de gestion des risques déjà en œuvre ;
- Le savoir-faire des experts RSE et de l'ensemble des contributeurs ;
- Les risques extra-financiers retenus dans la DPEF 2020 et la description de leurs impacts (cf. annexes, notes méthodologiques);
- La description des risques extra-financiers opérée par CASA dans sa DPEF;

69

⁶⁹ Des sessions individuelles ont été organisées entre chaque membre du Comité de Direction et le service RSE, ayant pour objet d'acculturer le dirigeant aux différentes attentes externes résultant des pressions et des mutations sociétales, pour présenter les résultats des attentes des parties prenantes et des résultats de l'IES, pour élaborer les engagements de la prochaine politique RSE (en cours de validation) et pour valider les risques extra-financiers.

⁷⁰ Nouvelle entité constituée en 2022, composée des membres du Comité de Direction, des chefs de services et de contributeurs sur les sujets RSE de la Caisse Régionale.

- La prise en compte des obligations réglementaires en matière de durabilité de l'activité et de transparence vis-à-vis des impacts de l'activité sur l'environnement (réglementation SFDR, réglementation instaurant le Green Asset Ratio, ...);
- Les dix engagements du projet Sociétal du Groupe, qui ont vocation à se diffuser et à se concrétiser dans l'ensemble des Caisses régionales (cf. annexe);
- Les commentaires faits par l'Organisme Tiers Indépendant sollicité pour l'exercice précédent.

Étape 7 : Formalisation des domaines extra-financiers définis à partir des enjeux de la politique RSE

Les risques extra-financiers retenus, considérés comme majeurs, sont répartis au sein des sept engagements de la politique RSE de la Caisse Régionale, ces derniers reprenant sept enjeux RSE majeurs. Cette répartition vise :

- À améliorer la lecture de la DPEF;
- À relier les politiques de maîtrise des risques avec les engagements RSE de la Caisse Régionale ;
- Et à faire de la DPEF un véritable outil de pilotage de la Politique RSE.

Étape 8 : Recensement des politiques et des indicateurs de performance

L'identification des politiques et démarches, ainsi que des indicateurs de performance résulte, à l'instar de celle des risques extra-financiers, d'un processus participatif. Pour chaque risque identifié, le service Développement Mutualiste et Sociétal a mobilisé l'ensemble des contributeurs de la DPEF au sein d'une session en COPIL RSE dédié, pour :

- Définir le risque et ses impacts négatifs possibles pour l'entreprise et/ou les métiers;
- Recenser et valider le choix des politiques et démarches en œuvre dans l'entreprise et visant à empêcher, limiter ou maîtriser chacun des neuf risques extra-financiers identifiés ;
- Identifier les indicateurs de performance pertinents, lisibles et pérennes, valider ou non le suivi des indicateurs de l'exercice précédent ou élaborer de nouveaux indicateurs, notamment pour le suivi de nouveaux risques.

Étape 9 : Validation du contenu de la DPEF 2022

Les risques extra-financiers pour l'année 2022 ont fait l'objet d'une validation collégiale en COPIL RSE.

Le contenu de la DPEF, dans sa version finalisée, est inscrit dans un parcours de validation en Comité Risques, au Comité Social et Économique, et au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

1.3.1.2.2. <u>Travaux de cotation des domaines d'action extra-financiers</u>

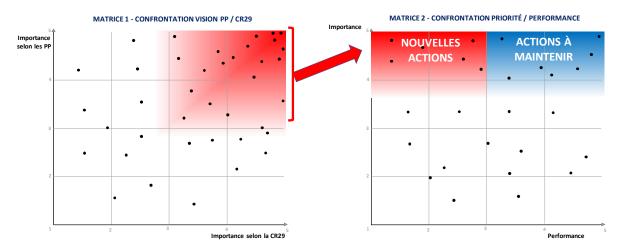
Les domaines d'action, ayant fait l'objet d'une consultation de parties prenantes, basés sur l'ISO 26000 et retravaillés pour être cohérents avec le secteur d'activité de la Caisse Régionale, sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	G1	Affirmer publiquement notre vision RSE		
	G2	ntégrer la démarche RSE à la stratégie globale et encourager une gouvernance responsable		
G3		Renforcer les valeurs coopératives et mutualistes		
	G4	Dialoguer avec les parties prenantes externes (clients, salariés, ONG,)		
	G5	Contribuer à une ouverture des décisions		
	G6	Contrôler, rendre compte et communiquer notre performance et nos actions RSE		
	DH1	Lutter contre les atteintes aux droits de l'Homme		
DROITS DE L'HOMME	DH2	Garantir l'égalité des chances et promouvoir la diversité		
	DH3	Lutter contre les discriminations envers les groupes vulnérables		
	ER1	Contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des collaborateurs dans leur travail		
EMPLOYEUR RESPONSABLE	ER2	Dialoguer et assurer une concertation sociale		
RESPONSABLE	ER3	Assurer une protection sociale, la santé et garantir la sécurité au travail		
	ER4	Développer les compétences des collaborateurs et faciliter la mobilité		
	E1	Lutter contre les formes de pollution		
	E2	Agir en faveur de la RSE chez les fournisseurs et établir des relations		
	E3	Acheter responsable et local & gérer efficacement les ressources (déchets, energie, eau)		
	E4	Accompagner et financer la transition climatique et énergétique de tous nos clients		
	E5	Accompagner et financer une transition agricole durable : transmissible, vivable, respectueuse et performante		
	E6	Diminuer les émissions de GES induits par nos activités pour lutter contre le réchauffement climatique		

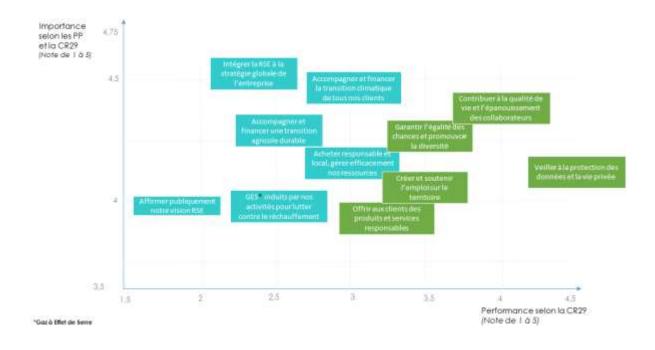
	EA1	Drávanis tout acta de corruntian
ETHIQUE DES		Prévenir tout acte de corruption
AFFAIRES	EA2	Lutter contre la concurrence déloyale
	EA3	Veiller à la protection des données et de la vie privée
	C1	Veiller à la loyauté des pratiques commerciales et contractuelles
	C2	Assurer une commercialisation responsable : marketing, information et communication responsable
CONSOMMATEUR	C3	Offrir aux clients des produits et services responsables
/ CLIENT	C4	Renforcer la proximité physique avec nos clients et résoudre les réclamations
	C5	Lutter contre l'exclusion bancaire et accroître l'accès aux services essentiels
	ST1	Contribuer à la vie des associations
	ST2	Soutenir les entreprises de l'ESS et les initiatives locales renforçant le lien social et l'entraide
	ST3	Faciliter l'accès à l'éducation & culture
	ST4	Créer et soutenir l'emploi sur le territoire
SOUTIEN DU TERRITOIRE LOCAL	ST5	Contribuer au développement et à l'accès à la technologie et l'innovation
	ST6	Lutter contre la pauvreté
	ST7	Soutenir la création de richesses et de revenus locaux auprès des acteurs finistériens
	ST8	Agir pour la santé et le bien-être des citoyens

Les parties prenantes ont dans un premier temps été consultées pour évaluer le niveau d'importance de chaque domaine d'action. Les visions des parties prenantes d'une part et de celle de la Caisse Régionale d'autre part ont été confrontées pour identifier les domaines d'action les plus importants (schéma de matrice de gauche ci-dessous).

Ces domaines d'action prioritaires à la fois pour les parties prenantes et pour la Caisse Régionale ont été ensuite confrontés avec leur niveau de performance, évalué par la Caisse Régionale, permettant d'identifier les domaines d'action prioritaires, c'est-à-dire les domaines d'action à la fois les plus importants et à les moins performants dans l'entreprise (schéma de matrice de droite cidessous).



La matrice de matérialité obtenue en confrontant le niveau d'importance et le niveau de performance est présentée ci-dessous (avec une distinction selon que les domaines d'action sont les moins performants en bleu et les plus performants en vert) :



1.3.1.3. Risques extra-financiers actualisés dans la DPEF 2022

L'actualisation des risques pour la DPEF 2022 s'est appuyée sur les travaux de 2018 et les risques identifiés dans le DPEF 2020, présentés ci-après (extraits DPEF 2020) :

- « Cette déclaration consiste en une démonstration construite comme suit :
 - ⇒ Principaux enjeux RSE et risques identifiés : travaux réalisés avec les parties prenantes internes de l'entreprise sur la base d'une réflexion de l'expert.
 - ⇒ Les risques ont été évalués selon deux critères : leur sévérité potentielle et leur probabilité de survenance.

Enjeux extra-financiers	Risques associés	Politiques de maîtrise des risques associés
Lutte contre la corruption Pratiques loyales en matière de commercialisation, d'informations et de contrats	Risque de non- conformité et juridique	Culture éthique
Service après-vente, assistance et résolution des réclamations et litiges pour les consommateurs Protection des données et de la vie privée des consommateurs Accès aux services essentiels Emploi et relations employeur/employé	Risque de non- conformité et juridique Risques opérationnels	Satisfaction de nos clients et culture de l'excellence Culture éthique Adaptation de nos offres aux nouveaux usages Engagement mutualiste en faveur du développement pour tous
Conditions de travail et protection sociale Dialogue social		Cadre de confiance renforcé pour un engagement

0 11/1 12 12 12 1	D'an ada i	Material and a Hill of
	Risque de non-	réciproque du collaborateur et
	conformité et	de l'entreprise
	juridique	
	Risques	
	opérationnels	
	Risque physique :	
	sécurité, sûreté,	
*	prévention	Achats Responsables
responsables)	prevention	Tremate medperiodates
	Risque de non-	
	conformité et	
	•	
	juridique	
	Risques	_, , , ,
	opérationnels	Plan de vigilance
		Achats Responsables
	Risques	
	opérationnels	
	Risque physique :	
	sécurité, sûreté,	
	prévention	La finance durable : une des
,	Risque climatique	clés de la croissance
	moque emmanque	cres de la croissance
	Risque de non-	
	•	
	conformité et	
	juridique	
	Risques	
	opérationnels	
	Risque climatique	Empreinte environnementale
		directe
		Bilan carbone
	Risque de non-	Accompagner les transitions
	conformité et	
	juridique	
	Risques	
	opérationnels	
	Risque physique :	
	sécurité, sûreté,	
	· ·	Engagement mutualists on
. ,	prévention	Engagement mutualiste en
,	Risque climatique	faveur du développement pour
financements durables)		tous
	Risque de non-	Engagement mutualiste :
	conformité et	Un acteur d'influence pour une
	juridique	économie plus inclusive
	Risques	
	opérationnels	

⇒ Synthèse des enjeux, Risques associés et Politiques (de la DPEF 2019 aux domaines d'engagements liés à notre raison d'être ; ce qui nous a permis de construire notre DPEF 2020 en cohérence avec les trois projets groupe). »

Enjeux Extra- financiers	Risques associés	Projet associés	Palitiques de mailten des risques associés
s : Développer un	3 : Manque d'éthique dans la pratique de nos activités vis-à-vis de nos clients.	Projet Client	Enquête d'Image, IRC Agences, Traitement des réclamations clients protection de ses clients - service conformité réglement artérieur des CL et CR. Charte de bonne conduite collaborateurs 100% frumain 100% Digital mise en ligne nouveaux process : fiabilité et sécurité mise en ligne nouveaux produits : Adhéson 13½ EKD / Passerelle jeunes
service responsable : l'éthique	2 : Absence de prise en compte des risques climatiques et ESG dans les investissements, dans la sélection et la relation client	Projet Sociétal	politique crédits - politique Placements épargne commission agriculture - commit IDECA Bilan carbone - politique investissements durables - politique achats et impact RSE (environement transport.) - Politique et critères ESG pour nos clients Entreprises
	3 : Incapacité à toucher des populations défavorisées ou fragilisées	Projet Sociétal	politique Cientèle fragile - Restitution ACPR Dispositif Passerelle - Dispositif Passerelle jeunes Financements accordés au profit des populations non bancamés
: Garantir une gestion înancière durable	4 : Désengagement de la vie territoriale	Projet Sociétal	Convention et réglement intérieur de la Fondation CA3g Et plus largement le mécénat et les partenariats Fonds mutualistes durant la crise sanitaire
	5 : Mauvalise qualité de vie au travail	Projet Humain	IER Collaborateurs politique Managériale - politique crédits délégations - subdélégations accords d'entreprises
Cultiver notre capital numain	6 : Discrimination et harcèlement	Projet Humain	Plan de formation - Egalité hommes femmes Parcours diplômant Formation pour deux référents Politique HECA
	y: Non adaptation des compétences des salariés aux besoins stratégiques & clients, , évolutions métiers	Projet Humain	Plan de formation global - formation lignes métiers - nouveaux produits et services commissions DFA - Agences LAB - FReD
: Assurer une bonne	B : Défaut de formation des administrateurs	Projet Humain	Plan de formation - Règlement intérieur - processus de recrutement et respect du règlementaire - IER élus
gouvernance	g : Défaut de maintien d'une culture mutualiste	Projet Sociétal	Plans d'action mutualiste Gestion de la crise sanitaire - fonds mutualistes CR29

1.3.2. Politique d'intégration des risques de durabilité et des incidences négatives



La politique d'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans le conseil en investissement et en assurance est accessible sur la page dédiée :

https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr829/npc/documents/CR29 - POLITIQUE DE DURABILITE ET INCIDENCES NEGATIVES - DEFINITIF.pdf

1.3.3. Les 10 engagements collectifs du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole

De toutes nos forces, tout de suite et tout le temps

Le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole

3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :

AGIR POUR LE CLIMAT

ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
 - · Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
 - Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation éneraétique
 - énergétique Mobilisation pour les énergies renouvelables
 - Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »
- Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique
 - · « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
 - « Objectif Transition Energétique » pour les entrepreneurs
 Agilauto et bornes de rechargement
- Agriculto et pormes de rechargement
- Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

- Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique
 - Bien Vivre à Domicile
 Elle Assurances
- Contributor à sorbus
- Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales
 - · Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes
- Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation
- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025
- Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance
 - Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 salon les entités
 - 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

- Accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable
 - Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€.
- Permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique
 - · Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »
- Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire
 - Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs.





Pour plus d'informations sur le Projet Sociétal, consulter :

 $\underline{\text{https://www.credit-agricole.com/notre-groupe/le-projet-societal-du-groupe-credit-agricole}}$

1.3.4. La méthodologie SAFE (ex P9XCA)

Pour calculer les émissions de GES associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) au cours de l'année 2021.

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

> SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples :

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts, ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie:

SAFE permet de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au **risque climatique de transition.**

- 111 -

Examen de la situation financière et du résultat 2022



III. Examen de la situation financière et du résultat 2022

Cette partie présente la situation financière et l'examen du résultat de l'exercice écoulé.

1. La situation économique

1.1. Environnement Economique et financier global

1.1.1. Bilan de l'année 2022

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation. En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario via trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation. Comme lors de la crise Covid, une hiérarchie des vulnérabilités nationales s'est établie selon de multiples critères : degré d'éloignement de la zone de guerre, importance des échanges commerciaux avec les belligérants (dont la dépendance à l'égard des importations de céréales, de gaz et de pétrole et le « mix » énergétique), choc sur les termes de l'échange et capacité à atténuer la hausse des prix (notamment à l'aide de subventions publiques). Si les pays ont été diversement affectés par ce nouveau choc, aucun n'a échappé à l'accélération et à la diffusion de l'inflation, suscitant des resserrements monétaires plus massifs et plus précoces et conduisant à revoir à la baisse la croissance. Seule la Chine a fait figure d'exception notable en échappant à l'inflation.

Après une croissance forte (8,1%) en 2021 soutenue par les exportations dopées par les plans de relance occidentaux et une politique monétaire très accommodante, la **Chine** a en effet pâti d'un ralentissement affectant tous les pans de son économie : secteur immobilier, consommation privée, commerce extérieur. Les restrictions anti-Covid ont perturbé la production industrielle et la consommation mais l'atonie de la demande interne a permis de contenir l'inflation ; le ralentissement mondial et la hausse des prix des matières premières ont commencé à peser sur la croissance et la balance commerciale, ; les déséquilibres structurels (immobilier, endettement, démographie) ont accentué l'impact défavorable de la conjoncture sur l'activité. La croissance s'est ainsi établie à 3%, loin de la cible « autour de 5,5% » prévue en mars.

Bien qu'éloignés de l'épicentre du conflit et encore portés par l'élan d'une reprise post-Covid (croissance de 5,9% en 2021) largement due à une consommation « sur-stimulée », les **États-Unis** ont affiché une croissance en repli sensible (2,1% en 2022). Après avoir commencé l'année 2022 par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB⁷¹, la croissance s'est reprise grâce aux amortisseurs hérités de la pandémie : accumulation d'une épargne abondante (concentrée sur les hauts revenus) et marché du travail très tendu. Des créations d'emplois robustes, couplées à un taux de participation (62,3% en décembre) encore inférieur d'un point de pourcentage, à son niveau pré-crise, se sont traduites par une baisse du taux de chômage (3,5%) et des hausses de salaires

_

⁷¹ En variation trimestrielle annualisée, le PIB s'est contracté de 1,6% puis de 0,6%. Le recul du premier trimestre est imputable à une contribution fortement négative des exportations nettes ; celui du deuxième trimestre est essentiellement expliqué par le déstockage. D'autres variables nécessaires au diagnostic (dont revenu réel des ménages hors transferts et emploi salarié non agricole, etc.) ayant bien résisté, cette période n'a pas été officiellement qualifiée de récession par le NBER.

vigoureuses (6,2% sur un an en novembre), compensant partiellement une inflation forte. Stimulée par l'offre puis rapidement par la demande, l'inflation sur 12 mois est passée de 7,5% en janvier 2022 à 6,5% en décembre après avoir atteint un pic en juin à 9,1%. Quant à l'inflation sous-jacente, elle n'a que faiblement diminué (5,7% en décembre contre 6% en janvier et un pic à 6,6% en septembre).

A l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3%) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la **zone euro** a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange⁷², de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5% au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3% au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (-0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5%) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement, progressé de 4% et 4,3%⁷³. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les « séquelles » de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

En effet, en dépit d'un ralentissement des créations d'emplois et d'une hausse du taux de participation (à 74,9% au troisième trimestre), la « rétention d'emplois », élément essentiel de la stratégie déployée lors du Covid, a permis la poursuite de la baisse du taux de chômage (à 6,5% en novembre 2022 contre 7,1% un an auparavant). Si le soutien public (1,3% de PIB en 2022 dont plus de la moitié en faveur des ménages) et la progression des salaires nominaux n'ont pas permis de préserver le revenu disponible réel (en recul de 0,4% sur les trois premiers trimestre de l'année), la perte de pouvoir d'achat ne s'est pas traduite par une baisse de la consommation : l'excès d'épargne accumulé avec la crise (d'environ 1000 milliards d'euros mi-2022) a contribué à la résistance de la demande intérieure, qu'aurait dû handicaper une inflation très vive. Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1% en glissement annuel) et son pic (10,6% en octobre) avant de se replier (9,2% en décembre) : la décélération de l'inflation dans le secteur de l'énergie (25,5% contre 34,9% en novembre) a amorti l'accélération des prix des autres composantes (services, biens industriels non énergétiques, produits alimentaires). Si le redressement de l'inflation sous-jacente a d'abord été causé par les contraintes d'offre (goulets d'étranglement et pénuries d'intrants), l'importance des facteurs de demande s'est progressivement accrue à la faveur de la levée des restrictions liées à la pandémie, notamment dans les services. Les sources d'inflation en amont se sont en outre lentement diffusées. L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3% en janvier à 5,2% en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs.

Aux **États-Unis**, le brusque revirement « *hawkish* » du FOMC fin 2021 s'est singulièrement renforcé au cours du premier trimestre de 2022. Des hausses du taux des *Fed Funds* ont été entreprises à partir de mars. Totalisant 425 points de base sur l'année, elles ont porté la fourchette cible à 4,25%-

2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de l'État aux ménages et aux entreprises et le transfert de la hausse des coûts des producteurs aux consommateurs), ce surcoût affecte les agents selon leur consommation relative d'énergie : 29% aux ménages, 68% aux entreprises et 3% aux administrations.

⁷² Le renchérissement des importations d'énergie sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de

⁷³ Les performances nationales se sont révélées très hétérogènes puisque la croissance allemande a atteint 1,8% (2,6% en 2021), que la France et l'Italie ont crû aux rythmes de, respectivement, 2,6% (6,8% en 2021) et 3,9% (6,7% en 2021) alors que l'Espagne progressait encore de 5,5% (5,5% en 2021).

4,50% en fin d'année. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) a commencé en juin (plafonds de remboursement mensuels de 30 milliards de dollars en *Treasuries* et de 17,5 milliards de dollars en *Mortgage-Backed Securities*, soit un total de 47,5 milliards de dollars, niveau qui a ensuite été doublé pour atteindre un plafond mensuel de 95 milliards de dollars).

Enfin, en décembre, le procès-verbal du FOMC est venu éclairer les intentions des responsables de la *Fed*: ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2%, ralentissement du rythme des hausses de taux ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l'inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d'une politique restrictive « pendant une période prolongée » (jusqu'à ce que, précisément, l'inflation se rapproche de la cible), précisant qu'il serait inapproprié de commencer à baisser le taux des *Fed Funds* en 2023.

En **zone euro**, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet. Sur l'ensemble de l'année, les hausses ont atteint 250 points de base, portant les taux de dépôt et de refinancement à, respectivement, 2% et 2,50%. Le volet « non conventionnel » a également été durci : fin des achats nets en mars au titre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) et en juillet au titre de l'APP (*Asset Purchase Programme*), durcissement des conditions de liquidité avec la fin des opérations TLTRO-3 en juin.

Sur les **marchés financiers**, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt, et des marchés actions en repli.

Les taux américains à deux ans ont progressé de 380 points de base (pb) à 4,50% alors que les taux à dix ans ont augmenté de 240 pb (3,90%). Les taux souverains allemands à deux ans (2,70% fin décembre) et dix ans (2,55%) se sont, respectivement, redressés de 330 et 275 pb. Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand repli, repli assorti d'une tendance à l'aplatissement de la courbe se terminant par une inversion légère en Allemagne, franche aux États-Unis. En effet, fin 2021, les courbes de taux d'intérêt (écart entre les taux souverains à 2 et 10 ans) étaient encore ascendantes et offraient une pente de, respectivement, environ 80 et 50 pb aux Etats-Unis et en Allemagne. Selon la vigueur et la maturité des resserrements monétaires, les courbes se sont progressivement aplaties pour s'inverser aux Etats-Unis (juillet) puis en Allemagne (novembre). Les écarts de rémunérations entre les échéances longue et courte étaient négatifs fin décembre 2022 (d'environ 60 pb aux Etats-Unis et 15 pb en Allemagne). Par ailleurs, les primes de risque ont progressé d'environ 20 pb en France et en Espagne pour s'établir, respectivement à 55 et 97 pb au-dessus du Bund, tandis que le spread italien a augmenté de près de 80 pb à 213 pb.

Alors que le marché actions américain (S&P500) a perdu 20% au cours de l'année, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 ont respectivement reculé de 12% et 10% Enfin, l'aversion au risque et un resserrement monétaire américain puissant et précoce ont profité au dollar. L'euro a ainsi continument baissé contre dollar jusqu'en septembre, enregistrant une dépréciation sur 9 mois de 14%. A la faveur d'une croissance économique plus résistante qu'anticipé et de resserrement de la BCE, l'euro s'est ensuite repris limitant sa dépréciation contre dollar à -6% sur 2022.

1.1.2. Perspectives 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russo-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'apprêtent à « flirter » avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

Aux **Etats-Unis**, les piliers qui ont permis à une croissance soutenue (surtout de la consommation) de se maintenir au-delà des attentes s'affaissent progressivement : marché du travail tendu mais ralentissement des créations nettes d'emplois, croissance élevée des salaires nominaux mais perte de pouvoir d'achat impliquant des ponctions sur l'épargne accumulée durant la pandémie et des emprunts via les cartes de crédit, enquêtes auprès des entreprises orientées à la baisse, ralentissement de l'investissement non résidentiel et résidentiel. Il est vain de compter sur une action contra-cyclique des politiques budgétaire et/ou monétaire : les élections de mi-mandat de 2022 ont produit un pouvoir divisé, peu propice à une quelconque relance budgétaire et la Fed a clairement indiqué qu'elle se concentrait sur l'inflation, au prix d'endurer une récession à court terme.

Or, bien que son pic ait été franchi, l'inflation totale est élevée ; l'inflation sous-jacente semble résister et ne devrait décélérer que lentement. Le ralentissement de la croissance et un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement devraient permettre un repli plus net de la hausse des prix fin 2023 : l'inflation totale se rapprocherait alors de 3% et l'inflation sous-jacente passerait sous 3%. Si l'inflation devait refluer plus rapidement que prévu, un atterrissage en douceur ne pourrait être exclu. Mais notre scénario central penche en faveur d'une légère récession en milieu d'année conduisant à un ralentissement marqué de la croissance en 2023 (à 0,6%).

En **Chine**, l'inflexion concernant la politique zéro-Covid a rapidement réjoui les observateurs. La nécessité de « vivre avec le virus » devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance dont le rebond prévu dépendra essentiellement de la demande interne. Cette dernière sera elle-même conditionnée par trois facteurs : l'ampleur du soutien accordé par les autorités au secteur immobilier (un soutien contraint car l'État chinois ne veut pas se positionner comme prêteur en dernier ressort d'un secteur qu'il considère comme responsable de son surendettement), la capacité de l'État à créer un choc de confiance suffisant pour libérer une partie de l'épargne de précaution et stimuler la consommation, l'attitude du pouvoir à l'égard du secteur privé, pénalisé ces deux dernières années par la stratégie zéro-Covid et le resserrement réglementaire. Compte tenu d'une contribution du commerce extérieur légèrement négative, au mieux nulle, et d'un investissement encore freiné par la restructuration du secteur de l'immobilier, la croissance devrait accélérer autour de 5%, en raison notamment d'effets de base favorables dans les secteurs des services.

En zone euro, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le choc plus durable qu'est la guerre en Ukraine. La lisibilité de la situation conjoncturelle est complexifiée par la succession de chocs, à savoir la crise COVID et la guerre en Ukraine. Qu'hérite-t-on de la pandémie ? Un marché du travail encore solide, un excès d'épargne substantiel mais largement entamé pour les ménages les plus modestes, une inflation que l'on espérait temporaire. Alors que le débat sur la nature précise de l'inflation et les responsabilités respectives de l'offre et de la demande n'est pas tranché, force est de constater que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement diminuent, que la modération de l'inflation mondiale se diffuse mais que les effets de second tour sont visibles : la contagion de la hausse des prix de l'énergie, aux prix à la consommation, via les coûts de production est patente avant même que ne soit incriminée une quelconque boucle prix-salaires. Qu'implique la guerre en Ukraine ? Un renchérissement durable du prix des importations d'énergie. Les effets de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation et de la perte de compétitivité sur les volumes d'exportation et les parts de marché vont se déployer progressivement.

Notre scénario pour la zone euro table certes sur un repli de l'inflation (définition *HICP*) moyenne (prévue à 7,5%) mais elle resterait élevée (4,5% fin 2023) et pèserait sur la demande interne. Alors que les exportations nettes soustrairaient de la croissance (contribution négative de 0,7 point de pourcentage), la demande intérieure et les stocks apporteraient encore des contributions légèrement positives (de respectivement 0,6 et 0,2 point de pourcentage). Notre scénario retient ainsi, globalement, une décélération marquée de la croissance en 2023 (à 0,1% après 3,4% en 2022) mais aussi, au-delà, un rythme d'expansion durablement plus faible. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement en gaz, ainsi que son prix. Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec un climat favorable et le redémarrage des centrales nucléaires, les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel à un coût « non punitif » ont vocation à durer tant que dure la guerre en Ukraine voire au-delà.

En France, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2%, un investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3%. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5%) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition INSEE: 5,2% en moyenne, 3,7% en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15%, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

Aux **Etats-Unis**, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25%-4,50%, la *Fed* a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme. Notre scénario monétaire table sur un ralentissement du rythme des hausses de taux (25 points de base lors de chacune des réunions du FOMC de février, mars et mai) portant la fourchette cible du taux des *Fed funds* à un pic de 5%-5,25%, en ligne avec le *Dot Plot* de décembre. Forte de son expérience, la Fed devrait rester prudente et ne pas s'engager dans un assouplissement trop précoce : ses taux resteraient sur ce plateau durant le reste de l'année 2023. Le retour durable de l'inflation vers l'objectif de 2% étant un préalable à l'assouplissement, ce dernier n'interviendrait pas avant 2024. Par ailleurs, après avoir atteint son rythme maximum en septembre, le dégonflement du bilan de la Fed va se poursuivre comme annoncé en mai. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) devrait prendre fin lorsque sera entrepris l'assouplissement par des baisses de taux directeurs, afin que les deux outils monétaires ne fonctionnent pas à l'encontre l'un de l'autre. La fin du QT n'interviendrait donc pas en 2023.

En **zone euro**, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3% en 2023, 3,4% en 2024, 2,3% en 2025) et de croissance à la baisse (0,5% en 2023, 1,9 % en 2024 et 2025). En ligne avec une inflation plus soutenue, la BCE a relevé ses taux de 50 points de

base pour porter le taux de dépôt à 2%, et a accompagné ce mouvement d'un discours très volontariste : les taux d'intérêt devront encore augmenter significativement à un rythme régulier pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et garantir un retour rapide de l'inflation vers l'objectif de 2% à moyen terme. Dans notre scénario, la BCE continuerait de relever ses taux directeurs jusqu'à porter, en juin 2023, les taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 4,25% et 3,75%, niveaux sur lesquels ils resteraient assez durablement puisqu'un assouplissement monétaire n'interviendrait pas avant mi-2024. Ce scénario est agressif mais un changement de cap par rapport aux annonces de la BCE nécessiterait une amélioration significative des perspectives d'inflation, une détérioration radicale de la croissance ou des tensions extrêmes sur les marchés financiers : aucun de ces facteurs ne semble se profiler.

En décembre, la BCE a également dévoilé quelques éléments de son QT, annonçant une stratégie prudente et progressive de réduction de son bilan de 15 milliards d'euros entre mars et juin via le dégonflement des titres détenus dans le cadre du PSPP (*Public Sector Purchase Programme*). Les détails sur les développements ultérieurs du QT seront fournis en février. Notre scénario retient une diminution de 20 milliards d'euros par mois à partir du troisième trimestre, concentrée sur les titres publics (PSPP). Enfin, le resserrement par les taux et les quantités s'accompagne d'un changement des modalités des *TLTROs* (*Targeted longer-term refinancing operations*) incitant les banques à rembourser ces crédits par anticipation : compte tenu de l'importance du crédit bancaire en zone euro, ce canal pourrait se révéler le plus puissant en matière de durcissement monétaire.

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement voire une probable récession. Ce scénario maintient l'inversion des courbes de taux d'intérêt (2 ans-10ans) : franche aux États-Unis, modérée en Allemagne.

Le taux souverain américain (*US Treasuries*) à dix ans culminerait autour de 4,15% au cours du premier semestre 2023 et la pente deux ans-dix ans atteindrait son inversion maximale (105 points de base) au premier trimestre 2023. Notre scénario retient un taux américain à 10 ans excédant très légèrement 4% fin 2023. En zone euro, les anticipations de politique restrictive de la BCE devraient peser sur les perspectives de croissance et soutenir la demande pour les titres longs sans risque : les emprunts d'État, peu prisés par les investisseurs individuels et le secteur privé au cours de la dernière décennie en raison de rendements faibles, retrouveraient les faveurs de ces investisseurs. La politique de la BCE n'entraînerait donc qu'une hausse limitée des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, le remboursement des TLTROs pourrait à court terme atténuer la pénurie de titres et susciter des pressions modestes à l'élargissement des spreads périphériques. Notre scénario retient un taux du Bund (taux allemand 10 ans) à 2,60% fin 2023 et des primes de risque française et italienne proches de, respectivement, 60 et 220 points de base par rapport au Bund.

Après avoir été soutenu par l'aversion au risque, une croissance sur-stimulée et un resserrement monétaire précoce et puissant aux États-Unis, le dollar voit les facteurs propices à son appréciation soutenue se dissiper progressivement. La devise américaine devrait céder un peu de terrain en 2023. Notre scénario table sur un cours EUR/USD à 1,10 fin 2023.

1.2. Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

La Caisse Régionale exerce son activité sur le département du Finistère.

1.2.1. Concernant l'environnement local

A date de rédaction, les données statistiques économiques concernant le département ne sont pas encore publiées ; le lecteur est donc invité à en prendre connaissance des publications sur les sites internet appropriés le moment venu.

Indépendamment de ces données chiffrées détaillées, nous pouvons indiquer que l'environnement local a subi, comme au niveau national, les conséquences des tensions internationales, de la crise énergétique et du retour à un contexte inflationniste. Malgré cela, l'économie est restée globalement bien orientée et le taux de chômage a poursuivi sa décrue.

1.2.2. Concernant le positionnement de la Caisse Régionale sur son marché

L'implication de la Caisse Régionale sur son marché découle directement de son modèle d'affaires.

La Caisse Régionale contribue en particulier aux grandes activités suivantes :

- Le financement des patrimoines au travers principalement du crédit,
- La gestion des patrimoines, au travers principalement de la collecte,
- L'assurance de tous les patrimoines, au travers des assurances des biens et des personnes.

Cette implication dans la vie de la région est complétée par l'ensemble des actions mutualistes conduites en cohérence avec le statut de la Caisse Régionale. Il s'agit notamment

- Du dispositif IDECA, pour aider les jeunes entrepreneurs,
- Du dispositif PASSERELLE, pour soutenir les clients en difficultés,
- De la Fondation CA29, pour accompagner les projets du territoire,
- Des filiales d'investissements SAS FORCE29 et TY NAY.

Toutes ces implications sont développées par ailleurs dans ce document, soit dans la DPEF présentée précédemment, soit dans la partie suivante concernant l'activité de la Caisse Régionale.

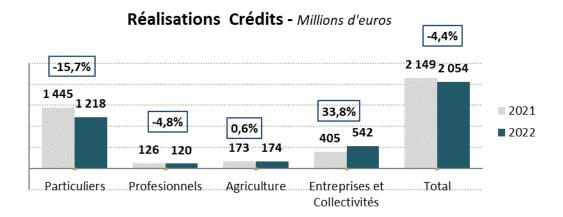
1.3. Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice

1.3.1. Le fonds de commerce

La Caisse Régionale consolide son fonds de commerce, avec désormais près de 452.000 clients. Le dynamisme est également confirmé par la forte progression des Dépôts à Vue (> 7.000)).

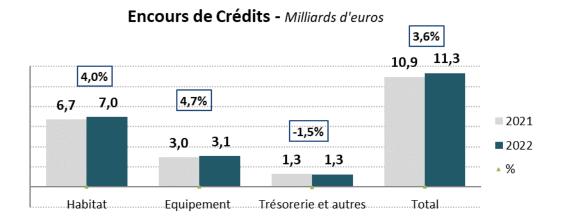
1.3.2. Le crédit

Malgré un ralentissement de la demande dans le contexte économique évoqué précédemment, la Caisse Régionale est restée mobilisée pour financer l'ensemble des acteurs économiques du département. La Caisse Régionale a de nouveau octroyé plus de 2,0 milliards d'euros de nouveaux crédits avec une hausse importante sur les crédits d'équipement aux entreprises et aux collectivités.



Ce bon niveau de réalisation se traduit par une hausse des encours de 3,6%.

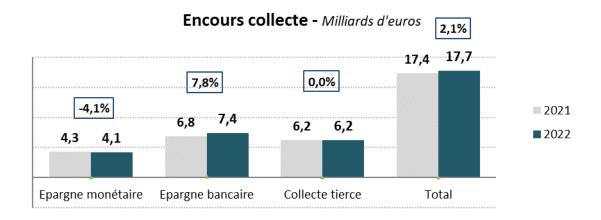
- Il est porté à la fois par le dynamisme du marché habitat et la forte hausse des crédits d'équipement.
- Dans le même temps, les crédits de trésorerie sont en repli avec notamment le début des phases de remboursement des crédits PGE.



1.3.3. La collecte

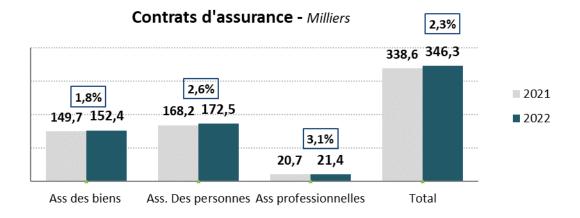
La collecte globale 2022 enregistre une progression de 2,1%.

- Dans le contexte de hausse des taux, la progression de l'année se concentre sur l'épargne bancaire, en progression de +7,8%.
- La collecte monétaire enregistre un repli avec les années « COVID » qui avaient vu les dépôts à vue fortement progresser (confinement, aides...).
- Enfin, la collecte tierce est stable : la bonne progression de l'activité permet de compenser les effets défavorables des valorisations de marchés sur les encours d'assurance vie et de valeurs mobilières.



1.3.4. L'assurance des biens et des personnes

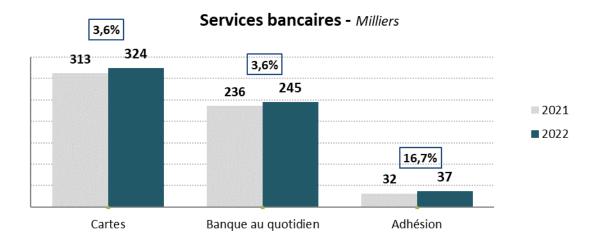
La Caisse Régionale consolide une nouvelle fois sa position d'assureur des biens et des personnes, avec un stock de contrats qui dépasse désormais 346.000 contrats.



1.3.5. <u>Les services bancaires</u>

Pour terminer la présentation des activités, il convient de rappeler les nombreux services bancaires que la Caisse Régionale propose à ses clients, aux premiers rangs desquels nous trouvons les Cartes et les offres de la banque au quotidien.

Tous ces services affichent des hausses en 2022.



1.4. Les moyens mis en œuvre

1.4.1. Les moyens humains

Pour réaliser toutes ses activités, la Caisse Régionale du Finistère met en œuvre des moyens humains importants. A fin 2022, l'effectif total est de 1.479 personnes. La Caisse Régionale a augmenté son effectif CDI et a procédé à 63 nouveaux recrutements sur l'année. Cela confirme l'engagement de la Caisse Régionale pour le développement des bassins d'emplois sur le département.

1.4.2. Les investissements

La Caisse Régionale met également en œuvre des moyens immobiliers et technologiques importants. Sur 2022, ce sont plus de 7 M€ qui ont été investis, et le total sur trois ans atteint plus de 32 M€ d'euros. Ce niveau d'investissements est appelé à progresser fortement les prochaines années : en effet, la Caisse Régionale a décidé d'investir plus de 65 M€ dans la modernisation de son réseau d'agences afin d'améliorer les conditions d'accueil de l'ensemble des clients.

1.5. Les faits marquants

Les faits marquants de l'exercice ayant eu des incidences sur les comptes de l'exercice sont détaillés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés. Le lecteur est invité à s'y reporter, sachant que sont notamment développés

- Les impacts liés aux opérations militaires en Ukraine,
- Le FCT Crédit Agricole Habitat 2022.

2.1. Organigramme du Groupe Crédit Agricole

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Calsses régionales et des Calsses locales, ainsi que leurs filiales.



CAISSES
RÉGIONALES

11,5 m
de sociétaires
détenant les parts sociétales des
2 401
caisses locales

39
caisses régionales
détenant ensemble la majorité
du capital de CRÉDIT AGRICOLE S.A.
via la SAS Rue la Boétie⁽¹⁾

Lien politique

Sacam
Mutualisation
Fédération Nationale
du Crédit Agricole (FNCA)

détenant

56,8%(2)



2.2. Présentation du Groupe Crédit Agricole du Finistère

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a évolué au cours de l'année écoulée :

- Entrée dans le périmètre de consolidation : le FCT CA Habitat 2022.
- Sortie du périmètre de consolidation : le FCT CA Habitat 2017.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère,
- 40 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale,
- Les filiales :
 - La SAS Force 29,
 - La SAS Ty Nay,
- Les Fonds dédiés :
 - Force Iroise,
 - Finist'LCR,
- Les FCT CA Habitat 2018, 2019, 2020 & 2022, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales réalisées en Avril 2018, Mai 2019, Mars 2020 et Mars 2022.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

2.3. Contribution des entités du groupe Caisse Régionale du Finistère

Le tableau suivant reprend les contributions des principales entités du groupe Crédit Agricole du Finistère (données après retraitement des intragroupes).

2022 En K€	Contribution au PNB consolidé de la Caisse régionale	Contribution au Résultat Brut d'Exploitation consolidé de la Caisse régionale	Contribution au résultat net consolidé de la Caisse Régionale
Caisse régionale	260 286	79 330	68 768
Total Caisses locales	157	- 106	- 500
Total Filiales	57	24	23
SAS FORCE29	37	25	24
TY NAY	20	- 1	- 1
Total Fonds dédiés	567	567	425
Force Iroise	173	173	129
Finist'LCR	395	395	297
Total Titrisations	9 453	9 453	7 905

Les contributions de la Caisse Régionale et des filiales sont commentées respectivement dans les paragraphes 2.3 et 2.6.

La contribution des Caisses locales est principalement constituée des charges de fonctionnement.

La contribution des fonds dédiés correspond aux variations de valorisation des titres en portefeuille.

La contribution des fonds communs de titrisation s'explique par la vie des dossiers cédés par la Caisse Régionale aux sociétés de titrisation et par les variations de valorisation des instruments de couverture.

2.4. Résultat consolidé

Le tableau suivant présente l'évolution des soldes intermédiaires de gestion consolidés.

Montant en K€ 2022	2021	Variations		
	2022	2021	Montants	%
PNB	270 520	257 523	12 997	5,0%
Charges générales d'exploitation	-181 252	-169 378	-11 874	7,0%
Résultat brut d'exploitation	89 268	88 145	1 123	1,3%
Coût du risque	612	-5 823	6 435	-110,5%
Résultat d'Exploitation	89 880	82 322	7 558	9,2%
Résultat avant impôt	89 527	81 487	8 040	9,9%
Impôt sur les bénéfices	-12 903	-16 800	3 897	-23,2%
Résultat net	76 623	64 687	11 936	18,5%
Résultat net part du groupe	76 626	64 687	11 939	18,5%

Le produit net bancaire progresse de 5,0%.

Cela provient principalement :

- De la hausse des produits nets de commissions en lien notamment avec les résultats favorables sur les assurances et sur le fonctionnement des comptes,
- De la hausse des gains nets sur portefeuille, portée principalement par le dividende perçu de la SAS Rue La Boétie.

Ces hausses sont en partie compensées par :

- La baisse des produits nets d'intérêts qui s'explique principalement par la hausse du coût des refinancements de marché et du coût de rémunération de la collecte,
- La variation à la baisse des actifs à la juste valeur par résultat, en relation avec les marchés boursiers défavorables.

Les charges générales d'exploitation progressent de 7%

Cette hausse provient à la fois :

- Des frais de personnel en lien avec la hausse des rémunérations,
- Des autres charges de fonctionnement qui sont impactés par l'inflation et un retour à un niveau de consommation équivalent à la période avant COVID.

Le coût du risque s'améliore, à +612 mille euros contre -5,8 millions d'euros l'an passé. L'année 2021 a été marquée par la mise en défaut de quelques dossiers importants, dont la situation s'est améliorée en 2022, ce qui impacte favorablement le coût du risque.

Les éléments concernant les taux de Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) et les taux de couverture sont commentés au niveau des comptes sociaux de la Caisse Régionale.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 12,9 M€. Ce niveau intègre un produit d'impôts différés de 6,0 M€.

Au final, le résultat net consolidé ressort à 76,6 millions d'euros, contre 64,7 millions d'euros l'année passée.

2.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le bilan social de la Caisse Régionale représente 99% du bilan consolidé, si bien que les commentaires seront principalement développés dans la partie relative aux comptes sociaux.

2.5.1. L'actif du bilan

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif du bilan consolidé

(En milliers d'euros)	déc-22	déc-21	Variations en montants	Variations en %
Caisse, banques centrales, C.C.P.	38 458	34 496	3 962	11,5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	208 601	530 799	-322 198	-60,7
Actifs financiers détenus à des fin de transactions	17 852	8 421	9 431	112,0
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	190 749	522 378	-331 629	-63,5
Instruments dérivés de couverture	526 847	31 640	495 207	1 565,1
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 253 905	1 314 498	-60 593	-4,6
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non	98 002	48 389	49 613	102,5
recyclables	1 155 903	1 266 109	-110 206	-8,7
Actifs financiers au coût amorti	14 512 889	12 864 238	1 648 651	12,8
Prêts et créances sur les établissement de crédit	3 241 259	2 006 817	1 234 442	61,5
Prêts et créances sur la clientèle	11 133 381	10 758 295	375 086	3,5
Titres de dettes	138 249	99 126	39 123	39,5
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-456 098	61 884	-517 982	-837,0
Actifs d'impôts courants et différés	40 138	30 476	9 662	31,7
Actifs d'impôts courants	1 813	735	1 078	146,7
Actifs d'impôts différés	38 325	29 741	8 584	28,9
Comptes de régularisation et actifs divers	179 489	166 524	12 965	7,8
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	4 181	3 854	327	8,5
Immobilisations corporelles	80 740	78 488	2 252	2,9
Immobilisations incorporelles	43	47	-4	-8,5
Ecarts d'acquisition				-,-
Total de l'Actif	16 389 193	15 116 944	1 272 249	8,4

Le total du bilan consolidé atteint 16,4 milliards d'euros, en hausse de 8,4%.

Cette hausse provient principalement des **actifs financiers au coût amorti**, en hausse de 12,8%. Ce poste correspond en majorité aux crédits octroyés à la clientèle ; nous retrouvons donc une hausse cohérence avec l'activité commerciale commentée précédemment.

Cette augmentation est partiellement compensée par la baisse des **actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**, en baisse de 4,6%; cet agrégat comptabilise essentiellement les participations SAS RUE LA BOETIE et SACAM Mutualisation, dont la valorisation a été impactée par la dégradation des marchés financiers.

En complément, le contexte financier de hausse des taux impacte à la fois, et de manière compensée, la valorisation des instruments de couverture, en augmentation de 495 millions d'euros, et la valorisation des portefeuilles couverts en taux, en baisse de 518 millions d'euros.

La partie « gestion des risques » apporte les informations détaillées concernant la décomposition des prêts et créances sur la clientèle et des provisions Stage 1, Stage 2 et Stage 3.

2.5.2. Le passif du bilan

Le tableau suivant présente l'évolution du passif du bilan consolidé

(En milliers d'euros)	déc22	déc21	Variations en montants	Variations en %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 003	9 263	8 740	94,4
Passifs financiers détenus à des fin de transactions	18 003	9 263	8 740	94,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	6 394	59 662	-53 268	-89,3
Passifs financiers au coût amorti	13 377 674	12 611 122	766 552	6,1
Dettes envers les établissements de crédit	9 206 120	8 271 418	934 702	11,3
Dettes envers la clientèle	4 125 777	4 299 676	-173 899	-4,0
Dettes représenté par un titre	45 777	40 028	5 749	14,4
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-3 698		-3 698	-
Passifs d'impôts courants et différés	4 677	238	4 439	1 865,1
Passifs d'impôts courants	4 661	235	4 426	1 883,4
Passifs d'impôts différés	16	3	13	433,3
Comptes de régularisation et passifs divers	827 317	220 785	606 532	274,7
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurances				
Provisions	40 074	58 388	-18 314	-31,4
Dettes subordonnées	2		2	-
Total dettes	14 270 443	12 959 458	1 310 985	10,1
Capitaux propres	2 118 750	2 157 486	-38 736	-1,8
Capitaux propres part du groupe	2 118 681	2 157 352	-38 671	-1,8
Capital et réserves liées	353 410	355 745	-2 335	-0,7
Réserves consolidées	1 435 613	1 376 742	58 871	4,3
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP	253 031	360 179	-107 148	-29,7
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP sur activités				
abandonnées				
Résultat de l'exercice	76 627	64 686	11 941	18,5
Intérêts minoritaires	69	134	-65	-48,6
Total du Passif	16 389 193	15 116 944	1 272 249	8,4

L'essentiel du passif correspond **aux passifs financiers au coût amorti**, en hausse de 6,1%. C'est la conséquence logique de la croissance des prêts et créances clientèle, financés à la fois :

- Par les dettes envers la clientèle : elles diminuent de 4%, en lien avec l'activité de collecte monétaire commentée précédemment,
- Par les dettes envers les établissements de crédit : il s'agit là des ressources complémentaires que la Caisse Régionale met en œuvre, puisque la collecte client conservée au bilan ne permet pas de financer la totalité des crédits.

Les capitaux propres constituent le second poste important au bilan. Malgré la mise en réserves du résultat de l'année passée, et la hausse du résultat de l'exercice, ils diminuent de 1,8%, à 2,1 milliards d'euros. Cette variation s'explique par les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, en contrepartie des variations constatées à l'actif.

2.6. Activité et résultat des filiales

Cette partie permet d'aborder les éléments principaux concernant les principales filiales de la Caisse Régionale, en dehors des fonds dédiés, des fonds communs de titrisation et des caisses locales.

2.6.1. <u>La SAS FORCE 29</u>

La SAS FORCE29 est la filiale de capital-risque de la Caisse Régionale. Au cours de l'année 2022, la filiale, par l'intermédiaire du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale, a décidé d'accompagner une entreprise finistérienne avec un investissement de 2M€ sous forme d'obligations convertibles.

Le total des engagements validés depuis l'origine représente 8,2 M€, dont

- 1,3 M€ ont été remboursés,
- 0,2 M€ ont été liquidés,
- 0,5 M€ sont pris en charge par BPI,
- 1,3 M€ sont provisionnés.

Un dossier en stock reste compromis et six dossiers sont provisionnés.

La SAS FORCE 29 affiche:

- En social, un résultat déficitaire en 2022 de 112 mille euros,
- En normes IFRS, un résultat bénéficiaire de 125 mille euros.

L'écart entre les deux normes provient principalement des titres dont la variation négative de valorisation est comptabilisée directement en capitaux propres et n'impacte pas le résultat en normes IFRS.

Le tableau suivant présente le taux d'endettement de la SAS FORCE29 (données sociales) :

Total dette (A)	Dont dettes contractualisés	Capitaux propres (B)	Taux d'endettement
En K€	avec une entité consolidée	En K€	(A/B)
	du groupe Caisse Régionale		
72	14	7 413	1,0%

2.6.2. **La SAS TY NAY**

La SAS TY NAY est une filiale de la Caisse Régionale qui vise principalement à accompagner des projets porteurs pour le développement du territoire. Elle est notamment engagée dans les projets VILLAGE by CA et FINISTERE MER VENT.

En 2022, la SAS affiche:

- En social, un résultat déficitaire de 453 mille euros, qui s'explique notamment par les dotations aux provisions liées aux résultats des projets territoire évoqués ci-dessus.
- En normes IFRS, un résultat déficitaire de 10 mille euros.

L'écart entre les deux normes provient principalement des titres dont la variation négative de valorisation est comptabilisée directement en capitaux propres et n'impacte pas le résultat en normes IFRS.

Le tableau suivant présente le taux d'endettement de la SAS TY NAY (données sociales) :

Total dette (A) En K€	Dont dettes contractualisés avec une entité consolidée	Capitaux propres (B) En K€	Taux d'endettement (A/B)
	du groupe Caisse Régionale		
4 088	1 010	6 152	66.4%

3.1. Résultat financier sur base individuelle

Le tableau suivant présente l'évolution du résultat net de la Caisse Régionale

	déc-22 déc-21		Variati	ons
Montant en K€	uet-22	uet-21	Montants	%
Produit Net Bancaire	285 325	263 695	21 629	8,2%
Charges générales d'exploitation	-181 208	-169 501	-11 707	6,9%
Résultat brut d'exploitation	104 116	94 194	9 922	10,5%
Coût du risque	2 328	-5 046	7 373	-146,1%
Résultat d'Exploitation	106 444	89 149	17 296	19,4%
Résultat net sur actif immobilisé	-621	335	-956	-285,4%
Résultat avant impôt	105 823	89 484	16 340	18,3%
Impôt sur les bénéfices	-19 575	-19 384	-191	1,0%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	-37 000	-26 500	-10 500	39,6%
Résultat net	49 248	43 600	5 648	13,0%

3.1.1. Le Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire (PNB) progresse de 8,2%, soit 21,6 millions d'euros, avec les principales variations suivantes :

			Variations en	
	déc-22	déc-21	montants	%
PNB	285 325	263 695	21 629	8,2
Marges d'intérêts	153 204	147 866	5 339	3,6
Commissions nettes	90 715	84 347	6 3 6 8	7,5
PNB sur portefeuille de titres	35 349	26 156	9 194	35,1
Autres PDts et Chg d'exploitation bancaire	6 056	5 327	729	13,7

La marge d'intérêts progresse de 3,6%.

- Bien qu'elle ait continué à bénéficier des ressources TLTRO⁷⁴ bonifiées par la Banque centrale européenne, la Caisse Régionale subit la hausse des taux des marchés financiers et des taux de l'épargne règlementée sur le coût de refinancement de ses crédits.
- Dans le même temps, la Caisse Régionale a réduit le montant des charges allouées aux réaménagements des swaps (instruments financiers) ou des ressources de financement.
- Enfin, suite à la hausse des taux, l'exercice 2022 enregistre une reprise de provision Epargne Logement de près de 11 millions d'euros, contre 2 millions d'euros seulement en 2021.

Il convient aussi de noter la poursuite de la baisse du rendement moyen des crédits, car la Caisse Régionale n'a pas répercuté sur ses crédits clientèle la totalité de la hausse des coûts de refinancement. La baisse des produits des prêts est atténuée par un effet volume favorable, compte tenu de la hausse des encours commentée précédemment.

⁻

⁷⁴ Targeted longer-term refinancing operations – financement accordé par la Banque Centrale Européenne à l'ensemble des établissements de crédits

La hausse des **commissions nettes** de 7,5% provient principalement :

- D'une hausse des produits sur l'ensemble des activités d'assurances (emprunteurs, assurance vie, dommage et prévoyance...). Cette hausse provient des bons résultats commerciaux commentés en amont, et elle s'explique aussi en partie par un complément exceptionnel de résultat sur l'assurance emprunteurs des années précédentes.
- Du PNB lié aux moyens de paiement et aux offres de banque au quotidien. Cela permet de poursuivre en même temps la réduction des facturations de dysfonctionnement en cohérence avec les engagements sociétaux de la Caisse Régionale.

Le PNB sur portefeuille de titres progresse de 9,2 millions d'euros. Il convient de noter :

- La contribution plus importante des dividendes, issus principalement de la SAS Rue La Boétie et de SACAM Mutualisation, en lien avec la progression des résultats distribuées au titre de l'année 2021, après des résultats 2020 pénalisés par la crise COVID.
- L'impact défavorable des marchés financiers sur les rendements des placements, avec une perte nette comptabilisée pour près de 7 millions d'euros.

Les **autres produits d'exploitation bancaire** progressent à 6 millions d'euros, en hausse de 700 mille euros. Cela s'explique notamment par les bons résultats de prescription sur l'activité de Vente de Neuf.

3.1.2. Les charges d'exploitation

Les charges générales d'exploitation augmentent de 6,9%.

- Les frais de personnel augmentent de 6,6% sur l'année ; cela s'explique
 - Par la revalorisation des rémunérations dans le cadre des accords nationaux et locaux,
 - Par la prime d'activité que la Caisse Régionale a décidé de verser à l'ensemble des salariés,
 - Par la progression de l'enveloppe d'intéressement et de participation, en lien avec la hausse du résultat net,
 - Et par des mesures sociales spécifiques prises en cours d'année, avec des compléments de rémunérations dans le contexte inflationniste évoqué précédemment.
- Les frais administratifs sont en progression de 8,1%.
 - Cela s'explique à la fois par la fin de la crise COVID qui s'était traduite par un ralentissement des dépenses en 2020 et 2021 - et par le contexte inflationniste qui se traduit par une évolution défavorable sur l'ensemble des prestations et des coûts de fonctionnement courants.
- L'impact net des amortissements et dépréciations des immobilisations est stable à 7,8
 M€.

La hausse des charges de fonctionnement s'impute sur la hausse du Produit Net Bancaire. Il en ressort un **résultat brut d'exploitation de 104,1 millions d'euros**, en hausse de 10,5%. Le coefficient d'exploitation passe de 64,3% à 63,5% sur un an.

3.1.3. Le coût du risque

Le coût du risque représente un produit net de 2,3 millions d'euros, contre une charge de 5 millions d'euros l'année précédente.

- Le **coût du risque crédit individuel bilan** est un produit de 2,2 millions d'euros.
 - Le taux de créances douteuses et litigieuses en capital s'améliore légèrement de 2,18% à 2,03%
 - Dans le même temps, le taux de couverture de ces créances diminue de 45,74 % à 42,34%. Ce taux est impacté par des créances PGE⁷⁵ garanties et par conséquent peu provisionnées.
- Le **coût du risque crédit individuel hors bilan** est un produit de 3,4 millions d'euros qui provient principalement de reprise de provisions sur des engagements de garantie en lien avec des dossiers corporate qui ont évolués favorablement.
- Le coût du risque collectif est une charge de 3,2 millions d'euros. L'année enregistre notamment la mise en place d'une nouvelle filière « inflation » pour anticiper les risques de dégradation en lien avec la crise énergétique.
 Le stock de provisions collectives est ainsi porté à 134 millions d'euros, réparti respectivement entre les Stage 1 et Stage 2 à hauteur de 45 et 89 M€
- Les autres éléments du coût du risque constituent une charge nette de 0,1 million d'euros.

3.1.4. Du résultat d'exploitation au résultat net

Les évolutions du Résultat Brut d'Exploitation (RBE) et du coût du risque se traduisent par la hausse du **résultat d'exploitation, qui ressort** à 106,4 M€, en hausse de 19,4%.

Le résultat net sur **immobilisations financières et corporelles** est de -0,6 M€. Il enregistre notamment les dépréciations des filiales de la Caisse Régionale.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 19,5 millions d'euros, intégrant la mise à jour du retraitement fiscal des provisions statistiques.

Enfin, la Caisse Régionale a procédé à un complément de **dotation au FRBG** (Fonds pour Risques Bancaires Généraux) pour 37 millions d'euros.

Au final, le résultat net social s'établit à 49,2 millions d'euros, en hausse de 13%.

⁷⁵ Prêts Garantis par l'Etat

3.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Le total bilan social de la Caisse Régionale s'établit à 16,2 milliards d'euros, en hausse de 9,7%.

3.2.1. L'actif du bilan

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif du bilan de la Caisse Régionale :

DILANI ACTIF (on millions d'ouves)	déc-22	déc-22 déc-21		Variations	
BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	dec-22	dec-21	K€	%	
Opérations interbancaires et assimilées	331 181	102 038	229 143	224,6%	
Opérations internes au Crédit Agricole	2 993 605	1 999 195	994 410	49,7%	
Opérations avec la clientèle	11 012 116	10 614 307	397 809	3,7%	
Opérations sur titres	609 942	813 568	-203 626	-25,0%	
Valeurs immobilisées	1 010 903	1 015 001	-4 098	-0,4%	
Capital souscrit non versé	0	0	0	-	
Actions propres	0	0	0	-	
Comptes de régularisation et actifs divers	202 521	181 138	21 383	11,8%	
TOTAL DE L'ACTIF	16 160 267	14 725 246	1 435 021	9,7%	

A l'actif, plus de 68% du bilan est constitué des **opérations avec la clientèle**. Ce poste progresse de de 3,7% par rapport à l'année précédente en relation avec l'activité crédit commentée précédemment.

Deux autres agrégats expliquent la hausse du bilan :

- Les opérations interbancaires et assimilées augmentent de 229 millions d'euros. Cela s'explique notamment par le transfert du compte CASA vers le compte CACIB Euros et devises (projet JAKARTA)
- Les opérations internes au Crédit Agricole progressent très fortement. Cela s'explique pour l'essentiel par une opération spécifique qui se traduit par une hausse équivalente au passif du bilan.

A l'inverse, **les opérations sur titres** diminuent de 203 millions d'euros, suite aux opérations de cessions réalisées dans le contexte financier défavorable de l'année 2022.

Les autres postes du bilan évoluent faiblement et ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

Rappelons que les valeurs immobilisées (-0,4%) comptabilisent notamment :

- La participation de la Caisse Régionale du Finistère dans la SAS Rue La Boétie à hauteur de 464,8 millions d'euros.
- La participation dans la SACAM Mutualisation (suite à la restructuration capitalistique du Groupe intervenue en août 2016) à hauteur de 340,1 millions d'euros.

3.2.2. Le passif du bilan

Le tableau suivant présente l'évolution du passif du bilan de la Caisse Régionale

DIJAN DASSIE (on millione d'ouves)	déc-22	déc-21	Variations	
BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	dec-22		K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	119 966	39 750	80 216	201,8%
Opérations internes au Crédit Agricole	9 152 752	8 295 201	857 551	10,3%
Comptes créditeurs de la clientèle	4 129 427	4 305 975	-176 549	-4,1%
Dettes représentées par un titre	2 608	2 908	-300	-10,3%
Comptes de régularisation et passifs divers	840 259	233 285	606 974	260,2%
Provisions et dettes subordonnées	295 010	309 391	-14 381	-4,6%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	85 200	48 200	37 000	76,8%
Capitaux propres hors FRBG	1 535 045	1 490 536	44 510	3,0%
TOTAL DU PASSIF	16 160 267	14 725 246	1 435 021	9,7%

Deux agrégats permettent d'assurer le refinancement des créances à la clientèle.

- En premier lieu, les comptes créditeurs de la clientèle. Cet agrégat diminue de 4,1% par rapport à l'année passée, en lien avec la hausse des taux de l'épargne. Ainsi, les clients ont commencé à réallouer des ressources monétaires vers de l'épargne règlementée ou des produits d'assurance vie.
- En second lieu, **les opérations interbancaires et internes** au Crédit Agricole. Pour partie, cet agrégat intègre la contrepartie de l'opération spécifique commenté à l'actif du bilan. Pour le reste, cet agrégat regroupe à la fois :
 - Les « avances miroirs », qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse Régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Malgré la hausse de la collecte bilan, ce poste est stable car une part croissante des encours est centralisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.
 - Les « avances globales », que la Caisse Régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2004, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus.
 - Des avances « spécifiques » mises en œuvre dans le cadre des mesures qui ont suivi la crise financière de 2008, ou dans la cadre des refinancements spécifiques auprès de la BEI, de la CDC...
 - Et enfin les ressources de marchés acquises auprès de Crédit Agricole SA.

Les **capitaux propres** atteignent 1,53 milliard d'euros, en hausse de 3,0% sous l'effet de la comptabilisation du résultat 2022 diminuée des distributions du résultat de 2021.

Les évolutions du bilan, des capitaux propres et du résultat de la Caisse Régionale se traduisent dans les variations des ratios de rentabilité ;

	2021	2022
ROE (Ratio de rentabilité des fonds propres)	3,01%	3,31%
ROA (Ratio de rentabilité du total bilan)	0,30%	0,30%

Sur base sociale

3.3. Hors Bilan sur base individuelle

Le tableau suivant présente l'évolution du hors bilan de la Caisse Régionale

(En milliers d'euros)	déc22	déc21	Variations en montants	Variations en %
1. Engagements donnés : Engagements de financement Engagements de garantie	1 555 084 1 227 723 326 118	1 442 578 1 132 842 307 714	112 506 94 881 18 404	7,8 8,4 6,0
Engagements sur titres	1 242	2 021	-779	-38,5
2. Engagements reçus :	4 099 039	3 797 758	301 281	7,9
Engagements de financement	12 792	14 018	-1 226	-8,7
Engagements de garantie	4 083 229	3 781 386	301 844	8,0
Engagements sur titres	3 018	2 355	663	28,2

Les engagements donnés s'élèvent à 1 555 millions d'euros, en hausse de 7,8% par rapport à l'année précédente, principalement sur les engagements de financement, en lien avec l'évolution de l'activité de crédit commentée précédemment.

Les engagements reçus atteignent 4 099 millions d'euros en hausse de 7,9%, principalement expliquée à la fois par :

- La hausse des contre-garanties reçues sur les crédits habitats, en cohérence avec les niveaux de réalisations commentés ci-dessus,
- Et la hausse des contre-garanties reçues des autres Caisses régionales pour un partage des risques sur les financements des agriculteurs, des professionnels ou des entreprises.

4. Capital social et sa rémunération

Le capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Il se répartit comme suit :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 31/12/2021	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2022	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 001 851	-	-	3 001 851	30,00%	0,00%
Dont part du Public	500 000	-	-	500 000	5,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	2 501 851	-	-	2 501 851	25,00%	0,00%
Parts sociales	7 005 557	1	-	7 005 558	70,00%	100,00%
Dont 40 Caisses Locales	7 005 526	-	-	7 005 526	70,00%	86,21%
Dont 16 administrateurs de la Caisse Régionale et 15 sociétaires (anciens administrateurs)	30	1	-	31	0,00%	13,36%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	0,43%
Dont Autres	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Total	10 007 408	1	-	10 007 409	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 100.074 K€.

4.1. Les parts sociales

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un intérêt de 0,225 euros par part sociale sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

Les intérêts versés au titre des trois derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Nombre de parts sociales	Distribution	Intérêt net annuel	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu Global
2021	7 005 557	805 639,33	1,15%	100% de la distribution	0,115 €
2020	7 005 555	700 555,54	1,00%	éligible à l'abattement	0,100 €
2019	7 005 557	700 555,66	1,00%	de 40%	0,100 €

^{*} Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

4.2. Les Certificats coopératifs d'associé

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un dividende net de 1,48 euros par CCA sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

Les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous

Exercice	Nombre de CCA	Distribution	Dividende net	Avoir fiscal ou Abattement	Revenu Global
2021	3 001 851	3 932 424,81	1,31 €	100% de la distribution	1,31 €
2020	3 001 851	3 812 350,77	1,27 €	éligible à l'abattement	1,27 €
2019	3 001 851	4 893 017,13	1,63 €	de 40%	1,63 €

^{*} Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

5. Autres filiales et participations

Le poste autres filiales et participations s'élève à 910 M€ et est représenté pour 88% par les titres SAS Rue la Boétie (465 M€) et SACAM Mutualisation (340M€). Cf. Note 6 de l'annexe des états financiers individuels.

5.1. Filiales non consolidées

La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée.

5.2. Participations

Les principales participations détenues par la Caisse Régionale sont les suivantes :

Noms des participations	Résultat N-1 (K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
RUE LA BOETIE	1 284 095	464 782 119	2,29%
SACAM MUTUALISATION	226 523	340 107 000	1,83%
UNEXO CAPITAL	30 102	29 413 188	11,65%
SACAM INTERNATIONAL	8 322	20 571 120	2,29%
SACAM DEVELOPPEMENT	39 267	17 568 938	2,40%

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
844	0,00%	BREEGA VENTURE II	0,60%	Prise de participations
840	0,00%	SACAM NEOPRO	1,86%	Prise de participations
698	1,25%	CA TRANSITIONS - A	1,25%	Prise de participations
363	0,96%	FIRECA PORTAGE DE PROJETS	0,92%	Prise de participations
254	1,94%	SACAM FIRECA	1,94%	Prise de participations

6. Tableau des cinq derniers exercices

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	100 074	100 074	100 074	100 074	100 074
Nbre de parts sociales	7 005 555	7 005 557	7 005 555	7 005 557	7 005 558
Nbre de CCA	3 001 851	3 001 851	3 001 851	3 001 851	3 001 851
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	264 839	252 741	261 315	263 695	285 325
Résultat Brut d'Exploitation avant amortissements	106 604	90 973	102 635	101 910	111 937
Impôts sur les bénéfices	-21 189	-22 959	-19 236	-19 384	-19 575
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	53 334	54 223	42 352	43 600	49 248
Bénéfices distribués	5 728	5 594	4 513	4 738	6 019
3- Résultat des opérations réduit à 1 titre (en euros)					
Résultat Brut d'Exploitation avant amortissements	10,7	9,1	10,3	10,2	11,2
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	5,3	5,4	4.2	4.4	4,9
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,132	0,100	0,100	0,115	0.225
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	1,60	1,63	1,27	1.31	1.48
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 366	1 386			
(changement de périmètre à partir de 2020)	-	-	1 260	1 255	1 243
Montant de la masse salariale de l'exercice	54 763	54 921	55 579	57 054	58 844
Montant versé au titre des charges sociales assimilées de l'exercice	28 384	29 009	28 957	30 917	30 707

7.1. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion.

7.2. Les perspectives 2023

Pour l'année 2023, les perspectives économiques restent incertaines. En effet, le contexte géopolitique continue de peser sur l'économie, avec des marchés financiers toujours incertains et volatiles, et des tensions inflationnistes qui devraient encore durer plusieurs mois.

Dans ce contexte, la Caisse Régionale reste mobilisée pour accompagner ses clients, et répondre à l'ensemble de leurs besoins. Pour cela, elle pourra s'appuyer sur son projet #TEAM29, avec en particulier une nouvelle organisation commerciale en place depuis 2022, et des investissements importants pour moderniser l'ensemble du réseau d'agences.

Ce projet #TEAM29 est en cohérence avec le projet du Groupe Crédit Agricole, et il permet de contribuer directement aux trois piliers prioritaires : CLIENT, HUMAIN et SOCIETAL. Dans ce cadre, la Caisse Régionale prend en compte l'ensemble des orientations du Groupe, en terme notamment de transition énergétique et de trajectoire zéro carbone.

Aussi, forte de l'engagement de l'ensemble des équipes, la Caisse Régionale anticipe une consolidation de ses positions commerciales et de ses résultats financiers au cours de l'année à venir.

8.1. Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

	Article D. 441 I 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées					124	
Montant total des factures (TTC) non réglées	9 072 948,71 €	743 321,26€	9 743,94 €	175 749,17 €	10 001 763,08 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	10,59%	0,87%	0,01%	0,21%	11,68%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses						
Nombre de factures exclues	24					
Montant total des factures exclues (TTC)	291 001,33 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuel : la date d'échéance correspond à la date de la facture (les données ci-dessus sont analysées selon cette règle)					

Les montants publiés sont mentionnés en TTC.

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

8.2. <u>Informations relatives aux comptes inactifs</u>

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 31-12-2022 :

	Nombres	Montants en €uro
Comptes inactifs	11 545	6 861 869
Capitaux remontés à la CDC	194	229 142

8.3. Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 26 milliers d'euros.

8.4. Activité en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée.

- IV -

Facteurs de risques et informations prudentielles



IV. Facteurs de risques et informations prudentielles

1. Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet de la Caisse Régionale dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »

Situation au 31 décembre 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 219	1 164
dont Instruments de capital et réserves	2 110	2 151
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(891)	(987)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 219	1 164
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	13	12
FONDS PROPRES TOTAUX	1232	1 176
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	4 316	4 261
RATIO CET1	28,25%	27,32%
RATIO TIER 1	28,25%	27,32%
RATIO TOTAL CAPITAL	28,55%	27,61%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	12 397	12 724
RATIO DE LEVIER	9,83%	9,15%

Au 31 décembre 2022, les ratios de solvabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Finistère sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2. Facteurs de risques

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (1) risques de crédit et de contrepartie, (2) risques financiers, (3) risques opérationnels et risques connexes, (4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

2.1. Risques de crédit et de contrepartie

2.1.1 La Caisse Régionale du Finistère est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale du Finistère est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale du Finistère lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale du Finistère pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale du Finistère cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale du Finistère est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale du Finistère est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale du Finistère est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse Régionale du Finistère s'élevait à 17,21 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 59% sur la clientèle de détail, 15 % sur les entreprises, 23 % sur les établissements de crédit et 3% sur autres.

Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse Régionale du Finistère étaient de 3 957 millions d'euros au 31 décembre 2022. A cette date d'arrêté, le solde des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 250,4 millions

d'euros.

2.1.2 <u>Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale du Finistère liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière</u>

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale du Finistère comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale du Finistère est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale du Finistère s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité de énergies et matières premières pourraient plus particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale du Finistère.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse Régionale du Finistère s'élevait selon le bilan comptable consolidé à 13,4 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 240 millions.

2.1.3 <u>Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale du Finistère</u>

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale du Finistère pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale du Finistère.

Au 31 décembre 2022, l'exposition de la Caisse Régionale du Finistère sur les secteurs des entreprises s'élève à 2,5 milliards d'euros et provisionnés à hauteur de 86,4 millions d'euros.

2.1.4 <u>La Caisse Régionale du Finistère pourrait être impactée de manière défavorable par</u> des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

L'exposition au risque de crédit et de contrepartie est répartie à hauteur de 59% sur la clientèle de détail, 15% sur les entreprises, et 24% sur les établissements, administrations centrales et banques centrales. Le financement du segment des particuliers représente près de la moitié de l'exposition de la Caisse Régionale (48,6% de l'exposition). Le reste du portefeuille de la clientèle de détail est réparti à parts égales sur les segments Agricole et Professionnel (autour de 5 % de l'exposition globale pour chaque segment). Le poids des Entreprises s'élève à 15% du portefeuille global.

Une conjoncture défavorable entraînant des chocs sur les filières agricoles, particulièrement lait et porcs, agro-alimentaire, mais aussi sur les secteurs du maritime et du tourisme, pourrait affecter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale en raison, notamment, de la concentration de certaines expositions.

2.1.5 <u>La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du</u> marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale du Finistère

La capacité de la Caisse Régionale du Finistère à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale du Finistère est exposée à de nombreuses contreparties financières, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale du Finistère à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale du Finistère serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale du Finistère ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale du Finistère au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2022, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale du Finistère sur des contreparties Etablissements de crédit et assimilés était de 3,9 milliards d'euros.

2.1.6 <u>La Caisse Régionale du Finistère est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché</u>

Le Groupe Crédit Agricole est soumise au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse Régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book.

2.2. Risques financiers

2.2.1 <u>La fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale du Finistère</u>

Depuis début 2022 on assiste à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas. Dans ce contexte, la Caisse Régionale du Finistère a vu et pourrait continuer à voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant les revenus nets d'intérêts (variation de +3.6% en 2022 vs 2021).

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement à la sortie de la crise du covid, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020 et début 2021, de nouvelles pressions très fortes sur les prix des matières premières notamment énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine . Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Le relais a été pris par le choc énergétique lié à la guerre en Europe et par la diffusion progressive de l'inflation importée. Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse Régionale du Finistère (salaires, achats).

2.2.2 <u>Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale du Finistère</u>

La Caisse Régionale du Finistère par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale du Finistère sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2022, les revenus de la Caisse Régionale du Finistère sont constitués à 54% par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale du Finistère n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale du Finistère ainsi que sa valeur économique.

A fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale du Finistère est exposée⁷⁶, la valeur économique de la Caisse Régionale du Finistère serait positivement affectée à hauteur de 46 millions d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de -159 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale du Finistère est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans

⁷⁶ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scenarios réglementaires, à savoir +/- 200 bps en zone euro et aux Etats-Unis et +/- 100 bps en Suisse

tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en de volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois : à fin septembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale du Finistère est exposée⁷⁷, la marge nette d'intérêts de la Caisse Régionale du Finistère baisserait de 0,3 million d'euros ; à l'inverse, à fin septembre 2022, en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse Régionale est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse Régionale du Finistère serait en hausse de 0,5 million d'euros.

Les résultats de la Caisse Régionale du Finistère pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse Régionale du Finistère et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

2.2.3 <u>Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale du Finistère, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale du Finistère, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres</u>

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale du Finistère, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. La plupart de ces ajustements est effectuée sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse Régionale du Finistère au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale du Finistère. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale du Finistère. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

-

⁷⁷ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent aux scenarios réglementaires, à savoir +/-200 bps quelle que soit la devise et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.

Au 31 décembre 2022, l'encours brut des titres de créances détenus par la Caisse Régionale du Finistère s'élevait à près de 425,6 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,09 million d'euros.

2.2.4 <u>La Caisse Régionale du Finistère peut subir des pertes liées à la détention de titres</u> de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale du Finistère pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour l'entité. La Caisse Régionale du Finistère supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient principalement dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale du Finistère venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale du Finistère pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale du Finistère détenait près de 1 163,63 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 0,97 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1 162,66 millions d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

Les principales participations stratégiques de la Caisse Régionale se situent dans les structures Groupe Crédit agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse. Au travers de ces entités qui portent respectivement 57,1% du capital de Crédit Agricole SA et environ 25% du capital de chaque Caisse Régionale (hors Corse), la Caisse peut se trouver indirectement exposée en fonction de sa quotepart détenue dans ces entités.

2.2.5 <u>Les commissions tirées par la Caisse Régionale du Finistère des produits</u> d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale du Finistère de ces activités. Sur l'année 2022, 8% et 20 % des revenus de la Caisse Régionale du Finistère ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale du Finistère.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse Régionale du Finistère intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale du Finistère qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse Régionale du Finistère intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout

ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale du Finistère réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale du Finistère perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

2.2.6 <u>La Caisse Régionale du Finistère doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives</u>

La Caisse Régionale du Finistère est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale du Finistère est incertain, et si la Caisse Régionale du Finistère perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale du Finistère s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale du Finistère en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale du Finistère affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 130,55 % ⁷⁸ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 104,83 %, supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

2.2.7 <u>Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale du Finistère pourraient ne pas écarter tout risque de pertes</u>

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale du Finistère pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale du Finistère pourrait subir des pertes.

Au 31 décembre 2022, l'encours des protections achetées sous forme de swaps de macro-couverture s'élève à 4,6 milliards d'euros.

⁷⁸ LCR de fin de période.

2.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale du Finistère inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2020 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale du Finistère se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 52,3% des pertes opérationnelles, la catégorie « Fraude externe » représente 29,8% et la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » représente 9,8% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre les pratiques en matière d'emploi et sécurité (5,2%), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (2,1%), les dommages aux actifs corporels (0,5%) et la fraude interne (0,4%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse Régionale du Finistère s'élevait à 313 millions d'euros au 31 décembre 2022.

2.3.1 La Caisse Régionale est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2022, le montant de la fraude avérée pour la Caisse Régionale du Finistère s'élève à 608 K€. La répartition des risques de fraudes est la suivante :

- Fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques): 90,9 %;
- Fraude identitaire et documentaire : 6,1 % ;
- Autres fraudes externes (escroqueries diverses): 2,7 %;
- Fraude interne : 0,3 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cyber- criminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à protéger les clients et à préserver les intérêts de la Banque. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

2.3.2 <u>La Caisse Régionale du Finistère est exposée aux risques liés à la sécurité et à la</u> fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. La Caisse Régionale du Finistère est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers

comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale du Finistère dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale du Finistère devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale du Finistère se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale du Finistère, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale du Finistère ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2020 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 2,1% des pertes opérationnelles.

2.3.3 <u>Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale du Finistère pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives</u>

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale du Finistère pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale du Finistère ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse

Régionale du Finistère n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale du Finistère utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale du Finistère applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale du Finistère. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale du Finistère pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale du Finistère utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale du Finistère pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale du Finistère à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale a une exigence de fonds propres prudentiels de 25,06 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

2.3.4 <u>Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale du Finistère pourrait</u> avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale du Finistère dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale du Finistère sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale du Finistère est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale du Finistère pourrait entrainer une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale du Finistère à des amendes ou des sanctions règlementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse Régionale et géré par le contrôle de la conformité qui assure la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des sanctions internationales, la lutte contre la corruption, la protection de la clientèle, la prévention des conflits d'intérêts, la surveillance des abus de marché, le respect du RGPD (règlement général sur la protection des données).

2.3.5 <u>La Caisse Régionale du Finistère est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre </u>

La Caisse Régionale du Finistère pourrait faire l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur. Lorsqu'elles ont une issue défavorable, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevées. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale du Finistère dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale du Finistère pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service juridique de la Caisse Régionale a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

Sur l'exercice 2022, la Caisse Régionale du Finistère a publié un coût du risque juridique positif de 14 K€ (dénouements favorables supérieurs au provisionnement des nouveaux dossiers).

2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale du Finistère évolue

2.4.1 Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse Régionale du Finistère peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine⁷⁹

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Cellesci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse Régionale du Finistère et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

2.4.2 Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale du Finistère et les marchés sur lesquels elle opère.

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse Régionale du Finistère est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, elle-même influencée par la situation économique en Europe et dans le reste du monde. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes:

- Un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale du Finistère, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale les plus exposées au risque de marché;
- La perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera;
- Une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise Covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus

⁷⁹ Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêté des comptes présenté au Conseil d'Administration du 28 janvier 2022, cette partie a été intégrée en complément du rapport de gestion

forte et augmente le niveau global de risque. Cela qui peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : crises sociales ou politiques à travers le monde, tensions en Europe de l'Est ;

■ En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

2.4.3 <u>L'absence de baisse pérenne des taux d'inflation pourrait affecter défavorablement</u> l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale

La pandémie de Covid et le rebond économique qui l'a suivie se sont notamment traduits en termes économiques par des goulets d'étranglement (qui sont résorbés ou en cours de résorption), des tensions sur les coûts en amont, un très net redressement de l'inflation, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives. Le scénario économique et financier s'articule autour d'un repli progressif de l'inflation, se traduisant par une stabilisation en 2023 des taux directeurs assortie de tensions modérées sur les taux d'intérêt sans risques. Or, la baisse de l'inflation pourrait être contrariée par des facteurs tels que : augmentation des prix de l'énergie (cf. notamment le conflit russo-ukrainien), foyers localisés d'épidémie de Covid freinant l'activité et se traduisant par de nouvelles perturbations des chaines d'approvisionnement, inflation sous-jacente plus résistante, accélération des salaires sans pour autant garantir le maintien du pouvoir d'achat.

Au 31 décembre 2022, les expositions de la Caisse régionale aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 191 millions d'euros en EAD dont 7,7 % en défaut, la distribution de biens non alimentaires avec 258 millions d'euros en EAD dont 4,1 % en défaut et l'automobile avec 72 millions d'euros en EAD dont 2,3 % en défaut.

2.4.4 <u>La Caisse Régionale intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière</u>

La Caisse Régionale est soumise à une réglementation importante.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises

d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale du Finistère doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2022, le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale du Finistère atteint 28,25%;

- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprise d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse Régionale du Finistère au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution de la Caisse Régionale au Fonds de résolution unique s'établit à 2,3 millions d'euros soit une variation de 4% par rapport à 2021;
- Les réglementations applicables aux instruments financiers ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché ;
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- Les règlementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires ;
- Les règlementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres;
- La législation fiscale et comptable, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une

suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse Régionale à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale, le Groupe et d'autres institutions financières opèrent. A ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité.

Les mesures relatives au secteur bancaire duquel la Caisse Régionale opère pourraient être à nouveau modifiées, élargies ou renforcées et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse Régionale est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse Régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse Régionale et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale, présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles et à la complexité de ces sujets, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse Régionale, mais son impact pourrait être très important.

2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale du Finistère

2.5.1 <u>La Caisse Régionale du Finistère pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée</u>

La Caisse Régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers de la Caisse Régionale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse Régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

2.5.2 <u>Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité</u>

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale perçoit sur cette activité.

2.5.3 <u>Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs</u> activités de la Caisse Régionale du Finistère

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale est d'autant plus important.

2.5.4 <u>La Caisse Régionale du Finistère est exposée aux risques aux risques climatiques et environnementaux</u>

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse Régionale de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, ayant eu des conséquences demeurant marginales à l'échelle de la Caisse Régionale. Elle est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. La Caisse Régionale peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellée par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors mais pourraient être majeurs.

Les aléas de risques environnementaux peuvent ensuite affecter les contreparties de la Caisse Régionale. Les risques environnementaux sont alors considérés comme des facteurs de risques

influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel s'agissant des risques de réputation. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit. A titre d'exemple, la Caisse Régionale pourrait prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sècheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale dans l'exercice de leurs activités. La Caisse Régionale pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse lié à des facteurs environnementaux (par exemple : nonrespect d'une règlementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entrainant une pollution d'écosystèmes ...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse Régionale devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

2.5.5 La Caisse Régionale du Finistère est confrontée à une concurrence intense

La Caisse Régionale est confrontée à une concurrence forte sur l'ensemble de ses activités.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale du Finistère, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant notamment de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse Régionale et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la

blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse Régionale doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

2.6.1 Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau"). Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait

considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 80. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette 81, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

⁸⁰ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

⁸¹ Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

2.6.2 <u>L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut</u> être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

3. Gestion des risques

Cette partie présente l'appétit pour le risque de la Caisse Régionale, la nature des principaux risques auxquels la Caisse Régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants ⁸²:

- les risques de crédit ;
- les risques de marché;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques juridiques ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale du Finistère se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle de la Caisse Régionale.

3.1. Appétit pour le risque, Gouvernance et organisation de la gestion des risques

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. Pour l'année 2022, celle-ci a été discutée et validée le 25 février 2022 après examen du Comité des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale. Les orientations stratégiques de la Caisse Régionale, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

3.1.1. L'appétit pour le risque (Risk Appetite)

L'appétit pour le risque (« *Risk Appetite* ») de la Caisse Régionale est le type et le niveau de risque qu'elle est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque s'appuie sur des politiques risque (politique financière, politique crédit, politique recouvrement, politique risques opérationnels) qui sont fondées sur :

- Une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, les orientations en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations en place;
- L'objectif de réduire l'exposition au risque de marché;
- L'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel;

-

⁸² Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2021 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- La limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- La maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- La maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif;
- Une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements du Groupe, et suivant la règlementation évolutive;
- Un encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec un appétit nul au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux intégrant entre autres une politique de sécurité des SI et une organisation forte de la fonction sécurité informatique.

La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction générale et au Conseil d'Administration de définir la trajectoire de développement en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en politiques opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée (stratégie, finances, risques et conformité).

Cette déclaration vise notamment à :

- Engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque;
- Formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- Intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision;
- Disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alerte permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque;
- Améliorer la communication vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Groupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques et au Conseil d'administration de la Caisse Régionale.

L'appétit pour le risque s'exprime au moyen :

- D'indicateurs clés portant sur :

- La solvabilité qui garantit la pérennité de l'entité en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
- La liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution;

- Le risque d'activité ou « business risk », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par la Caisse Régionale et ainsi de garantir sa pérennité à long terme;
- Le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future ;
- Le risque de crédit qui constitue le principal risque. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié aux suites de la crise sanitaire et de la crise en Ukraine.
- **De limites, seuils d'alerte et enveloppes** sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels.
- D'axes qualitatifs, inhérents à la stratégie et aux activités de la Caisse Régionale. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation du Groupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **L'appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- La tolérance correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration.
 Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées;
- La capacité, définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs

Le dispositif d'appétit pour le risque s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de l'entité et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Le profil de risque est suivi et présenté régulièrement en Comité des risques et en Conseil d'Administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'Administration. Le dirigeant effectif et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse Régionale du Finistère au 31 décembre 2022 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques" du présent document :

- Risque de crédit ;
- Risque de marché;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement);
- Risque Opérationnels ;
- Risque de non-conformité;

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

Ratio CET 1	Résultat Net Social (base individuelle Caisse Régionale NF)	Coût du risque (base individuelle Caisse Régionale NF)	Taux de défaut vif	Stress Groupe (portefeuille titres de placement)	Ratio CET 1
27,32%	43,599 M€	-5,045 M€	1,94%	-32,53M€	27,32%
28,25%	49,248 M€	2,328 M€	1,45%	-19,64M€	28,25%

Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale de solvabilité, résultat, coût du risque et de dépréciations de créances (taux de défaut), d'exposition brut sur financement à effet de levier, du taux d'encours sensibles et défaut sur crédits habitat, de stress Groupe sur le portefeuille Titre de placement, se situent dans la zone d'appétit définie par la Caisse Régionale. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance. Le tableau des limites internes et règlementaires a présenté un seul indicateur dégradé sur l'exercice : le taux de dossier KYC (know your customer) en règle lors des entrées en relation avec un pourcentage de conformité inférieur à la cible de 95%. Cet indicateur s'est redressé pour un taux de conformité satisfaisant au 31 décembre 2022.

3.1.2. Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. Au cours de sa séance du 25 février 2022, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale a estimé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises lui permettant en particulier, d'appréhender la manière dont le profil de risque de l'établissement interagit avec le niveau de tolérance, que les dispositifs de gestion des risques mis en place par la Caisse Régionale étaient appropriés eu égard à son profil et à sa stratégie.

3.1.3. Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (LMR), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des métiers qui assurent le développement de leur activité, la LMR a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse Régionale sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité.

La Direction des Risques Groupe (DRG) assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables de la fonction Gestion des risques (RFGR) de chaque entité ou Pôle métier. Le Responsable de la fonction Gestion des risques (RFGR) de la Caisse Régionale est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de la Caisse Régionale.

La LMR assure les missions suivantes :

- Coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers;
- Définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- Contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- Fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le Département Finances Data et Risques de la Caisse Régionale.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et Financiers, auxquels participe la LMR.

La LMR tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque. Elle alerte de tout risque de déviation par rapport aux stratégies et politiques risques validées par les organes de gouvernance. Elle informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- Le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, 13 réunions en 2022) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- Le Comité d'Audit des Comptes (5 réunions en 2022) est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière (notamment la surveillance des informations périodiques et prévisionnelles en matière de résultats) et du contrôle légal des comptes annuels, sociaux et consolidés, par les Commissaires aux Comptes de la Caisse;
- Le Comité de contrôle interne (présidé par le Directeur général, 6 réunions en 2022) : examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse Régionale, valide l'information semestrielle et le Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle;
- Le Comité Sécurité Financière (présidé par le Directeur général Adjoint de la Caisse Régionale, second dirigeant effectif; 11 réunions en 2022) pilote le domaine Sécurité Financière. C'est un comité décisionnel qui rapporte au Comité de contrôle interne;

- Le Comité risques opérationnels (présidé par le Directeur général Adjoint de la Caisse Régionale, second dirigeant effectif; quatre réunions par an au minimum – 5 réunions en 2022) reporte au Comité de contrôle interne;
- Le Comité des risques de contrepartie présidé par le Directeur général Adjoint, second dirigeant effectif: prépare les politiques risques crédits avec la ligne métier risques dans le cadre de l'appétence validée par le Conseil d'administration, pilote les risques de crédit au travers des différentes restitutions et points de vigilances ou alertes remontés par la LMR, s'assure de la performance des processus relatifs au modèle de notation Corporate du Groupe;
- Le Comité Financier (Comité présidé par le Directeur général 12 réunions en 2022) : analyse les risques financiers de la Caisse Régionale (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maitriser;
- Le Comité de Management de la Conformité (présidé par le Directeur général Adjoint de la Caisse Régionale, second dirigeant effectif; quatre réunions par an au minimum - 5 réunions en 2022): prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de nonconformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Il rapporte au Comité de contrôle interne;
- Le Comité Sécurité présidé par le Directeur général adjoint est un Comité qui définit et propose la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise de la Caisse Régionale dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information (3 réunions en 2022). Il rapporte au Comité de Contrôle Interne.

En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétit pour le risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, la Caisse Régionale a nommé un Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), Responsable de la Fonction Vérification des Risques (RFVC).

- Il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier;
- Il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il dispose de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Cette organisation de la fonction risques vise à assurer l'efficience des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la Direction Risques Groupe et aux organes dirigeants du Groupe d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- Un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239);
- Une utilisation généralisée des méthodologies de stress test dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel;
- Des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité;

- Un plan de redressement Groupe est mis à jour à fréquence annuelle, en conformité avec les dispositions de la directive 2014/59 UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit.

Culture risque

La responsabilité collective des administrateurs, des dirigeants, des managers et de la ligne métier risque est non seulement nécessaire pour assurer le bon respect de la réglementation, la conformité des opérations et la maîtrise des risques, mais essentielle également pour garantir un développement maîtrisé et l'atteinte des objectifs stratégiques de la Caisse Régionale.

Ainsi, le dispositif de maitrise des risques dans son ensemble, et notamment le contrôle interne, doit être compris comme un outil de pilotage et de management et trouver sa traduction dans le fonctionnement courant de la Caisse Régionale. Il est ainsi au cœur de la performance de l'entreprise et parfaitement en lien avec les obligations de la Caisse Régionale envers ses clients (protection de la clientèle, qualité de service, professionnalisme...).

La mise en œuvre de processus d'interaction efficaces induisant une vision transversale, prospective et globale des risques est une ambition stratégique forte de la Caisse Régionale car elle favorise la diffusion d'une culture risque saine et solide.

Afin de renforcer les usages, la Caisse Régionale déploie un volet accompagnement et sensibilisation des collaborateurs à la gestion des risques et au contrôle. Il se déclenche à l'occasion d'événements de la vie professionnelle des collaborateurs : embauche, prise de fonction de certains métiers plus exposés tels que relevant des domaines Banque privée, financement des marchés Professionnel et Agriculture, ou accès au Management.

L'animation est une des lignes directrices structurelles de la ligne métier risques. Elle embarque l'intégralité du périmètre couvert par la seconde ligne de défense : le contrôle permanent, les risques opérationnels, Bâle2 et le risque de crédit, la conformité et la sécurité financière y compris la fraude. Le RFGR et le Responsable de la Conformité mais aussi les acteurs de la ligne métier risques sont au cœur du dispositif. Ainsi, en 2022, 15 collaborateurs sur 19 de la seconde ligne défense ont animé plus de 83 séances dédiées à ces sujets.

La première ligne de défense est également impliquée dans cette dynamique d'animation, notamment au travers de l'exploitation et de la démultiplication des typologies de réclamations sensibles et des incidents ayant une conséquence financière (risques opérationnels).

3.2. Dispositifs de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse Régionale. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétit pour le Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse Régionale regroupe des exercices de natures diverses.

3.2.1. <u>Différents types de stress tests</u>

3.2.1.1. Gestion prévisionnelle du risque par les stress test

Des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en central au niveau du Groupe afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation régulière auprès des instances de gouvernance. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

3.2.1.2. Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP

Un exercice annuel est mené dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de la Caisse Régionale à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités et l'entité. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions...), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité.

Stress tests réglementaires

Cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE (Banque Centrale Européenne), de l'EBA (European Banking Authority) ou émanant d'un autre superviseur.

3.2.1.3. <u>Liste des stress</u>

Risque	Stress	Enjeux	Type de stress	Périodicité	Planning de production	Di rection/Service en charge du sui vi	Gouve mance	Usages
Risque de crédit	Stress de sensibilité	Evolution du risque sur une partie du portefeuille crédit ou une contrepartie	stress de sensibilité effectués sur le portefeuille et sur des filières, et les plus gros encours , les notations corporate	Ad-hoc	(selon le planning défini en Central)	Ligne Métier Risques/ Risques Bâle II	Comité Risques de Contrepartie CADM*	Appétit pour le risque Politique Crédit Budget
Risque de crédit	Kit stress test	Capacité de résistance du portefeuille crédit à un scénario économique adverse	Stress glo bal .sur l'ensemb le du portefeuille crédit	Annuel	30/06/N-1	Ligne Métier Risques/ Risques Bâle II	Comité Risques de Contrepartie CADM ⁺	Appétit pour le risque Politique Crédit Budget
Pilier 2 quantitatif ICAAP	Kit ICAAP Pilier 2	Vision interme du besoin de fonds propres qui consiste à valoriser une exigence additionnelle de fonds propres (add-on) au titre de risques non couverts dans l'approche Pilier I (mesure de capital réglementaire)	Risques de con centrations individuelle et sectorielle Risque de crédit Banque de détail Risque de taux d'intérét global Risque énetteur (spread) dans le portefeuille titres Risque d'activité (risque business) Risque souverain Risque de change Risque de prix de la liquidité Ajustement du risque de crédit (Corporate : usages de la notation ; Rétail : paramètres locaux vs nationaux)	Semestriel	31/12/N-1 30/06/N	ligne Métier Risques/ Risques Bâle II	Comité Risques de Contrepartie Comité Financier CADM*	Appétit pour le risque Capital Planning
Liquidité	Stress de liquidité	Aptitude à surmonter des crises de liquidité plus ou moins sévères : idio syncratique, systémique, global.	Evaluation de l'impact de scenarios macro- ou microéconomiques, ou de cho a de liquidité ou de refinancement sur le niveau de liquidité	Mensuel	Date d'arrêté mensuel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétit pour le risque Politique financière Budget
Liquidité	Stress règlementaire - LCR	Impact d'un sœn ario de crise global e sur 30 jours		Mensuel	Date d'arrêté mensuel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétit pour le risque Politique financière Budget
Risque de taux	RTIG – sensibilité de la VAN du bilan	Anticipation de mouvements sur des facteurs de risques relatifs au taux	Stress+/- 200 bps sur le taux	Mensuel	Date d'arrêté mensuel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétit pour le risque Politique financière Budget
Risque de taux	Test Outliers	Adéquation des Fonds Propres à un choc forfaitaire (modèle EBA)	Simulation de l'impact en VAN d'un choc de taux +/- 200bp par rapport à 20% des FP	Tri me st riel	Date d'arrêté trimestriel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétit pour le risque Politique financière Budget
Stress Risques de marché	Stress Groupe et Stress Adverse 1 an sur titres en JV Stress Groupe sur titres CAM	Risques de perte de valeur e næurus	Scénarios appliqués à chaque catégorie de titres : - répliquant l'effet de crises majeur es sur venues dans le passé - mouvements de marché défavorables sur l'ensemble des risques	Mensuel	Date d'arrêté mensuel	Finances/ Trésorerie Gestion Actif Passif	Comité Financier CADM*	Appétit pour le risque Politique financière Budget

^{*} CADMet/ou le Comité Des Risques au sens CRD4

3.2.2. Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétit pour le risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique (ECO) du Groupe et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 3.3.1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction générale;
- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse Régionale et du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble de l'entité. Le dispositif mis en œuvre par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre de normes et principes du Groupe, et est déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse Régionale afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'Administration, au Comité des Risques, au Comité d'Audit des Comptes, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

3.3.1. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier (Article L. 511-41.), de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2/CR5).

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables au sein de la Caisse Régionale;
- Charte de contrôle interne de la Caisse Régionale;
- Charte du contrôle périodique ;
- Charte de déontologie de la Caisse Régionale;
- Recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- Corps de "notes de procédure", portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Il s'agit d'un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

3.3.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

3.3.2.1. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne communs à l'ensemble des entités du Groupe, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit);
- l'adaptation des politiques de rémunérations et des procédures de contrôle interne en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la Capital Requirements Directive (CRD 5), aux dispositions relatives à la Volcker Rule, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques.

3.3.2.2. Pilotage du dispositif

En application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié en 2021, l'obligation est faite à chaque manager, chaque collaborateur et instance de la Caisse Régionale, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux de l'entreprise.

COMITE DE CONTROLE INTERNE

Le Comité de Contrôle Interne est le lieu d'exercice de la responsabilité du Directeur général en matière de contrôle interne ; à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, il est présidé par le Directeur général de la Caisse Régionale. Il est composé du Directeur général Adjoint, du Responsable de la Fonction Gestion des Risques, du Responsable de la Conformité et du Responsable du Contrôle Périodique.

Le Comité assure le suivi des dispositifs de Contrôle Interne et la coordination des fonctions de Contrôle (Contrôle Permanent, Conformité, Contrôle Périodique).

TROIS LIGNES METIERS INTERVENANT AU SEIN DE LA CAISSE REGIONALE

Le Responsable de la Conformité est rattaché au Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR). Le RCPR avec le Responsable de l'Audit Inspection, sont directement rattachés au Directeur général de la Caisse Régionale et dispose d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques a été désigné comme Responsable de la Fonction Gestion des

Risques (RFGR) et responsable de la fonction vérification de la Conformité (RFVC) pour la Caisse Régionale.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- Le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, de l'information comptable et financière, des plans de continuité d'activités et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique de la sécurité des systèmes d'information;
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- Le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Périmètre sur base consolidé de la Caisse Régionale.

En complément, animé par une ligne métier Groupe, le service juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux métiers afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des Risques Groupe et par la Direction de la Conformité Groupe.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et de son dispositif de contrôle interne. Il valide l'appétit pour le risque, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies au sein du Groupe. Le Président du Conseil d'administration est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'audit interne Caisse Régionale et de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Rapport annuel est présenté et visé par le Comité des risques. Il est transmis aux Commissaires aux comptes et via l'organe central à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Le Président du Comité des risques et le cas échéant le RCPR rendent compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques.

ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est responsable de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent et du contrôle périodique. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse Régionale.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fasse l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'audit interne Caisse Régionale et de l'Inspection générale Groupe

3.3.3. <u>Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.</u>

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Ainsi, la Caisse Régionale du Finistère met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

3.3.3.1. Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse Régionale : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues a minima une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou

des risques et sont validées par le Conseil d'Administration. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité. Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier risques (y compris la conformité) est placée sous la responsabilité du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de la Caisse Régionale. Elle réunit les fonctions Risques et contrôles permanents et Conformité. Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles le Comité de contrôle interne.

Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent de la Caisse Régionale.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des Risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des Risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel (Comité de surveillance des risques Groupe).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés a minima annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard

de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat et le risque environnemental.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Enfin, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des Risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrées, au niveau de chacun des métiers du Groupe : sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR), rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure un rôle de normalisation, de pilotage, de coordination et d'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

3.3.3.2. <u>Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de</u> sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITE

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, de manière récurrente.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe a partiellement démantelé le dispositif bi-sites de secours physique au profit d'un dispositif de télétravail massif largement éprouvé lors de la crise Covid-19. Néanmoins, certaines activités (salle de marché) bénéficient toujours d'un site de repli physique et l'utilisation croisée des locaux des entités du groupe a été développée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la Caisse Régionale est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matriçage de poste et stock de PC de crise).

SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

La Caisse Régionale a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité est en place avec un Comité sécurité qui supervise la correcte application de la politique sécurité de la Caisse Régionale qui s'inscrit dans un strict respect de la politique Groupe. Des indicateurs de pilotage permettent d'apprécier le niveau de maîtrise dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Management des risques systèmes d'information (MRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées : le MRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

3.3.3.3. Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du Groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du Groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit annuellement plusieurs missions à caractère informatique portant sur les systèmes d'information des entités du Groupe ainsi que les problématiques d'actualité, largement en lien avec la sécurité informatique, ou dans le domaine des modèles dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres des entités ou du Groupe. Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Inspection générale Groupe effectue des missions d'audit des prestations externalisées d'enjeu Groupe ou au niveau de la Place.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales ainsi que l'animation du contrôle périodique des Caisses régionales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base a minima semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, l'Inspecteur général Groupe rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

La fonction Contrôle Périodique de la Caisse Régionale est composée d'une équipe d'auditeurs sous le pilotage du Responsable du Contrôle Périodique (Responsable Audit Inspection), rattaché directement à la Direction générale de la Caisse Régionale. A partir d'une approche de cartographie actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Services de la Caisse Régionale, y compris le Service Contrôle Permanent et de la Conformité, les agences et les filiales de la Caisse Régionale. Elle reporte au Comité de Contrôle interne et au Conseil d'Administration et/ou le Comité des risques le résultat de ses missions et le suivi des plans d'actions correctrices mis en œuvre.

3.4. Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations (forbearance) au sens de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

3.4.1. Objectifs et politique

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse Régionale et dans le respect :

- De la règlementation en vigueur relative à la distribution du crédit et au suivi des risques.
- Des règles internes au Groupe Crédit Agricole;

- Des recommandations du Comité de Bâle.

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre de l'appétit au risque de l'entité validée par le Conseil d'Administration. Au sein de la Caisse Régionale, la distribution des crédits s'appuie sur des politiques d'intervention détaillées, dont la révision est conduite par le « Comité Risques de Contrepartie », le comité de Direction et le Comité des Risques (comité spécialisé du Conseil au sens de l'article L.511-89 du code monétaire et financier) avant la validation par le Conseil d'Administration. A cette occasion, l'ensemble du dispositif de limites individuelles, opérationnelles, globales et d'alertes est réexaminé, ajusté et acté. La ligne métier risques participe à l'exercice et rend un avis indépendant formalisé auprès de l'organe de surveillance.

La politique « crédit » est formalisée et déclinée par marché : particuliers, entreprises, agriculture, professionnels, promotion immobilière, collectivités et institutionnels.

Accessible en ligne à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale, elle détaille les critères de sélection (géographiques, économiques, financiers) et de limitation des risques (plafonds d'engagement, division et partage des risques, politique de garantie).

La politique crédit inclut de façon claire les règles de délégations assises sur des critères de montant, de notation Bâle 2, d'exclusion (activités à risque) et de marges. Enfin pour chaque marché, le document reprend l'organisation du schéma de distribution et du processus décisionnel.

L'organisation du dispositif crédit au sein de la Caisse Régionale vise à renforcer en permanence, la sécurisation du processus d'octroi, la surveillance, la détection, et le traitement des risques crédit.

La supervision de l'ensemble du risque de crédit est placée sous la responsabilité du responsable de la fonction gestion des risques également Responsable du Contrôle Permanent et des Risques. Des présentations régulières (risques vs stratégie risque) sont réalisées auprès de la gouvernance (Comité des risques de contreparties, Comité de Contrôle Interne, Comité des Risques et Conseil), elles intègrent les Grands risques.

3.4.2. Gestion du risque de crédit

3.4.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement. S'appuyant sur une approche économique et financière, elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant individuelles, opérationnelles que globales. La décision d'engagement s'appuie sur la note interne, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité Grands Engagements de la Caisse Régionale et son Président constituent l'instance ultime de décision pour les dossiers de plus de 3 millions d'euros d'engagement.

Un dispositif d'Avis Risque Indépendant et l'existence d'un pré-comité Grands Engagements présidé par le Directeur Général Adjoint, auquel participe le responsable de la fonction gestion des risques, contribuent à une sécurisation accrue des prises de risques de contrepartie crédit.

Enfin l'entité dispose de méthodologies pour mesurer la rentabilité prévisionnelle et réelle d'une opération de crédit.

3.4.2.2. <u>Méthodologies et systèmes de mesure des risques</u>

3.4.2.2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par la Directrice des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
 - l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Au cours de l'année 2021, la Banque Centrale Européenne a autorisé le Groupe à utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux CRCA.

Sur le périmètre de la « grande clientèle », la Caisse Régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Un système de notation spécifique fonctionne en mode récurrent ; il s'appuie sur un outil intégrant une note financière et une note qualitative, corrigée par le niveau de chiffre d'affaires, ce pour les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques. Une échelle de notation unique sur quinze positions permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Correspondance entre la notation Groupe Crédit Agricole et les agences de notation :

Groupe Crédit Agricole	A+	Α	B+	В	C+	С	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	В3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Le déploiement des méthodes est effectué en fonction de la clientèle cœur de cible de chacune des entités du Groupe. Elles sont déclinées au travers de Guides méthodologiques, Lettres Jaunes et Notes de procédures publiés par l'organe central. L'outil ANADEFI est au cœur de ce dispositif.

La notation d'un client par une entité est réalisée pour le compte de l'ensemble des entités du Groupe. La légitimité de la notation revient à l'entité la plus apte à capter les informations pertinentes rapidement, permettant de mettre à jour la note dans les délais les plus courts. Elle est alors désignée **RUN** (Responsable Unique de la Notation) du tiers et/ou du groupe.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse Régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Cette approche de notations internes en méthode IRB avancée du risque de crédit est basée sur une description de la procédure de notation interne, présentée de manière distincte pour chacune des catégories d'exposition.

Cette description inclut les différents types d'expositions relevant de chaque catégorie, les définitions, les méthodes et les données servant à l'estimation et à la validation des probabilités de défaut et, le cas échéant, des pertes en cas de défaut et des facteurs de conversion, y compris les hypothèses utilisées pour l'estimation de ces paramètres, ainsi que la description des écarts significatifs par rapport à la définition du défaut et les grands segments du portefeuille sur lesquels portent ces écarts.

Une évolution de la dernière version du modèle de notation de la banque de détail est intervenue en Novembre 2021.

Sur le segment de la Grande clientèle, le **Groupe de Risque Bâle II** est un regroupement de partenaires, titulaires ou non de contrats, constitué à des fins de Notation d'une contrepartie, de contagion du défaut et de suivi du risque dans le cadre de l'usage imposé par le régulateur.

Il regroupe la personne morale et les établissements partenaires ayant un même SIREN. Il correspond au périmètre de l'entreprise. Il constitue le périmètre minimum de contagion.

Le groupe de risque consolidé (Groupe de risque Grande Clientèle) est constitué des groupes de risque élémentaire. Ces groupes de risque sont liés de façon à ce que si l'un d'entre eux rencontrait des problèmes financiers, il est probable que les autres connaissent également des difficultés de remboursement.

L'ensemble des systèmes bénéficie d'un back testing.

Le responsable de la fonction gestion des risques est garant de la qualité et de l'exhaustivité des bases risques. A ce titre, il veille sur la correcte mise en œuvre des processus de notation et en rend compte auprès de la gouvernance. Un comité dédié a été acté pour superviser le processus de notation de la grande clientèle (Entreprises, collectivités, PIM (Promotion Immobilière) et Associations). Il acte, entre-autre, annuellement, du schéma délégataire et valide en dernier ressort certaines typologie de notes ou de Groupes de risques.

3.4.2.2.2. Mesure du risque de crédit

La Caisse Régionale du Finistère mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

La Caisse Régionale effectue un reporting trimestriel de ses risques de contreparties sur opération de marché avec suivi des notations des contreparties et des limites en montant sur les entités hors groupe.

Les principes de la politique d'engagements sur opération de marché reposent sur une qualification de la qualité du risque et de dispersion.

3.4.2.3. <u>Dispositif de surveillance des engagements</u>

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.4.2.3.1. <u>Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées</u>

La Caisse Régionale du Finistère assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

Il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales formalisées par des plafonds d'engagement, des règles de divisions des risques etc., déclinées dans les politiques risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse Régionale du Finistère, ont été validées par la gouvernance (Dirigeant Effectif, Comité des Risques, et Conseil d'Administration).
- Des limites opérationnelles encadrant l'octroi, formalisées dans les politiques risques.
- Des limites individuelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes: décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Les engagements sur les dix plus grandes contreparties (579M€) sont en hausse et représentent 4,58% (vs 4,57%) du portefeuille total de la Caisse Régionale au 31 décembre 2022.

La couverture de Foncaris (fonds de garantie commun aux Caisses régionales pour les crédits aux entreprises) sur les 10 plus gros engagements Entreprises de la Caisse Régionale permet une réduction du risque de 101,5 M€ (vs 96 M€ en 2021). Par ailleurs, les contre-garanties reçues hors Foncaris (notamment reçues d'autres Caisses Régionales et de l'Etat dans le cas des PGE) représentent 119 M€ (vs 96 M€ en 2021) sur ces mêmes dix plus importantes contreparties.

3.4.2.3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Le dispositif de revue de portefeuille est structuré par segment de marché.

La planification annuelle est réalisée en relation avec la Ligne Métier Risques.

L'échantillonnage est piloté par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques en relation avec les services de financement, à partir de données bâloises, et décliné en début d'exercice pour l'ensemble des revues.

En 2022, 10 revues de portefeuilles ont été réalisées sur chaque segment du Retail dans les 9 secteurs d'agences (soit un total de 90 revues sur l'année). Le ciblage sur le marché des Professionnels s'est focalisé sur le suivi des risques en liaison avec la crise sanitaire, notamment les détenteurs de PGE, les bénéficiaires de pauses crédits et les professionnels des secteurs fortement impactés par l'inflation.

Sur le Corporate, la fréquence des revues est trimestrielle sur les segments de la PIM (Promotion Immobilière), PRC (amiable et contentieux), et chaque agence Entreprises, mais se limite à 2 sur les collectivités publiques.

Les filières sur lesquelles l'exposition de la Caisse Régionale est importante font l'objet d'une surveillance particulière. Toute augmentation du risque entraîne une mise sous surveillance.

Au-delà des décisions de suivi rapproché de certains dossiers, ces revues peuvent donner lieu au déclassement en créances douteuses et litigieuses à dire d'expert avant même l'atteinte des critères normatifs. Les filières sur lesquelles l'exposition de la Caisse Régionale est importante font l'objet d'une surveillance particulière. Toute augmentation du risque entraîne une mise sous surveillance.

3.4.2.3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le schéma délégataire, basé sur la qualité des notes, filtre les risques nés.

Le corps procédural de la Caisse Régionale organise le transfert des dossiers au sein de la filière recouvrement accompagné de règles de provisionnement conservatrices et différenciées entre le recouvrement amiable et contentieux.

Des recours ponctuels à des cabinets de recouvrement externes complètent le dispositif.

Deux instances sécurisent les processus de décision, de couverture et de veille : le Comité des Prêts Amiable et Contentieux et le Comité des Risques de Contrepartie.

Les contreparties défaillantes sont suivies au sein des portefeuilles des recouvreurs et rédacteurs contentieux qui en assurent la gestion jusqu'à l'obtention de solutions de redressement via les procédures de règlement amiable ou judiciaire, ou la décision de liquidation.

La Caisse Régionale a mis en œuvre un processus de surveillance rapprochée des risques, finalisé en trois phases :

- La phase de recouvrement commercial « suivi des risques et de gestion des décisions de paiement » reste dévolue au Réseau d'Agences jusqu'à 60 jours d'incidents du client.
- Au-delà de ce délai, débute la phase amiable. Le recouvrement est confié aux unités de recouvrement amiable du service Prévention Risque Client (PRC) dont le principe de gestion des clients repose sur la saisine automatique des dossiers.
- Au-delà de 120 jours d'incidents, sans solution de régularisation, le transfert vers l'unité Contentieux est analysé.

La Caisse Régionale met à jour par ailleurs un reporting spécifique sur les crédits restructurés et sur les expositions non performantes, répondant en ce sens à la volonté de l'Autorité bancaire Européenne (EBA) d'identifier, de suivre et de contrôler ce type de créances. Le régulateur européen a souhaité donner une définition précise de la Forbearance c'est-à-dire des crédits restructurés (bénéficiant de mesures de grâce) afin de mesurer les risques réels portés par les établissements bancaires.

La Caisse Régionale, suivant en cela les directives du Groupe, applique la définition du régulateur européen concernant la notion de créance restructurée, via ce reporting depuis septembre 2014.

Enfin, la Caisse Régionale a adopté les nouvelles définitions du défaut conformément aux orientations de l'EBA et au règlement (UE) 2018/1845 de la BCE (Banque Centrale Européenne), à partir du mois de janvier 2020 sur la grande clientèle et juillet 2020 sur la banque de détail.

Elle a ainsi adapté ses usages et son suivi du risque pour prendre en compte cette évolution.

3.4.2.3.4. Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée

Le comité Prêts Amiable et contentieux est une instance de décision sur les dossiers gérés aux services de recouvrement amiable et contentieux.

Il est composé d'administrateurs, du Directeur Finances Data et Risques, du chef de service Prévention Risque Client (amiable et contentieux).

Les dossiers sont présentés avec leur historique, le niveau d'engagements et les dernières analyses économiques et financières. Le triplet Bâle 2 est systématiquement mis en relief.

Une analyse du risque liquidatif est produite et le dossier reprend l'avis d'expert de l'unité concernée.

Le comité des risques de contrepartie est une instance de pilotage des risques.

Il est présidé par le Directeur Général adjoint, et composé du Directeur des Expertises et Financement, du Directeur des Entreprises et du Bancaire, du Directeur Finances Data et Risques, du Chef comptable, du Responsable de Service Prévention Risque Client, du Responsable des Engagements et du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques et du Responsable d'unité Bâle II.

Il a pour but de faire mensuellement, un point sur la situation des risques de crédit de l'entité et leur correcte couverture, incluant le traitement du risque aux différentes phases et sur les différents marchés. Il décide toute évolution en matière de processus, d'outils ou d'actions particulières à mener pour mieux gérer et mieux anticiper le risque naissant.

3.4.2.3.5. Stress tests de crédit

Répondant aux exigences règlementaires, la Caisse Régionale dispose de données relatives à un stress-test sur son portefeuille crédits. Elles permettent :

- La mesure de la sensibilité du portefeuille à des scénarii défavorables ;
- L'identification de poches de risques de concentration ;

- L'identification de filières sensibles.

Il apparaît que l'entité peut absorber les impacts en situation de stress, tant au niveau de son compte de résultat que des exigences de fonds propres : en effet la Caisse Régionale applique depuis 2018 (passage en norme IFRS9) une politique de dépréciation des encours sains sous IFRS 9 intégrant la couverture des risques filières et grands risques, sécurisant ainsi son développement. Le montant des dotations de provisions ainsi constituées représentent, au 31 décembre 2022, un montant de 134 millions d'euros. Le niveau des fonds propres au 31 décembre 2022 couvre largement les exigences supplémentaires issues des stress.

3.4.2.3.6. Mécanismes de réduction du risque de crédit : garanties reçues et sûretés

La politique de garantie est intégrée au système de délégation crédit et applicable à l'ensemble des marchés. Elle est définie en fonction de trois critères :

- Le marché : financement de particuliers, professionnels, agriculteurs ou entreprises ;
- L'objet financé : investissement immobilier, mobilier, habitat, consommation, trésorerie ;
- La note Bâle II: LUC ou ANADEFI selon le segment de notation du partenaire ou du groupe de risque.

Ils déterminent l'un des trois niveaux de garantie exigés pour entrer dans le périmètre de décision du délégataire.

La Caisse Régionale réassure principalement son risque de crédit auprès de FONCARIS (grande clientèle), CAMCA, CREDIT LOGEMENT et BPI. Concernant FONCARIS, le corpus Groupe fixe les règles d'intervention, la Caisse Régionale a validé un seuil d'intervention à partir de 25 M€ d'encours par groupe de risques. Les demandes doivent être soumises à FONCARIS, pour une couverture à hauteur de 50%.

La Caisse Régionale bénéficie aussi de la garantie de l'état à hauteur de 90% du montant sur les PGE octroyés dans le cadre des mesures Covid 19

Toutes les sûretés réelles sont systématiquement centralisées.

3.4.3. Expositions

3.4.3.3. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés. Elle est présente dans la note 3.1.2 des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2022, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse Régionale s'élève 13,71 milliards d'euros (12,51 milliards d'euros au 31 décembre 2021), en hausse de 9,6 % par rapport à l'année 2021.

3.4.3.3. <u>Concentration</u>

3.4.3.2.1. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements, le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève en EAD (Exposure At Default - Valeur exposée au risque) à 4,76 milliards d'euros au 31 décembre 2022, contre 4,54 milliards d'euros au 31 décembre 2021.

REPARTITION DES EAD PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

	EAD en M€	Répartition de l'encours	EAD en M€	Répartition de l'encours
	202212	202212	202112	202112
AGROALIMENTAIRE	1 585	33,3%	1 535	33,8%
IMMOBILIER	1 073	22,5%	982	21,6%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITE	407	8,6%	395	8,7%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	352	7,4%	348	7,7%
DIVERS	313	6,6%	286	6,3%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	191	4,0%	183	4,0%
SANTE / PHARMACIE	180	3,8%	170	3,7%
ВТР	146	3,1%	139	3,1%
AUTOMOBILE	72	1,5%	76	1,7%
MARITIME	69	1,4%	62	1,4%
AUTRES INDUSTRIES	67	1,4%	50	1,1%
UTILITIES	58	1,2%	61	1,4%
AUTRES TRANSPORTS	49	1,0%	42	0,9%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	46	1,0%	43	1,0%
ASSURANCE	36	0,8%	29	0,6%
INDUSTRIE LOURDE	31	0,7%	28	0,6%
ELECTRICITE	31	0,7%	abs	abs
MEDIA / EDITION	16	0,3%	20	0,4%
PETROLE & GAZ	15	0,3%	abs	abs
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	12	0,2%	17	0,4%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	7	0,1%	0	0,0%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	5	0,1%	3	0,1%
TELECOM	0	0,0%	0	0,0%
BANQUES	0	0,0%	0	0,0%
ENERGIE	abs	abs	65	1,4%
TOTAL	4 763	100,0%	4 536	100,0%

La Caisse Régionale reste caractérisée par une forte concentration de ses engagements sur l'agroalimentaire (33%), l'immobilier patrimonial (22,5%) et aussi la grande distribution. Cette situation résulte de l'antériorité de la relation de la Caisse Régionale avec ces grandes contreparties ainsi qu'avec les anciens dirigeants de sociétés qui investissent significativement leur fortune dans l'immobilier.

3.4.3.2.2. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1.4 des états financiers consolidés.

Les encours bruts de prêts et créances (11,35 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 10,98 milliards d'euros au 31 décembre 2021) augmentent de 3,35 % en 2022. Ils se concentrent essentiellement sur la clientèle de détail (78 %).

3.4.3.2.3. Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante (base consolidée) :

Prêts et créances (en milliers d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
Ni en souffrance, ni dépréciés		11 443 514	10 797 638
En souffrance, non dépréciés	1	61 089	51 038
Dépréciés	2	232 462	241 977
Total	3	11 737 065	11 090 653

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2022 est composé à 97,5% d'encours ni en souffrance, ni dépréciés (97,4% au 31 décembre 2021).

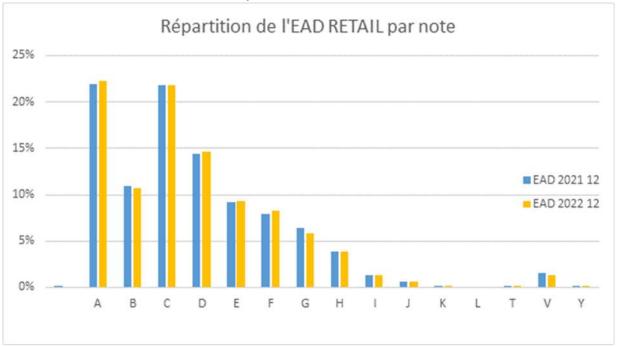
Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. La Caisse Régionale considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 100 % des créances en souffrance non dépréciées (idem fin 2021).

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1.5 des états financiers consolidés.

3.4.3.2.4. Analyse des encours par notation interne

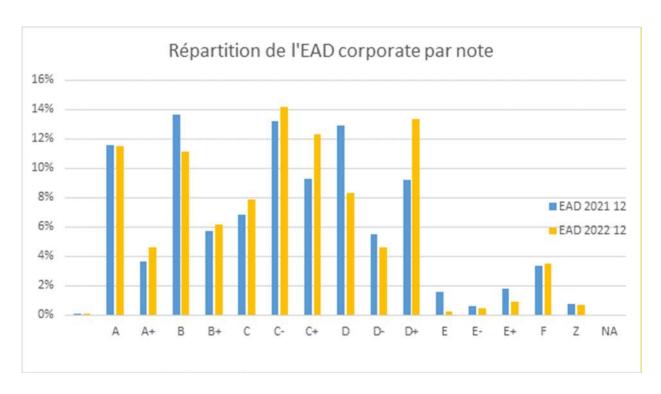
La politique de notation interne déployée par la Caisse Régionale vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE BANQUE DE DETAIL



La structure du portefeuille RETAIL s'améliore avec un poids des notes A, B et C en hausse

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE BANQUE DES ENTREPRISES



Une amélioration significative du portefeuille avec notamment une forte baisse du poids des encours sensibles (E+, E, E-)

3.4.3.2.5. Dépréciation et couverture du risque

Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default LGD).

Encours d'actifs financiers dépréciés (base consolidée)

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des encours clientèle, objets de dépréciations individuelles, s'élève à 232,5 millions d'euros contre 242 millions au 31 décembre 2021. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse Régionale anticipe un non-recouvrement. Les encours clientèle dépréciés individuellement représentent 2,05 % des engagements bruts comptables de la Caisse Régionale (contre 2,20 % au 31 décembre 2021).

3.4.3.2.6. Coût du risque

Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a notamment engendré des tensions sur les prix de l'énergie et autres matières premières importées. L'activité en France a été résiliente au cours du premier semestre mais elle a nettement ralenti au second semestre. La croissance annuelle du PIB en 2022 affiche toutefois un niveau de 2,6 % en moyenne grâce à des effets d'acquis importants résultant du fort rebond du second semestre 2021, post-COVID.

Données chiffrées

Le coût du risque comptable de la Caisse Régionale du Finistère est en reprise de 2,3 M€ contre une dotation de 5 M€ en 2021.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés. Les variations sont commentées dans l'analyse du résultat social en partie III.3..

3.4.4. Application de la norme IFRS9

3.4.4.3. Evaluation des pertes attendues

Les principales caractéristiques de la norme IFRS 9 en lien avec le provisionnement sont :

 La comptabilisation dès l'octroi de pertes attendues (ECL sous IFRS 9) applicable à tous les encours (bilan et hors bilan), y compris les encours sains, en remplacement de la notion de risques avérés sous IAS 39. L'entité comptabilise les pertes attendues sur 12 mois pour les créances saines non dégradées classées en stage 1 et les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances saines dégradées (stage 2). Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

- La mise en place de modèles de calcul des provisions fondés sur de nouvelles notions telles que la « dégradation significative » du risque de crédit et la prise en compte de prévisions macro-économiques (données de Forward Looking). Les informations macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prise en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : forward looking central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise COVID-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du 31/12/2022.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31/12/2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2022 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Premier scénario : Scénario « central »

Ce scénario, pondéré à 50%, prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés

d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La profitabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refinancement, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario, **pondéré à 35%**, reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartement modérément.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, **pondéré à 5%**, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaines de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières:

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés

Quatrième scénario : Scénario adverse sévère : stress budgétaire de juillet 2022

Scénario pondéré à 10%.

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refinacement à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans

de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (*spread* OAT-Bund à 185 bp et spread BTP-Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie, Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumulé pour l'immobilier commercial.

3.4.4.3. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL (Excepted Credit Loss – perte de crédit attendue) au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au cout amorti (prêts et créance sur la clientèle).

Structure des encours

La part des expositions classées en stage 2 s'élève 8,0% en fin d'année en léger recul par rapport à 2021 (8,3%) reflet d'une amélioration du portefeuille

Les encours défaillants (stage 3) sont en baisse de 15M€, baisse concentrée sur les segments des particuliers et des professionnels.

Evolution des ECL

Dans le contexte de crise lié au conflit Ukrainien, le Groupe a revu ses prévisions macroéconomiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Les ECL de la CR du Finistère sont en hausse de 3,2 M€ par rapport au 31-12-2021 à 134,2M€. Les ECL sont issues à 66% du portefeuille classé en stage 2. Le taux de couverture du stage 2 à fin décembre s'élève à 8,77%.

Les principales évolutions observées au cours de l'exercice ont été le renforcement des stress sur la filière Particulier en lien avec la hausse de l'inflation et la création d'une nouvelle filière Entreprise constituée de partenaires dont les secteurs sont fortement impactés par la hausse de l'énergie et des matières premières. La mécanique de la filière Grands Risques a aussi été revue en cours d'année.

Le taux de couverture des créances dépréciées stage 3 s'inscrit en baisse (42.3% vs 45.7% fin 2021). Cette baisse s'explique

- Par l'impact du faible taux de couverture d'une forte exposition corporate entrée en défaut en fin d'année
- Mais aussi par la poursuite des impacts des usages de la nouvelle définition du défaut au sein du groupe, avec notamment l'introduction de la notion de créance dépréciée en période d'observation. Ce segment est provisionné à un taux sensiblement inférieur au reste du stage 3 en raison de la nature de ses expositions qui ont en principe vocation, à terme, à être reclassées en stage 2.

3.5. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt :
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs.

3.5.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale du Finistère est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres ou le résultat selon les titres.

Le Trading book

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de portefeuille affichant une intention de trading.

Le Banking book

La Caisse Régionale du Finistère distingue, dans sa politique de placement des Excédents de Fonds Propres, des orientations différentes selon les horizons de gestion :

- Titres détenus avec l'intention de le détenir jusqu'à l'échéance, soit une intention de gestion dite « collecte », qui justifie une comptabilisation en Titres d'investissement (TI) en normes Françaises et en Coût Amorti (CAM) en IFRS, sous conditions de la conformité de l'instrument de dettes (obligations) au test SPPI⁸³.
- Titres détenus à un horizon de moyen terme, comptabilisés en Titres de placement (TP) en normes françaises et en Juste Valeur par résultat (JVR), en Juste Valeur par capitaux propres recyclables (JCR) ou en Juste Valeur par capitaux propres non recyclables (JCN) en IFRS.

Seule cette dernière catégorie, hors participations, représente un risque de marché et est suivie comme tel par des mesures de contrôle adaptées.

La Caisse Régionale a défini 4 portefeuilles selon l'intention de détention et de gestion :

- Portefeuille OCA : Opérations liées aux participations dans le Groupe Crédit Agricole ;

⁸³ Solely Payments of Principal & Interests. Pour plus de détail, cf. Annexe aux comptes consolidés, Partie dédiée aux Principes et méthodes comptables

- Portefeuille ODR : Opérations liées au principe de missions territoriales et opérations de développement régional ;
- Portefeuille OCP: Opérations pour compte propre lié au rôle d'investisseur institutionnel;
- Portefeuille OGE : Opérations en gestion extinctive.

3.5.2. Gestion du risque

3.5.2.1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse Régionale du Finistère est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- Au niveau de la tête de groupe Crédit Agricole S.A, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché;
- Au niveau de la Caisse Régionale du Finistère, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques (RCPR) pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Le RCPR émet un avis formalisé :
 - Auprès de la gouvernance sur la politique financière annuelle ;
 - Avant tout investissement sur des produits financiers pour compte propre, à l'appui d'une grille d'analyse détaillée.

3.5.2.2. Les Comités de décision et de suivi des risques

3.5.2.2.1. <u>Instances de gouvernance de la gestion des risques de marché au niveau du</u> groupe Crédit Agricole S.A.

Le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;

Le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché;

Le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, et notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est en charge de la validation des normes et des modèles prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché.

3.5.2.2.2. <u>Instances de suivi des risques au niveau de la Caisse Régionale du Finistère</u>

Le Conseil d'Administration valide l'appétence aux risques de la CR ainsi que la politique financière qui en découle, sur proposition du comité de Direction et après examen du Comité des Risques, et

est informé des résultats de cette dernière au minimum une fois par an. Pour la politique financière 2022, celle-ci a été validée par le Conseil d'Administration du 25 février 2022.

Le comité de Direction propose à la validation du Conseil d'Administration la politique générale et organise sa mise en œuvre et son suivi, à travers notamment les différents comités et leurs délégations ;

Le comité des risques porte un regard approfondi sur la politique et sur sa réalisation ;

Le Comité Financier, sous présidence du Directeur Général, met en œuvre les stratégies financières. Il est informé du respect des limites par l'intermédiaire des tableaux de bord mensuels réalisés par le middle office.

Le Comité de Trésorerie est l'organe de fonctionnement interne de la Direction des finances, il a en charge la mise en œuvre des stratégies définies en Comité Financier ;

Le RCPR et/ou le contrôleur de l'information financière et comptable assiste au Comité Financier et au Comité de Trésorerie ; ils sont destinataires des tableaux de bord réalisés par le middle office.

Le **Middle Office**, organisé dans le respect de la séparation des fonctions, s'assure de la cohérence des décisions prises avec la politique financière et du respect des normes réglementaires. Il établit un reporting mensuel du suivi des limites et des contrôles réalisés sur les risques de marché et contrepartie.

Le **Back Office** alimente les outils de suivi et de valorisation du portefeuille de manière indépendante. Le dispositif inclut pour les produits complexes une seconde valorisation réalisée par un organisme indépendant du vendeur.

3.5.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

3.5.3.1. Indicateurs

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale du Finistère repose sur la combinaison d'un ensemble d'indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou des seuils d'alerte, il repose notamment sur :

- Les stress scénarios
- Les limites individuelles (seuils d'alerte loss par ligne).

3.5.3.2. Les stress scenarios

Ces calculs de stress Scénario, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

• les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé; les stress scenarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers);

• les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une reprise économique (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un resserrement de la liquidité (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de tensions internationales (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

Le calcul de ces stress est réalisé par la Direction Risques Groupe et le résultat de ces calculs mensuels est communiqué à la Direction Générale, au Directeur Financier et au RCPR lors du comité financier.

3.5.3.2.1. <u>Les indicateurs complémentaires</u>

Des indicateurs complémentaires (loss alerts, stop loss, montants nominaux, encours, durées...) sont par ailleurs définis et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites.

<u>Les limites globales</u>

Le risque d'impact négatif sur le compte de résultat est encadré par un ensemble de limites globales.

• <u>Les limites individuelles</u>

Des seuils d'alerte Loss ont été définis sur la base de la valeur de marché, rapportée au prix en début d'exercice.

• Le résultat économique du portefeuille

L'encadrement prévoit également une alerte sur le résultat économique des portefeuilles JV. Le périmètre de la mesure du résultat économique comprend :

- Les titres de placements du portefeuille OGE,
- o Les titres de placements du portefeuille OCP.
- Les titres de placements du portefeuille ODR.

Le calcul du résultat économique prend en compte les résultats externalisés ou latents générés depuis le 1er janvier (= variation des plus ou moins-values latentes sur les titres de placement + plus ou moins-values externalisées + revenus sur titres de placement).

Niveaux d'alerte (calcul mensuel)

- Sur résultat économique cumulé depuis 01/01 :
 - Niveau 1 : alerte au Comité Financier si résultat financier = -3 M€
 - Niveau 2 : alerte au Conseil d'Administration si résultat financier = -4 M€
- Sur résultat économique mensuel : seuil d'alerte Comité Trésorerie = résultat inférieur ou égal à -1,2M€

Le résultat financier du portefeuille de placement est de -12,8M€ au 31/12/2022.

3.5.3.2.2. Indicateurs relatifs à la directive CRD 4

Credit Value Adjusment (CVA)

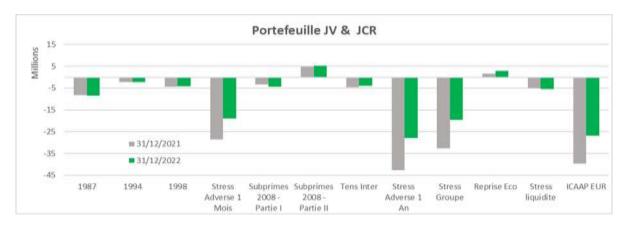
L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan.

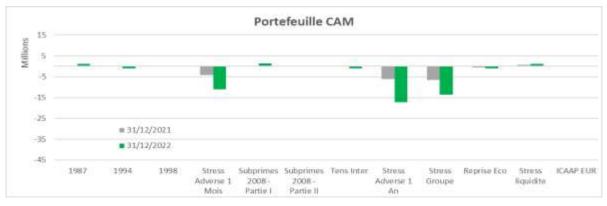
3.5.3.3. Utilisation des dérivés de crédit

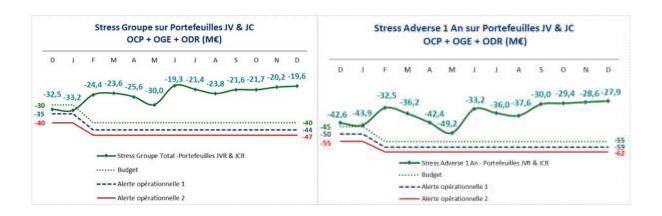
La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée par des activités de trading, de structuration ou de ventes de produits dérivés de crédit

3.5.4. Expositions – Stress de marché

À fin 2022, les niveaux de risque de la Caisse Régionale du Finistère évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont les suivants :







3.6. Risque action

3.6.1. Risque sur actions provenant des activités de trading

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de trading book. Elle n'a pas d'activité de trading ni d'arbitrage.

3.6.2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque action, provenant des portefeuilles de placement, porte principalement sur des fonds à orientation action détenus dans le fonds dédié (4.6 M€) et les FPCI (Fonds Professionnel de Capital Investissement) inscrits dans le banking book (17,4 M€).

3.7. Gestion du bilan

3.7.1. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein des Caisses régionales.

Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein de la Caisse Régionale du Finistère est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion de Crédit Agricole S.A assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités de la Caisse Régionale (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux. Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. La Caisse Régionale du Finistère est néanmoins responsable de la gestion du risque subsistant à son niveau, dans le cadre des limites qui lui ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A.

Les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif de la Caisse Régionale sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales.

Au sein de la Caisse Régionale, le Conseil d'administration fixe les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion des portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

3.7.2. Risque de taux d'intérêt global

3.7.2.1. Objectifs

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant

le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de fixation de leur taux d'intérêt non synchronisées

3.7.2.2. **Gouvernance**

Le risque de taux d'intérêt global fait l'objet de présentations mensuelles au Comité Financier de la Caisse Régionale du Finistère. La gestion de notre exposition est réalisée dans le respect des limites fixées tout en profitant du contexte de transformation.

Un tableau de bord reprend les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée au minimum deux fois par an. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle à chacune de ses révisions.

3.7.2.3. Dispositif de mesure et d'encadrement

3.7.2.3.1. Mesure

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan (banking book hors OPCVM) et du hors bilan. Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode utilisée pour le suivi du risque de taux d'intérêt global est la méthode de détermination des GAP de taux statiques, avec application des conventions d'écoulement nationales pour les produits sans date d'échéance. L'outil utilisé est l'outil national PALMA depuis le 30 avril 2019.

Les GAPS sont calculés chaque mois sur 30 ans, en pas mensuel les deux premières années puis en moyennes annuelles au-delà. Ils mesurent les GAPS Synthétiques comprenant les GAPS de taux fixe (y compris les fixings des taux révisables), les GAPS Index JJ, la Valeur Actuelle Nette et la VAN index JJ.

Les limites de GAPS Synthétiques sont calculées en pas mensuel sur 24 mois puis en pas annuel de l'année 3 à 30. Les limites sont revues annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des instruments de hors—bilan standards type swaps de taux fixe.

3.7.2.3.2. Dispositif de limites

Les limites mises en place permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux.

Révision des limites effectuée lors du Conseil d'Administration du 25 février 2022		Bases de calcul des limites applicables en 2022 PNB d'activité budgété : 267 M€ FP prudentiels <u>estimés</u> 31/12/2021 : 1176 M€
« Limite VAN »		117.6 M€
« Limites Gaps » <u>globales</u>	Années 1 et 2	660 M€
	Années 3 à 10	530 M€
« Limites Gaps » <u>opérationnelles</u>	Années 1 et 2	550M€
	Années 3 à 10	440M€
« Limite VAN index JJ »		23.5M€
« Limite Gap Index JJ »		1200M€
Stress Outlier		235,2 M€

3.7.2.3.3. <u>Évaluation du besoin en capital interne</u>

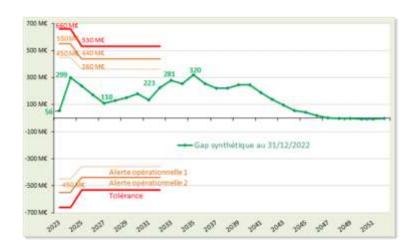
Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée par Crédit Agricole SA en tenant compte :

- Du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses);
- Du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement);
- Du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2. Au 30 septembre 2022, le scénario le plus défavorable pour la Caisse Régionale du Finistère est la translation à la hausse des taux. La consommation de capital dans le cadre des exigences du Pilier 2 atteint 62 M€.

3.7.2.3.4. Exposition

Les GAPS de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Le résultat de ces mesures au 31 décembre 2022 se présente comme suit.



Sur la base des GAP de Taux au 31 décembre 2022, la perte potentielle d'un choc de +100 points de base est de 0,56M€ en PNB d'activité sur les 12 prochains mois.

Sur cette même base, en cas de hausse de 2 % de la courbe des taux euros, l'impact de la valeur actuelle nette de la perte encourue mesurée par les GAPs des trente prochaines années ressort à - 53 M€, soit -4,5% des fonds propres prudentiels mesurés en décembre 2021 (1 176 M€). Les couvertures mises en place au cours de l'année ont réduit l'exposition de la Caisse Régionale à une hausse de taux.

Le suivi des limites négatives (exposition à la baisse des taux) est réalisé sur base d'un gap retraité des opérations TLTRO III (Targeted longer-term refinancing operations).

3.7.3. Risque de change

Le Risque de change opérationnel est traité par le Régulateur dans l'arrêté du 03 novembre 2014 comme le risque de marché et doit donc être suivi avec le même dispositif que le portefeuille de négociation.

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel. Ainsi tout prêt en devises doit être déclaré et faire l'objet d'une avance à 100% dans la même devise.

Par conséquent, le risque de change ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement (2% des fonds propres prudentiels) nécessitant une consommation de fonds propres.

Le risque de change porté par les placements dans le cadre des placements de fonds propres est encadré par des limites opérationnelles. Il est communiqué au minimum une fois par an au comité financier. Il consiste au calcul de l'impact d'une baisse de 20% des devises contre euros sur la valorisation du portefeuille d'excédent fonds propres. Au 31 mars 2022 celui-ci ressort à 0,48 M€ contre une limite de 4 M€.

3.7.4. Risque de liquidité et de financement

La Caisse Régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise, par conséquent, l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du groupe Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse Régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole S.A. assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du groupe.

3.7.4.1. Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse Régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse Régionale s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- Le maintien de réserves de liquidité;
- L'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme) ;
- Un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR). Ces indicateurs sont détaillés dans le paragraphe 3.7.4.4.4 ci-dessous.

3.7.4.2. <u>Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et</u> d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse Régionale du Finistère est structuré autour d'indicateurs et regroupés en deux ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement de la Caisse Régionale et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, la Caisse Régionale du Finistère définit un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à ses activités et peut également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

3.7.4.3. Gestion de la liquidité

La Caisse Régionale du Finistère a développé des outils de mesure qui permettent d'anticiper les besoins de refinancement sur le marché interbancaire. Toutes les opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux définies par la politique annuelle de refinancement validée par le Conseil d'Administration, et donnent lieu à une présentation mensuelle en Comité Financier. Le Middle Office, organisé dans le respect de la séparation des fonctions, procède de façon indépendante, à la vérification au fil de l'eau, de l'ensemble des opérations effectuées par le Front Office.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, le comité de crise de liquidité peut être convoqué. Ce comité a pour membre permanent la Direction Générale, la Direction financière, les Directeurs réseaux et le responsable RCPR.

3.7.4.4. Données quantitatives

3.7.4.4.1. Bilan cash au 31 décembre 2022

A fin 2022, il n'y a aucun encours de NEU CP interbancaire ni de NEU MTN, pour des programmes annuels respectifs de 1 800 M€ et 600 M€ y compris les TCN clientèles (1,6 M€ d'encours à fin 2022 avec une DRAC moyenne de 3 mois).

La limite Court Terme (conditionnelle), ou LCT, de 398 M€ n'est pas consommée. L'exposition CT atteint -122M€, soit -30,7% de la LCT au 31 décembre 2022. Elle était en moyenne sur l'année, sousconsommée à hauteur de -356M€. Le Déficit collecte crédit atteint 1 303 M€ (hors provisions) à la fin de l'année, soit une dégradation de 265 M€ liée à une hausse de l'encours crédit supérieure à la hausse de l'encours collecte.

3.7.4.4.2. <u>Evolution des ressources de Marché long terme de la Caisse Régionale du</u> Finistère

Le programme de refinancement à MLT de la Caisse Régionale, comprenant divers instruments, atteint 704M€ pour 2022. La Caisse Régionale a réalisé 570 M€ d'avance globales auprès de CASA et s'est refinancée également par :

- Des émissions sécurisées (SFH, CRH et UC PREDICA) pour un montant de 127 M€.
- Des refinancements de la Banque Européenne d'Investissements pour 6,6M€ (refinancements adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendre une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle").

On notera que parmi les opérations de refinancement Banques centrales, les encours correspondant au T-LTRO III (Targeted Longer Term Refinancing Operation) sont intégrés dans les Ressources de marché long terme. En effet, les opérations de T-LTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE, compte tenu de leur maturité contractuelle respective à 3 ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée

Il est précisé que la bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages. La sur-bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations pour la deuxième période (juin 2021 à juin 2022) a été prise en compte pour la Caisse Régionale du Finistère.

3.7.4.4.3. <u>Évolution des réserves de liquidité de la Caisse Régionale du Finistère</u>

Les réserves de liquidité atteignent 3 256 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2022 comprennent :

- 1 700 millions d'euros de Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)
- 1 150 millions d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors Encaisse et réserves obligatoires);
- Un portefeuille de titres d'un montant de 406 millions d'euros. Ce portefeuille de titres est constitué au 31 décembre 2022 de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 242 millions d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 108 millions d'euros.

3.7.4.4.4. Ratios réglementaires

Le pilotage du risque de liquidité repose également sur des Règles fixées par le régulateur.

<u>Le LCR</u> (Liquidity Coverage Ratio), défini par l'EBA (European Banking Authority), a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques, en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1^{er} janvier 2018.

Son principe est le suivant : les réserves de liquidité (cash, titres liquides ...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent advenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Ce ratio prend la forme suivante :

LCR = Actifs liquides / (Sorties de trésorerie à un mois – Entrées de trésorerie à un mois)

Les entrées de trésorerie sont plafonnées à hauteur de 75% des sorties de trésorerie sauf exceptions mentionnées dans le paragraphe correspondant de la norme.

Par ailleurs, les établissements ne comptent pas en double les entrées de trésorerie et les actifs liquides.

Le LCR au 31/12/2022 est de 130,55% pour un seuil minimal règlementaire à respecter de 100%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings **du Net Stable Funding Ratio (NSFR)** définis par l'EBA (European Banking Authority).

Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021

Le ratio prend la forme suivante :

En Mds€ Chiffres au 31/12/2022	Caisse Régionale du Finistère
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE	11,6
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE	12,1
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE REFINANCEMENT STABLE (« NSFR »)	104,8 %

Le ratio NSFR de la Caisse Régionale du Finistère au 31/12/2022 s'élève à 104,8%.

3.7.5. Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale du Finistère, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- Apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse Régionale ;
- Gérer les risques financiers de la Caisse Régionale.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Ces couvertures sont initiées en face d'éléments du bilan de la Caisse Régionale, tant au Passif qu'à l'Actif. Ces éléments sont regroupés par stratégies visant à réduire le risque de taux de la Caisse Régionale et constituent des portefeuilles d'actifs/passifs couverts (cf. la gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global).

<u>Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)</u>

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale au travers de dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

La protection de la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (i.e. de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en trading).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité

 La protection de la marge d'intérêt au moyen d'instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

La protection de la marge d'intérêt suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge). Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture par la Caisse Régionale du Finistère sont essentiellement des swaps emprunteurs TF.

3.8. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, la Caisse Régionale a établi son plan de continuité d'activité (PCA) centré sur les activités essentielles. Celui-ci répond aux normes Groupe Crédit Agricole, avec l'adoption d'un site de repli utilisateurs, un plan de secours informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé du Groupe Crédit Agricole; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe.

Une politique générale d'externalisation et de sous-traitance du Groupe Crédit Agricole, décrivant entre autres le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance, est établie et déclinée par la Caisse Régionale.

3.8.1. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse Régionale, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

3.8.1.1. Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- Supervision du dispositif par la Direction Générale (via le Comité des risques opérationnels et le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et par le Comité des risques (émanation du Conseil d'Administration);
- Mission du responsable du contrôle permanent et des risques et du manager risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels;
- Responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- Corpus de normes et procédures ;
- Déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

3.8.1.2. <u>Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies</u>

Les cartographies sont réalisées annuellement et exploitées avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels et/ou dans le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne, et une présentation en Comité des risques (émanation du Conseil d'Administration).

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

3.8.1.3. Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

3.8.1.4. <u>Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque</u> opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production mensuelle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale, complété par une synthèse Groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'actions associés sur les incidents les plus importants.

3.8.1.5. **Outils**

La plateforme outil RCP (Risque et Contrôle Permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre le dispositif de cartographie et le dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'action, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires prudentiels, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du Système d'Information risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole est en cours d'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en février 2019.

3.8.2. Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale du Finistère utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA pour les entités du Groupe Crédit Agricole a été validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 81 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités de la Caisse Régionale ;
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés;
- De favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'action.

Les dispositifs mis en place dans la Caisse Régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type *Loss Distribution Approach*.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- De l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
- De l'évolution des cartographies de risques ;
- D'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, la Caisse Régionale utilise :

- La base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- Les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - Sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - Aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités de la Caisse Régionale (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction Générale et les métiers;
- Robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place au niveau national et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

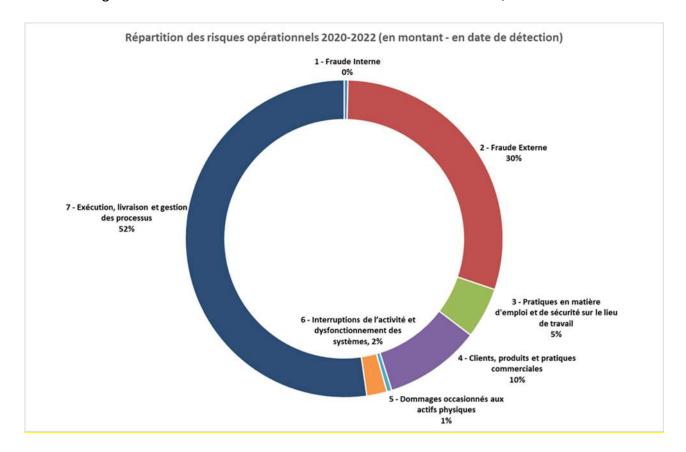
Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015, 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées de la Caisse Régionale, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité / conduct risk).

3.8.3. Exposition

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2018 A 2022)

Sur la période allant de 2020 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale du Finistère se répartissent de la manière suivante :

•	Catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » :	52,3%
•	Catégorie « Fraude externe » représente :	29,8%
•	Catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » :	9,8%
•	Catégorie « Pratiques en matière d'emploi et sécurité :	5,2%
•	Catégorie « Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes »	: 2,1%
•	Catégorie « Dommages aux actifs corporels :	0,5%
•	Catégorie « Fraude interne » :	0,4%



Des plans d'action locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale du Finistère au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action est réalisé au niveau des instances de gouvernance.

3.8.4 Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse Régionale du Finistère par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurances sont souscrites pour la Caisse Régionale par la CAMCA ou auprès des grands acteurs du marché de l'assurance. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices Frais supplémentaires d'exploitation, Détournement-Escroquerie, Tous Risques Machines, Responsabilité Civile d'Exploitation, Responsabilité Civile Professionnelle du Banquier et des Dirigeants Sociaux de la Caisse Régionale et les polices Cyber et Pertes financières SI SECURE ont été renouvelées en 2022.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.

3.9. Risques juridiques

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2022 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse Régionale ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.12 des états financiers.

À ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Caisse Régionale du Finistère.

3.10. Risques de non-conformité

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe et des instructions, codes de conduite et procédures internes en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la protection de la clientèle, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, collaborateurs), la Caisse Régionale, dans le sillage des ambitions du Groupe, se fixe comme objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et d'une performance durable. Les règles et initiatives en matière de conformité visent dès lors à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort.

Organisation et gouvernance

La Caisse Régionale a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques, et déterminer les plans d'actions nécessaires. Ce dispositif fait l'objet de reporting à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse Régionale et du Groupe. Un dispositif de contrôle dédié s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse Régionale et du Groupe.

Ce dispositif est structuré et déployé par la Ligne Métier Conformité de la Caisse Régionale. Afin de développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance de ces fonctions, le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, Responsable de la Fonction Vérification de la Conformité est rattaché directement au Directeur Général. Le Responsable Conformité, rattaché au Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, a en charge la mise en œuvre du dispositif. Un lien d'animation fonctionnelle est mis en place par la ligne métier Groupe sous l'autorité du Directeur de la Conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur Général de Crédit Agricole SA. Il permet la supervision de la filière par l'organe central.

Les politiques de la Caisse Régionale relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires sont déclinées et appliquées conformément aux directives élaborées et diffusées par la Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC).

Elle dispose pour ce faire d'une unité spécialisée qui couvre l'ensemble des domaines : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, prévention de la fraude et corruption et respect des sanctions internationales. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Caisse Régionale a

nommé un DPO (Délégué à la Protection des Données) en charge de l'animation de la filière en lien avec le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques auquel il est rattaché fonctionnellement.

Au sein de la ligne métier Conformité, le Responsable Conformité met en particulier à jour une cartographie des risques de non-conformité, consolidée par la Direction de la conformité Groupe (DDC). La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie plus largement sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents régulièrement déployés au sein de la Caisse Régionale et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y compris la remontée des dysfonctionnements de conformité).

Enfin, le dispositif s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse Régionale. Le comité management de la conformité, présidé par la Direction générale, se réunit a minima quatre fois par an (5 séances en 2022). Ce comité prend les décisions nécessaires, tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentés au comité de contrôle interne et au Conseil d'Administration (et/ou au Comité des risques qui prépare les travaux du Conseil).

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse Régionale.

Elle repose sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de nonconformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse Régionale : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Ces modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme, relatifs aux sanctions internationales.

En amont, la culture éthique et conformité passe par le déploiement, au sein de la Caisse Régionale, de la Charte Ethique. Celle-ci promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe.

Dans le prolongement de cette Charte, la Caisse Régionale s'est dotée d'un Code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Il s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le code de conduite diffusé en 2019 a été pensé pour guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maitrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence. En 2022 la sensibilisation s'est intensifiée avec la mise à jour du code d'éthique et le lancement d'une campagne de sensibilisation aux collaborateurs.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, le Groupe et la Caisse Régionale ont renforcé depuis 2018 (déclinaison de la Loi Sapin II) leur dispositif de lutte contre la corruption.

Ainsi, la Caisse Régionale dispose de procédures et de modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Ainsi, le Crédit Agricole est une des premières banques françaises à avoir bénéficié de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption.

Lanceur d'alerte

Dans le cadre de son dispositif de lutte contre la corruption, le Crédit Agricole a mis en place en 2019 un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...).

Administré par des experts habilités, l'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte.

Sécurité Financière

Les dispositifs de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

Connaissance Client

Conformément à la feuille de route, 2022 a été une année d'intensification des actions en matière de connaissance client pour améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. Les actions 2002 ont visé à amplifier les démarches menées au cours des années précédentes : atteindre la cible du périmètre de révision 2022, renforcer les contrôles de la qualité, de la cohérence et de la fiabilisation des KYC (données/documents), poursuivre et amplifier la révision par anticipation afin de réduire les volumes à traiter les années suivantes, développer des outils de mise à jour à distance au travers du self-care, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC.

<u>Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme</u>

La Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme est une préoccupation majeure pour le Groupe. Le dispositif Groupe repose sur (i) la classification des risques LCB-FT (ii) la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque (iii) la détection des opérations atypiques et le cas

échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que (iv) l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Le cadre réglementaire et de supervision en matière de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme fait l'objet d'importants échanges au niveau européen dans le cadre de la mise en place d'une autorité de supervision européenne. Dans ce cadre et eu égard à l'évolution des risques de délinquance financière, les standards et les attentes des autorités évoluent rapidement en la matière. Ainsi, le Groupe est particulièrement attentif à faire évoluer son dispositif pour répondre à ces nouveaux enjeux et à s'adapter continuellement aux nouveaux risques. En 2022, cela s'est notamment traduit pour la Caisse Régionale par la mise en œuvre de l'organisation du contrôle interne en matière de LCB FT à la lumière des exigences posées par l'arrêté du 6 janvier 2021. Des travaux ont été menés afin refondre les outils de détection de la délinquance financière avec un déploiement prévu pour 2023.

Sanctions internationales

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales mené depuis 2017. Ces 5 années de travaux ont amené une transformation profonde des pratiques afin de renforcer la maitrise des risques liés aux sanctions internationales. Les projets de centralisation sur des plateformes administrées par le Groupe du filtrage des flux de paiements, et des noms des clients, fournisseurs et autres tiers sont finalisés. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international (trade finance) est renforcé et automatisé. L'année 2022 aura été marquée par une forte actualité liée aux sanctions internationales associées au conflit en Ukraine.

Prévention de la fraude

La prévention de la fraude vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Une organisation avec une ligne métier Conformité / Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. Des modules de formation et de sensibilisation, à l'intention des collaborateurs et également des clients, sont à disposition des entités et font l'objet d'actualisations régulières en fonction de l'évolution des menaces et des modes opératoires des fraudeurs.

Depuis 2020, la crise sanitaire du COVID 19 a constitué une opportunité immédiatement saisie par de nombreux escrocs et par des groupes criminels organisés, notamment via Internet (phishing) et en matière d'escroqueries par ingénierie sociale (fraudes au président, abus de confiance, placements frauduleux...). Le Groupe Crédit Agricole a pris des dispositions sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées en matière de sensibilisation des collaborateurs et des clients, de renforcement des outils de détection et des travaux sont en cours pour mieux accompagner les entreprises clientes qui seraient victimes de cyber-attaques, avec ou sans demande de rançon.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du Projet Groupe.

En 2022, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale ont poursuivi leurs actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire du Groupe Crédit Agricole a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir. La Caisse Régionale a déployé notamment des systèmes de détection de fragilité précoce afin d'accompagnement ses clients en amont des difficultés. Enfin des démarches ont été menées en relation avec le Groupe pour faire un diagnostic des mesures et des pratiques de protection de la clientèle âgée.

Protection des données personnelles

L'année 2022 a été marquée par la poursuite de la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif déployé en 2018 a fait l'objet d'actions de remédiation, tout en inscrivant le *Privacy by Design* dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe. Une formation à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale a été déployée en 2022.

Finance durable

La Finance Durable est un pilier du Projet Groupe 2022 Crédit Agricole, notamment dans le cadre du volet « Engagement Sociétal ». A ce titre, la fonction Conformité contribue au programme de transformation Finance Durable du Groupe en lien étroit avec l'ensemble des fonctions et métiers impactés (Finance, Risques, Projet Sociétal) depuis 2021. En particulier, la Direction de la Conformité est en charge de la mise en place des réglementations européennes visant à la transparence et à la protection de la clientèle sur les sujets de durabilité. Elle accompagne notamment les métiers dans l'évolution des démarches conseil et de l'offre de produits afin de proposer une offre durable cohérente avec les attentes des clients et de la société. Au-delà des enjeux réglementaires, la fonction Conformité soutient activement les engagements sociétaux volontaristes du Groupe et contribue à l'acculturation « Finance Durable » des équipes métiers.

L'intégrité des marchés

<u>Transparence et intégrité des marchés</u>

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées.

Par les dispositifs mis en place, le Groupe participe d'une part à l'équité, l'efficience et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. D'autre part, le Groupe veille au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les règlementations MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations) et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). Le Groupe Crédit Agricole a mis en place des procédures permettant de décliner ces règlementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

- V -

Glossaires des indicateurs alternatifs de performance



V. Glossaire des indicateurs Alternatifs de Performance

1. Glossaire, publié dans l'Amendement au DEU 2019, du 30 septembre 2020

ANPA Actif Net Par Action - ANTPA Actif net tangible par action

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des AT1 c'està-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

ANC Actif net comptable

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

BNPA Bénéfice Net Par Action

C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges par le PNB ; il indique la part de PNB nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période).

Taux des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de créances clientèle brutes dépréciées sur base individuelle, avant provisions, aux encours de créances clientèle brutes totales.

Taux de couverture des créances dépréciées (ou douteux) :

Ce taux rapporte les encours de provisions aux encours de créances clientèles brutes dépréciées.

RNPG attribuable aux actions ordinaires - publié

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspondant au résultat part du groupe duquel a été déduit les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RNPG sous-jacent

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (ie non récurrents ou exceptionnels)

ROE Retour sur fonds propres - Return On Equity

Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles - Return on Tangible Equity

Le RoTE (Return on Tangible Equity) détermine la rentabilité sur capitaux propres tangibles (actif net de la banque retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

2. Glossaire complet, publié dans le DEU 2019

ACRONYMES

ABE

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Afep/Medef

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

ESG

Environnement, Social, Gouvernance

ETI

Entreprise de taille intermédiaire

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME

Petite et moyenne entreprise

PMT

Plan à moyen terme

RBE

Résultat brut d'exploitation

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TPE

Très petites entreprises

TERMES

Actifs grevés

Les actifs grevés sont ceux qui sont immobilisés comme une garantie, sûreté ou rehaussement de crédit pour une transaction, quelle qu'elle soit.

ANPA Actif net par action / ANTPA Actif net tangible par action 84

L'actif net par action est une des méthodes de calcul pour évaluer une action. Il correspond aux capitaux propres part du Groupe ajusté des AT1 rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

L'actif net tangible par action correspond aux capitaux propres tangibles part du Groupe ajusté des AT1 c'està-dire retraités des actifs incorporels et écarts d'acquisition, rapportés au nombre d'actions en circulation en fin de période hors titres d'autocontrôle.

Agence de notation

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

⁸⁴ Indicateur alternatif de performance.

ALM Asset and Liability Management – gestion actif-passif

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

ANC Actif net comptable 85

L'actif net comptable correspond aux capitaux propres part du Groupe duquel ont été retraités le montant des émissions AT1, des réserves latentes AFS et du projet de distribution de dividende sur résultat annuel.

Appétit (appétence) au risque

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT1 Additionnal Tier 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Autocontrôle

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

Bâle 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

BNPA Bénéfice net par action 86

C'est le bénéfice net de l'entreprise, rapporté au nombre moyen d'actions en circulation hors titres d'autocontrôle. Il indique la part de bénéfice qui revient à chaque action (et non pas la part du bénéfice distribué à chaque actionnaire qu'est le dividende). Il peut diminuer, à bénéfice total inchangé, si le nombre d'actions augmente (voir Dilution).

CCA Certificat coopératif d'associés

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse Régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI Certificat coopératif d'investissement

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

Collatéral

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours 87

Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque (sur quatre trimestres

⁸⁵ Indicateur alternatif de performance.

⁸⁶ Indicateur alternatif de performance.

⁸⁷ Indicateur alternatif de performance.

glissants) aux encours de crédit (sur une moyenne des quatre derniers trimestres, début de période).

Coût du risque

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

Couverture de portefeuille de prêt

L'impact des couvertures de prêts valorise les variations de marché de la couverture du risque de crédit et le niveau des réserves qui en découlent.

Créance douteuse

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

Créance dépréciée

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Crédit Agricole S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

Crédit Agricole S.A. entité sociale

Entité juridique exerçant la fonction d'organe central et de tête de réseau du Crédit Agricole et assurant l'unité financière du Groupe.

CVA Credit Valuation Adjustment

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DVA Debit Valuation Adjustment

Le *Debit Valuation Adjustment* (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

Dilution

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Dividende

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD Exposure At Default

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Écart d'acquisition/survaleur

Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP Emplois pondérés / RWA Risk-Weighted Assets

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

EL Expected Loss

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que

les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

Encours sous gestion

Indicateur de l'activité opérationnelle non reflété dans les états financiers consolidés du Groupe et correspondant aux actifs de portefeuille commercialisés par le Groupe, qu'ils soient gérés, conseillés ou délégués à un gérant externe. L'encours sous gestion est mesuré pour chacun des fonds par la multiplication de la valeur liquidative unitaire (calculée par un valorisateur externe en conformité avec la réglementation en vigueur) par le nombre de parts/actions en circulation. Amundi consolide l'intégralité des encours sous gestion de ses joint-ventures.

Établissement systémique

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

FinTech Finance, Technologie

Une Fintech est une entreprise non bancaire utilisant les technologies de l'information et de la communication pour fournir des services financiers.

Flottant

Part du capital d'une entreprise cotée entre les mains du public. Le "public" est entendu comme l'ensemble des actionnaires susceptibles de céder ou d'acheter des titres à tout moment, sans avoir à se préoccuper des effets de leur décision sur le contrôle de l'entreprise et non liés par un contrat limitant leurs droits de cession (ex. : pacte d'actionnaires). Entrent dans le flottant les titres détenus par les personnes physiques (y compris les salariés), et par les investisseurs institutionnels (SICAV, FCP, fonds de pension, sociétés d'assurance). Par opposition, la participation d'un actionnaire majoritaire n'est pas comptabilisée dans le flottant.

FCP Fonds communs de placement

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

FCPE Fonds communs de placement d'entreprise

Dispositif d'épargne salariale au sein des entreprises proposant ce type de dispositif à leurs salariés. Les épargnants détiennent des parts de fonds communs de placement (FCP) attribuées en contrepartie de leurs versements et de ceux éventuels de l'entreprise pour leur compte (abondement).

FReD Fides, Respect, Demeter

Démarche de déploiement, de pilotage et de mesure des progrès en matière de RSE, FReD est constitué de trois piliers et 19 engagements destinés à renforcer la confiance (Fides), développer les hommes et l'écosystème sociétal (Respect) et préserver l'Environnement (Demeter). L'indice FReD mesure chaque année depuis 2011 les progrès réalisés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales en matière de RSE. Cet indice est validé chaque année par PricewaterhouseCoopers.

FSB Financial Stability Board ou CSF Conseil de stabilité financière

Le Conseil de stabilité financière a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20. Son objectif premier est donc de coordonner au niveau international les travaux des autorités financières nationales et des normalisateurs internationaux dans le domaine de la régulation et de la supervision des institutions financières. Créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, le FSB succède au Forum de stabilité financière institué en 1999 à l'initiative du G7.

Gestion d'actifs Asset Management

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

Gouvernement d'entreprise ou gouvernance

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence,

l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

Green Bonds

Une green bond est une obligation "environnementale" émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités à visée écologique et/ou de conception durable. Ces instruments sont souvent utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de la protection des écosystèmes, de l'énergie renouvelable et de cultures écologiques.

GRI Global Initiative Reporting

La Global Reporting Initiative (GRI) est une structure de parties prenantes ou partenaires (monde des affaires, sociétés d'audit, organisation de protection des droits de l'homme, de l'environnement, du travail et des représentants de gouvernements) qui crée un cadre de travail commun pour l'élaboration des rapports sur le développement durable.

Groupe Crédit Agricole

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA *High Quality Liquid Assets*

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

IRC Indice de recommandation client

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

ISR Investissement socialement responsable

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

Investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

LGD Loss Given Default

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

Notation de crédit Credit Rating

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

NSFR Net Stable Funding Ratio – Ratio de liquidité à un an

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

Parts sociales

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne

donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PER Price Earnings Ratio

Le ratio PER correspond au cours de l'action rapporté au BNPA (bénéfice net par action). Pour un actionnaire, il représente le nombre d'années de bénéfice nécessaires pour récupérer sa mise initiale. C'est un indicateur utilisé pour comparer la valorisation de différentes actions entre elles, par exemple au sein d'un même secteur d'activité. Un PER élevé est synonyme de forte valorisation, anticipant une forte croissance des résultats ou une valeur de la société qui n'est pas entièrement reflétée dans le résultat (par exemple détention de cash au bilan). Si une société a un PER de 15, on dit qu'elle capitalise 15 fois ses bénéfices.

PNB *Produit net bancaire*

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

Ratio de levier

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (*Tier 1*), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

MREL Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").

PEL Provision Épargne-Logement

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

Raison d'Être

La Raison d'Être se définit comme ce qui est "indispensable pour remplir l'objet social, c'est-à-dire le champ des activités de l'entreprise" (source : rapport Notat-Senard). La Raison d'Être du Groupe Crédit Agricole ("Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société") ne correspond pas à une notion statutaire et a été formulée dans le cadre du projet de Groupe et du PMT 2022.

Relution

Une opération est dite "relutive" quand elle augmente la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Résolution

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

RBE Résultat brut d'exploitation

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

RNPG Résultat net part du Groupe

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part

du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

RNPG attribuable aux actions ordinaires – publié 88

Le Résultat net part du Groupe attribuable aux actions ordinaires correspondant au résultat part du Groupe duquel ont été déduits les intérêts sur la dette AT1 y compris les frais d'émissions avant impôt.

RNPG sous-jacent 89

Le résultat net part du Groupe sous-jacent correspond au résultat net part du Groupe publié duquel a été retraité des éléments spécifiques (i.e. non récurrents ou exceptionnels).

ROE Retour sur fonds propres – Return On Equity 90

Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

RoTE Retour sur fonds propres tangibles – Return on Tangible Equity ⁹¹

Le RoTE (Return on Tangible Equity) détermine la rentabilité sur capitaux propres tangibles (actif net de la banque retraité des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition).

Sociétaire

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, *via* les Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

SICAV Société d'investissement à capital variable

Une société d'investissement à capital variable est une catégorie d'OPCVM qui permet aux investisseurs d'investir dans un portefeuille d'actifs financiers, sans détenir directement ces actifs, et de diversifier leurs placements. Elles gèrent un portefeuille de valeurs et sont spécialisées par exemple sur un marché, une classe d'actifs, un thème d'investissement ou un secteur. En matière fiscale, une part de SICAV est assimilable à une action.

Solvabilité

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

Solvabilité 2

Directive européenne relative aux entreprises d'assurance et de réassurance dont l'objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, *via* trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l'objet d'une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Spread de crédit

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

Spread émetteur

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

⁸⁸ Indicateur alternatif de performance.

⁸⁹ Indicateur alternatif de performance.

⁹⁰ Indicateur alternatif de performance.

⁹¹ Indicateur alternatif de performance.

Stress test ou test de résistance

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

Taux directeur

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

Titres subordonnés

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

TSDI Titres subordonnés à durée indéterminée

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

TSS Titres super-subordonnés

Émission subordonnée de caractère perpétuel entraînant une rémunération perpétuelle. Leur durée indéterminée provient de l'absence d'un engagement contractuel de remboursement qui s'effectue au gré de l'émetteur. En cas de liquidation, ils sont remboursés après les autres créanciers.

TLAC Total Loss Absorbing Capacity

Le ratio TLAC a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière. Il vise à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB) (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").

VaR Valeur en risque – Value-at-Risk

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* (VaR à 99 % sur 10 jours conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique.